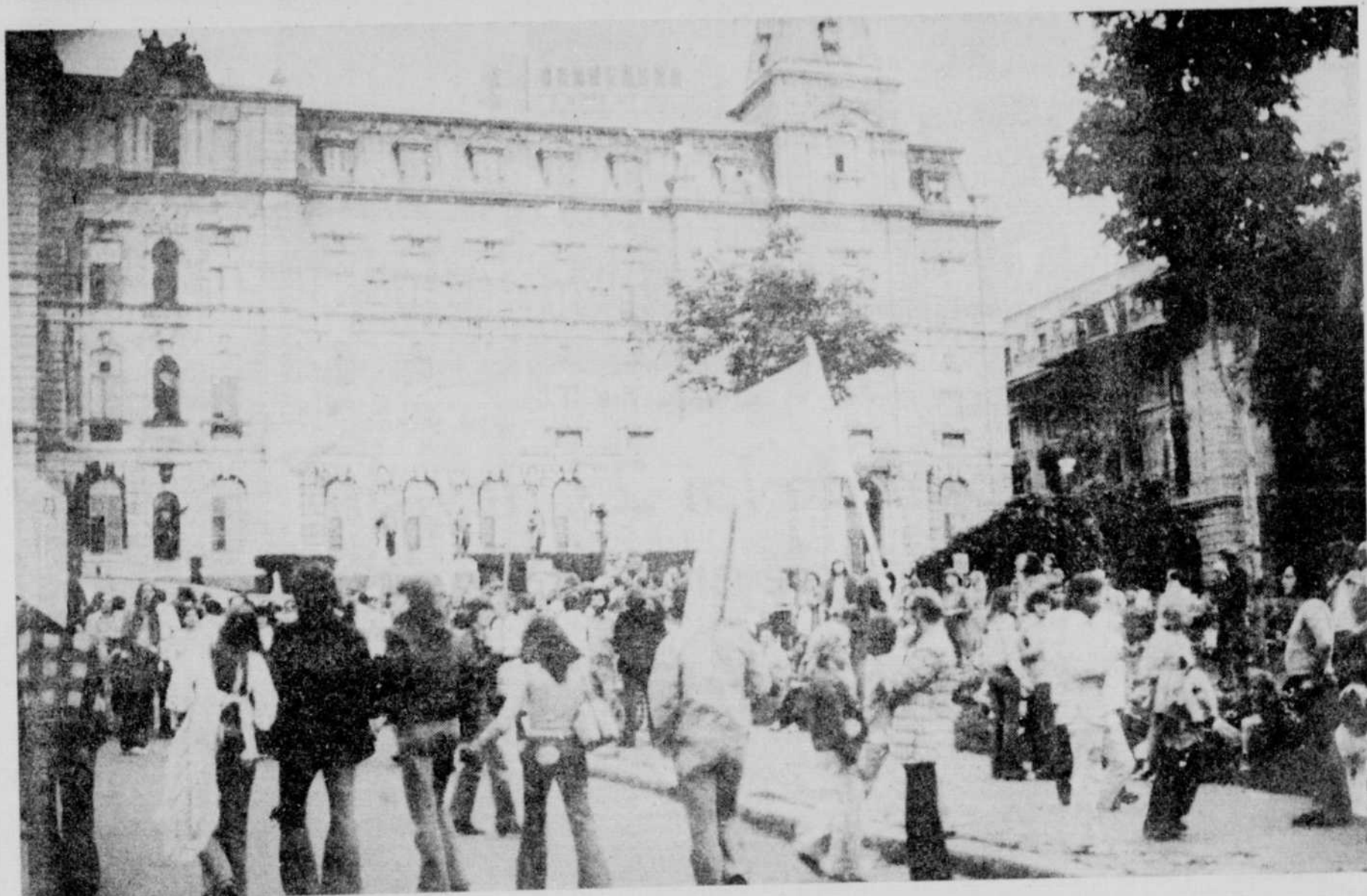


# à propos



Plus de 4,000 Québécois sont venus de tous les coins de la province pour manifester leur opposition au Bill 22 hier soir devant le Parlement de Québec. (Textes et photos en pages 2 et 3)

La "guillotine" trancherait le débat  
sur le projet de loi 22 aujourd'hui

— page 3

## Nixon remet les bandes

SAN CLEMENTE, Calif. (AFP) — Le président Richard Nixon a décidé de se soumettre à la décision de la Cour suprême et de remettre au procureur spécial Jaworski les 64 bandes enregistrées que ce dernier lui réclame pour l'enquête sur le Watergate, a annoncé M. James St. Clair, principal avocat du président.

— page 5

J'ECOUTE CJRP  
J'ECOUTE CJRP  
J'ECOUTE CJRP  
J'ECOUTE CJRP  
J'ECOUTE CJRP  
J'ECOUTE CJRP  
J'ECOUTE CJRP  
J'ECOUTE CJRP



**CJRP**  
QUEBEC 1060

ça  
rapporte

## MÉTÉO

Québec : nuageux  
avec possibilité  
d'orage.  
Maximum : 70  
Demain : nuageux.

Régions de Chibougamau et de l'Abitibi: Généralement ensoleillé.  
Maximum 75 24C.  
Demain: ensoleillé.  
Régions de Pontiac-Témiscamingue, d'Ottawa, de Montréal et des Laurentides: ensoleillé avec passage nuageux et possibilité d'orage en fin de journée.  
Maximum 75 24C.  
Demain: ennuagement en fin de journée.  
Régions de Québec, Trois-Rivières, de Rimouski et des Cantons de l'Est: Dégage partiel et possibilité d'orage en fin de journée.  
Maximum 70 21C.  
Demain: quelques nuages en fin de journée.  
Régions du Lac-St-Jean et de la Haute-Mauricie: Quelques passages nuageux avec averses ou orages.  
Maximum 75 24C.  
Demain: généralement ensoleillé.  
Régions de Baie Comeau, de Sept-Îles et de Gaspé: Généralement nuageux avec quelques averses ou orages.  
Maximum 70 21C.  
Demain: généralement ensoleillé.

## SOLEIL

Jeudi, 25 juillet:  
Lever: 04h.16  
Coucher: 19h.26

Vendredi, 26 juillet:  
Lever: 04h.17  
Coucher: 19h.25

## MARÉES

Jeudi, 25 juillet:  
BASSES:  
6h. et 18h.15

HAUTES:  
10h.45 et 23h.15

Vendredi, 26 juillet:  
BASSES:  
6h.55 et 19h.

HAUTES:  
11h.45

## SOMMAIRE

|                                 |               |
|---------------------------------|---------------|
| Bandes dessinées .....          | 14            |
| Décès .....                     | 20            |
| Echecs .....                    | 14            |
| Editorial .....                 | 10            |
| Famille .....                   | 12            |
| Films à la TV .....             | 14            |
| Finance .....                   | 21-22-23      |
| Horoscope .....                 | 13            |
| La nouvelle québécoise .....    | 4-2           |
| Mot caché .....                 | 20            |
| Mots croisés .....              | 14            |
| Nouvelles internationales ..... | 9-5           |
| Nouvelles nationales .....      | 7             |
| Nouvelles provinciales .....    | 9-6-3-2       |
| Les murs ont des oreilles ..... | 10            |
| Patron .....                    | 12            |
| Petites annonces .....          | 19            |
| Spectacles .....                | 13            |
| Sports .....                    | 24 à 31 incl. |

Courrier de la  
deuxième classe.  
Enregistrement  
No 0748

# Débloccage possible chez Provigo

Par Donald CHARETTE

Bien que la situation soit toujours aussi tendue dans

les entrepôts Provigo de Québec, Chicoutimi et Sept-Îles affectés par des arrêts de travail illégaux, le prin-

cipal négociateur syndical, M. Jean-Guy Michaud, s'est dit confiant hier qu'un déblocage pourrait se produire

dans les négociations au cours des prochains jours. Jeudi dernier les 224 employés de Provigo de ces 3

villes décidaient, au cours d'une assemblée générale, de défier les injonctions et déclenchèrent un débrayage illégal. Une rencontre secrète entre les deux principaux négociateurs s'est tenue lundi soir et ce premier contact aurait permis la reprise du dialogue entre les deux parties.

## PROVOCATION

Cependant, M. Michaud a déploré le fait que la compagnie entache le climat des négociations en intentant des poursuites pour outrage au tribunal contre le président des employés de Sept-Îles CSN seulement. "Tous les employés de Chicoutimi et Sept-Îles ont déjà reçu des avis de congédiement et trois agents de griefs de Chicoutimi font face à des poursuites judiciaires."

Hier, la division de Sept-Îles, déposait une requête devant la Cour Supérieure demandant la condamnation du président des employés affiliés à la CSN pour outrage au tribunal. Dans cette ville, le front commun regroupe trois syndicats: deux de la CSN alors que les employés d'entrepôts sont représentés par la FTQ.

M. Michaud a commenté ainsi cet état de fait: "en poursuivant le président CSN seulement la partie patronale essaie de diviser les syndicats de Sept-Îles, cette stratégie n'est pas de nature à les aider".

## SITUATION A QUEBEC

Et ce qui concerne la force du front commun à Québec, des représentants syndicaux ont démenti les informations de la partie patronale à l'effet que tous les employés sont présentement au travail. Selon eux, 29 des 116 syndiqués de Provigo-Québec n'ont pas suivi le mouvement de débrayage.

Rappelons que les employés de Provigo ont formé un front commun provincial pour demander que leurs salaires soient indexés à la hausse du coût de la vie le 14 mai dernier. Une longue lutte s'ensuivit, la compagnie se refusant à présenter une seule offre au front commun. Le syndicat demande le paiement d'un montant forfaitaire de \$300 ainsi qu'un ajustement de \$15 par semaine. Provigo serait prêt à offrir \$475, à titre de compensation.



Une première manifestation d'envergure à se dérouler au Parlement de Québec depuis le début du débat sur le fameux bill 22. (Photo Michel St-Pierre)

## Le projet de loi 22 devrait être "amendé en profondeur"

— Roger Lemelin

MONTREAL (PC) — Roger Lemelin, éditeur de La Presse, qui n'écrit dans ce journal qu'en des circonstances exceptionnelles, a dit hier dans un éditorial que le bill 22 devrait être "amendé en profondeur".

L'article dit que la langue française au Québec est en danger, que ce n'est pas la faute des anglophones et que si les immigrants optent en majorité pour l'école anglaise, on ne peut les en blâmer.

L'éditorial qui représente une prise de position de La Presse sur le bill 22 qui fait actuellement l'objet de longs et acrimonieux débats à l'Assemblée nationale, dit que la loi 60 "a enfanté une génération presque perdue". Il dit que l'anglais qu'on a enseigné aux élèves du primaire et du secondaire "ne vaut guère mieux que le baragouin appris au coin des rues".

"Qu'on ne s'étonne pas de

leur révolte, qu'on ne s'étonne pas qu'ils perdent foi graduellement en cette langue française qu'on avait si chèrement réussi à conserver", écrit M. Lemelin. "Par réaction, de nombreux parents sont tentés d'inscrire leurs enfants à l'école anglaise".

## Suggestions

M. Lemelin ajoute que le bill 22 est un acte politique bourré de "peut" de "mais" de "tests" de "règlements" qu'on appliquera ou qu'on n'appliquera pas, selon l'humeur du ministre responsable.

L'éditorial propose qu'on rende obligatoire l'école française, au primaire et au secondaire, pour tous les

Québécois de langue française, et que, dès le primaire, on y enseigne officiellement la langue anglaise.

Il faut respecter le réseau scolaire anglophone et permettre aux élèves de langue anglaise de fréquenter l'école française s'ils le désirent. On doit exiger des écoles anglaises qu'on y enseigne également, d'une façon efficace, dès le primaire, la langue française.

L'éditorial propose aussi que tous les futurs immigrants, de langue anglaise ou autres, soient tous intégrés à l'école française, les parents sachant à quoi s'en tenir avant d'immigrer au Québec.

## Gendron appuie le bill

MONTREAL (PC) — M. Jean-Denis Gendron, ex-président de la commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques du Québec, a apporté son appui au bill 22 déposé par le gouvernement Bourassa pour faire du français la langue officielle de la province, rapporte le quotidien "Le Devoir" dans ses éditions de mercredi.

M. Gendron estime notamment que le bill 22 est conforme aux aspirations de la

majorité et apte à résoudre le problème linguistique à l'avantage des francophones tout en assurant le respect des droits de la minorité, ajoutant que le projet de législation constitue "le plus beau cadeau jamais fait aux Franco-Québécois depuis les actes de 1774, 1791 et 1867".

L'ex-président de la commission Gendron s'inscrit en faux, par ailleurs, contre les arguments des Québécois francophones qui estiment que la langue et la culture françaises sont en danger au Québec.

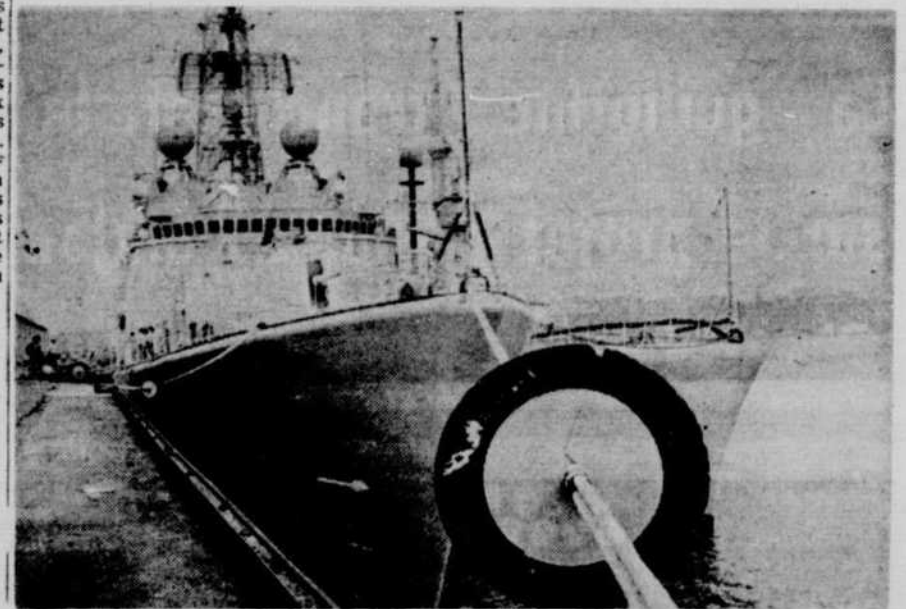
## Faits divers

### Capotage

Un accident survenu vers 18h45 hier sur la route 20 a fait un mort. Il s'agit de Hervé Robichaud, 27 ans, de St-Aubert de L'Islet.

### Hold-up

Les détectives Langlois et Lavoie de la Sûreté municipale de Québec, enquêtent présentement sur un vol à main armée survenu à l'édifice Montréal Trust au 500, Grande-Allée, hier vers 15h06. Une Ford Galaxie, volée à Ste-Foy, aurait servi aux voleurs pour prendre la fuite.



Le HMCS Iroquois, le premier destroyer porte-hélicoptère canadien s'est amarré au quai de l'Anse au Foulon hier. Le navire de guerre dont le rôle premier est la surveillance des vastes étendues côtières du Canada, sera à Québec pour quelques jours. (Photo René Baillargeon)

# Bill 22 sur la langue officielle

## 4,000 Québécois crient à la trahison au parlement

Par Carole CADORET

C'est au rythme des "ça pu, ça sent la trahison!" ou des "Cloutier au bûcher!", qu'une foule d'environ 4,000 Québécois sont venus dire au gouvernement Bourassa son opposition au bill 22, mercredi soir, devant le parlement de Québec.

Tout s'est déroulé dans le plus grand calme et la cinquantaine de policiers (visibles) de la Sûreté du Québec n'a pas eu à intervenir pendant la manifestation qui a duré deux heures et demie.

C'était la première fois que les Québécois, venus en autobus de tous les coins de la province (plus d'une trentaine étaient stationnés autour du parlement) manifestaient en si grand nombre contre le fameux bill 22 depuis sa présentation à l'Assemblée nationale.

### APPUI AUX PEQUISTES

Lorsque les six députés péquistes sont sortis de l'enceinte du parlement, ils ont été littéralement portés sur les épaules par de chauds partisans à travers la foule de manifestants enthousiastes. Cette manifestation se voulait aussi un appui au petit nombre de députés péquistes qui lutte depuis le 11 juin contre le projet Cloutier, débattu en plein été. En voyant cette foule, Claude Charron a dit à un confrère, "s'il y a plus de 4,000 personnes le 24 juillet, il n'y aura pas seulement le lieutenant-gouverneur à l'ouverture de la session à l'automne".

Des six députés péquistes qui se sont adressés à leurs partisans, Charron et Jacques-Yvan Morin ont été les plus applaudis. Ils ont invité les Québécois à continuer à lutter contre le bill 22 et à ne pas lâcher. "Revenez à l'automne pour nous débarrasser de ce gouvernement illégitime; il vous faudra démontrer autant de solidarité que vos six députés péquistes", a poursuivi Claude Charron.

Le bill 22 va coller au cul de ce gouvernement comme le bill 63 a collé au cul du gouvernement conservateur", a lancé Robert Burns, leader parlementaire du PQ.

De son côté, Fernand Daoust, président de la Fédération des travailleurs a prévenu les manifestants "qu'il fallait gagner maintenant, sinon dans 50 ans si on veut reprendre le débat nous devrons le faire en anglais".

### LA RONDE DES ORATEURS

Outre les députés péquistes, les leaders syndicaux Marcel Pepin, Yvon Charbonneau qui ont traversé la clôture après leur discours pour aller rejoindre la foule a été apprécié des syndicalistes. M. François-Albert Angers, président du Mouvement Québec français, Mme Jacqueline Dugas, une des neuf femmes enchaînées, M. Camille Laurin, ex-chef parlementaire du PQ et notre ramoneur bien connu Luc-André Godbout ont invité les Québécois à lutter contre le bill Cloutier.

## Le moment d'adopter le bill 22 est arrivé

Par Guy GIROUX

Le moment d'adopter le bill 22 est arrivé. Une motion doit être déposée ce matin à l'Assemblée nationale, pour mettre fin aux travaux de la commission parlementaire qui étudie depuis plus d'une semaine le projet de loi sur la langue officielle.

Hier, alors que "piétinait" la commission, qui délibérait sur un amendement de l'Opposition, relatif au deuxième des 130 articles que contient le bill 22, le parrain du projet de loi, le ministre de l'Éducation, M. François Cloutier, présenta de façon inattendue une motion ayant pour but d'ajourner la séance de ladite commission, à 18h plutôt qu'à minuit.

Le Parti québécois a aussitôt vu dans cette motion une tentative des libéraux pour éviter de siéger pendant que devait avoir lieu, en soirée, face au parlement, la plus importante manifestation prévue jusqu'ici contre le bill 22.

M. Cloutier a toutefois affirmé qu'il s'agissait simplement de permettre aux ministres qui siègent au sein de cette commission de participer à une importante ré-

union du Conseil des ministres, prévue en soirée.

### BOURASSA

Le premier ministre Robert Bourassa y est d'ailleurs allé de ses commentaires, en rappelant que le député de St-Jacques, M. Claude Charron, a affirmé la semaine dernière que le Parti québécois userait d'obstruction pour retarder l'adoption du bill 22. "Devant un tel aveu, le gouvernement doit prendre ses responsabilités. L'Opposition, en effet, n'a pas le temps de s'amuser: "On va travailler pour le bien des Québécois. C'est ce qu'on va faire ce soir (mercredi)".

Quant à l'Opposition, son porte-parole, M. Charron, a accusé les libéraux d'être des "peureux" et des "lâches", parce qu'ils refusaient de siéger en soirée, au moment où devait avoir lieu la manifestation.

"La guillotine c'est pour demain. Ça veut dire que la commission a terminé ses travaux", a-t-il précisé, conscient qu'aucune entente n'était intervenue, plus tôt dans la journée, lors d'une rencontre entre les leaders de

parti au bureau du président de l'Assemblée nationale.

Cette rencontre, à laquelle le devait se plier le gouvernement Bourassa avant de mettre fin aux travaux de la commission, aboutira fort probablement, au début de la semaine prochaine, à l'adoption en troisième et dernière lecture du bill 22.

### ADOPTION

L'adoption du projet de loi sur la langue officielle n'est plus qu'une question de formalités. La première a été respectée mercredi, alors que les leaders parlementaires se sont réunis.

Aujourd'hui, on s'attend à une déclaration du leader des libéraux, M. Gérard D. Lévesque, devant l'Assemblée nationale, pour demander à la commission chargée de l'étude du bill 22 de faire rapport vendredi, et de mettre fin à ses travaux la journée même.

Par ailleurs, les libéraux devront accorder à l'Opposition la possibilité de soumettre des amendements sur le projet de loi, probablement samedi, avant de procéder à l'adoption finale du bill 22 au début de la semaine prochaine.

## Le programme du PQ dans le bill 22

PAR GUY GIROUX

Le député anglophone John Ciaccia du Parti libéral, qui a voté contre le bill 22 en deuxième lecture, dit retrouver le programme électoral du PQ dans le projet de loi sur la langue officielle.

M. Ciaccia, qui prenait la parole hier, au sein de la commission parlementaire chargée de l'étude du bill 22, est par ailleurs d'avis que ce projet de loi "jette de la poudre aux yeux", allant même jusqu'à laisser entendre qu'il est un facteur d'anarchie.

Le député anglophone prétend que le bill 22 est anti-constitutionnel, puisqu'il enlèverait à l'anglais le "statut" que cette langue a dans la province depuis la conquête.

C'est notamment l'article deux, du projet de loi, qui

soulève les foudres du libéral dissident puisqu'il accorde une certaine primauté au français sur l'anglais.

Cet article se lit comme suit: "En cas de divergence que les règles ordinaires d'interprétation ne permettent pas de résoudre convenablement, le texte français des lois du Québec prévaut sur le texte anglais".

### LE PQ

Le Parti québécois, pour sa part, ne trouve pas satisfaisant l'article deux du projet de loi tout comme l'article premier, d'ailleurs, qu'il a tenté en vain d'amender ces jours derniers.

Hier, avant que le ministre François Cloutier ne dépose une motion d'ajournement de la commission, le PQ présentait un projet d'amendement au second article du bill 22.

Cet amendement se lit de la façon suivante: "Seule la version française des lois du Québec a un statut officiel".

Le PQ invitait ainsi le gouvernement Bourassa à respecter l'engagement qu'il a pris, à l'effet de faire du français la seule langue du Québec, bien qu'il se soit farouchement opposé à ajouter l'adjectif "seule" à l'article premier du bill 22 comme le lui suggérait l'Opposition.

L'article premier dit seulement que "le français est la langue officielle du Québec". Les libéraux prétendent qu'il y aurait "redondance" en ajoutant l'adjectif, tandis que le PQ affirme qu'on n'apporte rien de nouveau en se contentant de dire que le français est la langue des Québécois.

Quant au projet d'amendement du PQ, sur l'article deux, l'ajournement de la

commission a rendu impossible sa mise au vote.

### à loisir

UN  
SUPPLEMENT  
GRATUIT  
DE  
32 PAGES

dimanche  
dans

à propos



Les manifestants ont protesté dans le calme hier soir sur la Colline parlementaire.

(Photo Michel St-Pierre)

### ENCADREMENTS STE-ANNE

560, Boul. Hamel  
QUEBEC  
succ. Centre d'achats  
St-Louis de France  
Route de l'Eglise  
Chemin St-Louis  
GIFFARD  
Galeries Ste-Anne

### GRAND CHOIX DE PEINTURES A L'HUILE AVEC CADRES ASSORTIS GRANDES COLLECTIONS D'ARTISTES CANADIENS ET LOCAUX TELS QUE

- ALBERT ROUSSEAU
- M. LEBON
- M. MAURO
- LÉO AYOTTE
- LE CLERC
- PAUL GAUTHIER
- ROBERT GENN
- T. SIMPKINS



- M. BOUTET
- GARON
- HORICK
- DESROSIERS
- KOVACS
- BERGERON
- MARCHAND
- et PLUSIEURS AUTRES

### ENCADREMENTS STE-ANNE

560, Boul. Hamel  
QUEBEC  
succ. Centre d'achats  
St-Louis de France  
Route de l'Eglise  
Chemin St-Louis  
GIFFARD  
Galeries Ste-Anne

# La Société des alcools ouvrira un magasin au Carré d'Youville

par Irène McNeil

La Société des alcools ouvrira prochainement un magasin libre-service au Carré d'Youville. Il est tout probable que le local choisi soit l'ancien emplacement de Simard & Voyer, qui comme d'autres marchands de l'endroit ont levé les pattes pour se loger à la Place Québec.

Selon Jean Caron, administrateur de la Maison des Vins à la Place Royale et responsable de l'information, il y a déjà un an que la Société des alcools cherchait à relocaliser le magasin situé à 685 St-Jean. Ce local, devenu désuet, n'attire plus une clientèle rentable.

Selon M. Caron, le Carré d'Youville est un des endroits

les plus achalandés de la région, soit par les employés du complexe G, les touristes des hôtels environnants et spécialement les congressistes au Centre Municipal des Congrès. Il ne faut pas oublier que le Carré d'Youville est également le rond-point routier de certains autobus de la CTCUQ, et les voyageurs manqueront certainement pas d'en profiter pendant leur transfert.

M. Caron a prédit que ce nouveau magasin aurait un gros débit de vente pour les vins moyens suivant les records de vente de l'ancienne "régie" située près de l'intersection de la Côte du Palais et de la rue St-Jean. Les résidents du Quartier Latin, qui ont semblé-il la réputation d'être de bons vivants, pourront donc main-

tenant s'approvisionner au Carré d'Youville.

Une deuxième maison des vins

Montréal sera le site prochain de la deuxième maison des vins. L'emplacement exact sera tout probablement dans l'ouest de la ville. Selon M. Caron, le Vieux Montréal a été exclu comme site parce que les spécialités vendues par la Maison des Vins ne sont connues que par les amateurs sérieux et les tasteries qui, eux,

ne fréquentent pas souvent le Vieux Montréal.

M. Caron, Président de l'Amicale des Sommeliers de la Province de Québec, et qui a été intronisé récemment dans l'Ordre des Vignerons de St-Vincent, a déclaré qu'il réservait bientôt des surprises pour les connaisseurs de la région de Québec. D'ailleurs les Québécois ont pu se rendre compte depuis un an des réalisations de M. Caron à la Place Royale. Et celui-ci a plus qu'un tour dans son sac.



Les flammes ont été allumées dans des ruines, mais il faut quand même les éteindre.

(Photo Ghislain Ouellet)

## 3ème incendie criminel

Un troisième incendie criminel a éclaté vers 15h30 hier dans les ruines d'une maison en démolition en face du numéro 541 de la rue St-Vallier Est.

Des voisins ont en effet déclaré à l'enquêteur Jean Lépine, du Commissariat des incendies de Québec, avoir vu trois adolescents prendre la fuite peu de temps après le début de l'incendie.

Une quinzaine de sapeurs de la ville de Québec ont mis environ trente minutes pour éteindre les flammes et

repandre le chemin de la caserne.

Ce dernier incendie n'a pas causé de dégâts puisque les travaux de démolition de cet immeuble étaient presque terminés quand les vacances de la construction ont interrompu le pic des démolisseurs. Mais le prochain incendie pourrait bien causer des milliers de dollars de dommages et mettre en péril plusieurs vies humaines.

Les pompiers sont retournés au même endroit vers 19h30, après que des débris mal éteints fumaient encore.



Un magasin de la Société des Alcools s'installera bientôt au Carré d'Youville, dans les locaux vides de Simard & Voyer.

## Faits divers

### 12 plaintes

La Sûreté municipale de Québec a enregistré 12 plaintes diverses au cours de la journée et de la nuit d'hier, dont six pour des vols dans des autos et deux pour vol dans des résidences.

Elle a de plus constaté un vol avec effraction au stationnement Chauveau. A ce dernier endroit, les bandits n'ont trouvé qu'une somme de \$2.00 dans la caisse. Trois arrestations (des femmes) ont été effectuées dans trois magasins. Les trois personnes répondront à des accusations de vol à l'étalage.

### Bizarries

Le restaurant le Riviera, situé sur la rue Dalhousie a signalé à la police un vol pour le moins inusité. Dans la soirée du 21 juillet, deux chaises de bar et un cendrier ont disparu aux nez et à la barbe des employés et des clients. La marchandise subtilisée représentait une valeur d'environ \$420.

### Assaression

Une jeune fille de 16 ans regagnait lentement le foyer paternel sur la rue Banville à Villes Les Saules, à minuit et trente minutes mercredi matin.

Un maniaque semblait l'attendre patiemment, puis que la jeune demoiselle était encore sur le terrain de stationnement quand elle a été assailli et projeté à terre. Les cris stridents poussés par la victime ont mis son agresseur en fuite.

### Pas content

Un résident de St-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix n'était pas heureux du tout de la décision prise par les employés du ministère des Transport, hier après-midi.

Charles Roberge a dû soumettre sa Pontiac de l'année 1961 à une vérification technique au bureau d'examen du boulevard Des Capucins. Ces derniers ont trouvé que son véhicule n'était pas apte à circuler sur les routes de la Belle Province. Les plaques d'immatriculation ont donc été enlevées à l'avant et à l'arrière de la voiture.

Le "clients" qui ne voyait pas les choses de la même façon a foncé à toute vitesse... dans les traces en prenant la direction de son lieu de résidence au volant de son "cancer". L'histoire ne dit pas si le conducteur récalcitrant a finalement pu rejoindre sa demeure.

### Loisirs

Les policiers de la ville de Ste-Foy sont à la recherche du ou des individus qui ont dérobé pour quelque \$1,500 de matériel électronique à la Sorboise.

Le vol a été constaté hier matin quand les moniteurs se sont rendus à leur travail à ce chalet du Service des loisirs de Ste-Foy.

## Les propos de la cour

### Narcotiques dans un cimetière

Ce jour-là, la Police mon-tée avait fait une descente dans un cimetière.

Il s'agissait du cimetière Saint-Mathieu, près de l'église du même nom, à l'intersection des rues Saint-Jean et Saint-Augustin.

Les agents de la GRC venaient tout juste d'appréhender Michel R., un présumé "pusher", qui avait fréquenté la brasserie "Chez Baptiste" quelques instants plus tôt.

Mort ou vif, il fallait un accusé, et il était extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible, de relier un mort au trafic de drogues. Aussi, les policiers ont-ils opté pour le vivant qu'ils ont trouvé sur les lieux.

Hier, le juge Roch Lefrançois, de la Cour des sessions de la paix de Québec, a fixé à \$2,000.00 par personne sol-

vable, le cautionnement à être souscrit pour la remise en liberté de l'accusé.

La Couronne s'était objectée à tout cautionnement, étant donné que le prévenu avait déjà été condamné pour des offenses de même nature.

Toutefois, sur les instances de l'avocat de la défense, le tribunal a consenti à une remise en liberté.

Me Claude C. Gagnon, l'avocat de l'accusé, a choisi pour son client, un procès devant un juge et un jury, et l'enquête préliminaire a été remise pro forma au 31 juillet.

D'ici là, Michel R. demeure en prison, du moins jusqu'à ce qu'un cautionnement ne vienne se porter garante pour un montant de \$2,000.

### Chicane de famille millionnaire

Le juge Pierre Côté, de la Cour supérieure de Québec, a été saisi hier d'une contestation au sein de la succession de la famille Joseph A. Beshro.

Apparemment, il s'agirait d'une succession d'une couple de millions de dollars.

Dans ce dossier de la Cour supérieure, il semble que la seconde femme de M. Beshro aurait été frappée d'interdiction, à un certain moment de la vie conjugale, et que, plus tard, un spécialiste en psychiatrie, l'aurait déclarée saine d'esprit.

Or, il se trouve que les héritiers légaux du premier mariage de M. Beshro con-

testent les droits de ceux du second mariage, puisque la belle-mère avait été interdite, à la suite d'un conseil de famille qui est qualifié d'illégal.

C'est à la suite du décès du père Beshro, le 8 novembre 1973, que le litige prit naissance.

Il s'agissait alors de trouver un curateur aux biens de la seconde épouse.

Tout ceci est contesté, et il appartiendra au juge Côté de faire la lumière dans cette chicane de famille qui peut paraître ténébreuse pour le commun des mortels qui n'a rien à voir avec le problème.

### Jeune vicaire soulagé

Un jeune prêtre, âgé d'une trentaine d'années, vicaire dans une paroisse de la banlieue immédiate de Québec, a été refusé comme caution pour un montant de \$2,000.00, hier, en Cour des sessions de la paix de Québec.

La veille, il avait reçu un appel téléphonique d'un détenu du Centre de détention d'Orsainville, en l'occurrence Gaston Fiset, sur lequel pèsent plusieurs chefs d'accusation.

Celui-ci a insisté auprès du jeune prêtre pour qu'il se porte garant devant le tribunal d'un cautionnement de \$2,000.00, à être souscrit par une tierce personne solvable. Hier, l'ecclésiastique, qui était interrogé sous serment,

a déclaré au juge Lefrançois qu'il possédait une bibliothèque et d'autres valeurs totalisant environ \$2,000.00.

Cependant, il a ajouté que son revenu annuel ne dépassait guère les quatre mille dollars.

Il a précisé qu'il ne connaissait pas l'accusé Fiset et que ce dernier l'avait rejoint par téléphone, en soirée.

Me Claude Champoux, l'avocat de la Couronne, a exprimé l'opinion que le jeune vicaire n'était pas financièrement solvable, en ce sens qu'il pourrait difficilement déboursier un montant de \$2,000.00 — dans le cas où l'accusé ferait défaut de se présenter à son enquête ou à son procès.

### Onze points de démerite

Un automobiliste ordinaire, circulant dans des rues bien ordinaires, avait pris un coup bien ordinaire et il a été appréhendé par un policier plus qu'ordinaire.

Il est allé voir un avocat-vedette et il lui a dit: "mon permis va péter au frette en plein mois de juillet, tabarouette".

De consentement avec l'a-

vocat de la poursuite, Me Narcisse Proulx a obtenu du tribunal que son client soit condamné à \$125 d'amende, plus les frais, y compris une interdiction de conduire tout véhicule au Canada, entre 7 heures du soir le vendredi, et six heures le lundi matin.

Il s'agit d'un cuisinier qui prend ses congés en fin de semaine.

### à propos

## livré à votre porte tôt chaque matin

Prix à la semaine  
(payable au porteur)

Dimanche au samedi (7 jours) : \$1.15  
Lundi au samedi (6 jours) : \$0.90  
Lundi au vendredi (5 jours) : \$0.75

Téléphonez :

Service du tirage

529-0411

HEURES D'AFFAIRES

Lundi au vendredi : 7 h. 30 à 17 h.

Samedi et dimanche : 9 h. 00 à 12 h.

Avant 7 h. 30 — 522-4773

3 Place Jean-Talon,  
G1K 7K9, Québec, Qué.

Pour nos lecteurs du comté de Portneuf,  
agent, local : P. ROCHETTE  
875-2783

# Nixon s'incline devant la Cour suprême des USA

SAN CLEMENTE (AFP) — Le président Nixon s'est incliné hier soir devant la décision de la Cour suprême des États-Unis et a accepté de remettre au procureur spécial du Watergate, M. Leon Jaworsky, les 64 bandes magnétiques que celui-ci réclamait.

Le président a fait lire par son avocat, M. James St. Clair, une brève déclaration télévisée dans laquelle il indique qu'il "accepte la décision" de la Cour suprême tout en se déclarant "déçu par l'interprétation des huit juges qui avaient donné mercredi matin à l'unanimité raison à M. Jaworsky."

M. Nixon estime que la Cour suprême n'en a pas moins reconnu "la validité et l'importance du privilège exécutif" et il espère que cela va contribuer à renforcer à l'avenir ce principe qu'il estime essentiel pour le fonctionnement de la présidence.

Le vice-président des États-Unis, M. Gerald Ford, et de nombreux parlementaires avaient mis en garde le président contre un refus de se soumettre à la décision de la Cour suprême, ce qui aurait créé une grave crise constitutionnelle et aurait donné à la Commission judiciaire de la Chambre un nouvel argument de poids pour une éventuelle inculpation du président.

Le président ajoute qu'il a "donné instruction à M. St. Clair de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer à la décision" de la Cour.

Les bandes magnétiques qui ont trait à des conversations que le président a eues avec ses collaborateurs sur l'affaire du Watergate entre juin 1972 et mars 1973, seront remises au juge Sirica par l'intermédiaire de qui M. Jaworsky avait réclamé ces documents.

M. St. Clair n'a mentionné aucune échéance pour la remise des bandes magnétiques en se contentant d'indiquer qu'il prendrait "le temps nécessaire".

Le juge John Sirica devra ensuite

écouter lui-même les bandes pour déterminer celles qui peuvent aider au déroulement du procès du Watergate qui s'ouvrira à Washington le 9 septembre.

## DESTITUTION

La décision du président Nixon d'accepter sans réserve l'arrêt de la Cour suprême diminue ses risques de destitution par le Sénat et ne peut que lui faire du bien dans l'opinion qui aime croire que le président est un Américain comme les autres. Ses adversaires ne manqueront cependant pas de rétorquer que si le président admet enfin qu'il n'est pas au-dessus de la loi, il n'y a aucune raison pour qu'il échappe aux conséquences judiciaires des actes qu'il aurait commis.

Si les 64 bandes enregistrées qu'il a refusé obstinément jusqu'ici de remettre à la justice contiennent d'autres révélations embarrassantes ou des trous suspects, elles risquent d'annuler l'effet du geste que vient de faire M. Nixon.

Si au contraire M. Nixon a eu l'habileté de réserver pour le dénouement des conversations prouvant qu'il n'a jamais participé aux tentatives d'étouffement de l'affaire du Watergate, il est probable que même si la Chambre des représentants recommande l'ouverture d'un procès, M. Nixon échappera à la destitution.

La décision arrive trop tard sans doute pour renverser l'opinion de la majorité de la Commission judiciaire de la Chambre qui paraît décidée à recommander cette semaine même l'inculpation de M. Nixon. Elle n'empêchera peut-être pas non plus les 435 membres de la Chambre des représentants de suivre leur Commission. Mais elle fera certainement réfléchir l'opinion publique à trois mois des élections législatives et elle fera hésiter le Sénat avant de lancer le pays dans "la tragédie de la destitution".

## En Grèce

# 7 années de régime militaire abolies

PARIS (AFP) — Sept années de régime militaire ont été abolies, mardi, en Grèce. Il aura suffi d'une aventureuse tentative de coup d'État militaire grec à Chypre pour déclencher un processus international d'interventions armées et diplomatiques qui a obligé l'armée grecque à quitter le pouvoir. Protectors réputés des officiers qui se sont succédés depuis 1967 à la tête de la Grèce, les États-Unis eux-mêmes font pression pour la constitution d'un gouvernement civil à Athènes. Et le nouveau premier ministre d'extrême droite Constantin Caramanlis, en exil volontaire depuis 11 ans à Paris, ne cache pas ses sympathies pro-américaines.

C'est le 21 avril 1967 qu'à la suite des crises ministérielles répétées, de grèves et de manifestations de gauche, un groupe d'officiers dirigés par le colonel Georges Papadopoulos, chef des services spéciaux KYP, avait pris, sans verser une goutte de sang, le pouvoir "pour barrer la route au communisme".

Le roi Constantin de Grèce, alors âgé de 27 ans, s'était vu obligé de céder à la pression de l'armée et, huit mois plus tard — à la suite d'une tentative avortée de contre-coup d'État — avait dû s'exiler à Rome avec toute la famille royale, avant d'être déchu, le 1er juin 1973.

Dans ce régime instauré par le colonel Papadopoulos, âgé alors de 51 ans, le très important troisième corps d'armée du Nord, qui couvre les quatre frontières albanaises, yougoslave, bulgare et turque, avait toujours joué un grand rôle et c'est le général Georges Zoiakakis, commandant de corps d'armée, qui avait été nommé régent de Grèce au moment de l'exil du roi.

Installés à la tête des principales administrations de l'État — chaque ministère avait pour secrétaire général un colonel — les officiers se réclamaient du slogan par tout affiché de "La Grèce des Grecs chrétiens", instituant un "ordre moral" allant jusqu'à interdire les mini-jupes et l'emploi de la langue grecque "dénotique", c'est-à-dire populaire, comme étant de gauche.

Obéi à Athènes, et dans le Péloponnèse, le régime militaire avait cependant, dès le mois d'août 1967, rencontré des difficultés dans l'île de Crète, traditionnellement libérale et patrie d'Eleutheros Venizelos, où des maquis, durement pourchassés, s'étaient constitués.

## RESISTANCE

Des 6000 personnes arrêtées lors du coup d'État du 21 avril 1967, il n'en restait bientôt plus que 3.000 dans les prisons militaires et civiles, tandis que nombre d'intellectuels, professeurs et artistes comme Mme Melina Mercouri et la directrice de journal, Mme Helene Vlachos, s'exilaient. Les trois premières années aux "résistants".

Des déportations furent organisées dans les îles de Yeros et de Leros.

Des groupes de résistants multiples et faibles numériquement, s'organisèrent assez rapidement pour des actions terroristes, principalement à Athènes, et des distributions de tracts à travers toute la Grèce. En février 1971 on assistait à la création à l'étranger d'un conseil national de la résistance groupant des communistes, les centristes et des royalistes connus sous le nom de "Grecs libres", conseil animé par le compositeur Mickis Theodorakis.

En Grèce même la résistance se partageait entre un important mouvement de résistance centriste, le "Front démocratique", un parti communiste dit "orthodoxe", c'est-à-dire ami de l'URSS et un parti communiste dit "de l'intérieur" qui n'avait pas admis l'intervention soviétique de 1968 en Tchécoslovaquie.

## OPPOSITION OUVERTE

Des milieux de l'ancien monde parlementaire, conduits par l'ancien président du conseil de droite Panayotis Canellopoulos et le leader centriste Georges Mavros entretenaient de leur côté une opposition politique ouverte, ne ménageant pas les appels au conseil de l'Europe à l'OTAN et aux Américains "pour rétablir les libertés en Grèce".

Mais la manifestation d'opposition la plus ouverte avait été le défilé de 300.000 Athéniens le 1er novembre 1968 à l'occasion des obsèques de l'ancien président du conseil centriste Georges Papandreou dont le fils Alexandre devait animer, surtout en Europe et en Scandinavie, le mouvement de résistance panhellénique "PAK".

## REALISATIONS

Un attentat contre la vie du colonel Papadopoulos avait été organisé le 13 août 1968 sur la route du cap Sounion, par un ancien officier Alecos Panagoulis qui fut le seul condamné à mort d'ailleurs non exécuté du régime militaire. Le principal "succès" du régime militaire ensemble d'autre part avoir résidé dans l'effort de développement économique. Pendant sept ans, six importantes centrales électriques française, allemande, soviétique de très nombreuses usines acier, aluminium électronique et cinq chantiers navals furent créés.

Les grèves interdites, la production atteignit des niveaux records tandis qu'une politique des salaires adaptée au progrès économique limitait au minimum le mécontentement des Grecs sur le plan professionnel.

# Gouvernement conservateur à la tête de la Grèce

ATHENES (AFP) — Le gouvernement formé sous la présidence de M. Constantin Caramanlis, qui vient de prêter serment, rassemble cinq membres du parti de droite de M. Caramanlis (l'Union radicale) deux membres de l'Union du centre, parti fondé par le défunt président du conseil, George Papandreou, et quatre ministres sans coloration politique, précise qu'on peut qualifier de techniciens.

C'est donc un gouvernement conservateur qui vient d'être placé à la tête de la Grèce, sous le nom de cabinet d'"union nationale".

On remarque d'autre part que l'âge des ministres est assez élevé, le doyen étant le général Ghikas, déjà ministre dans un cabinet de M. Caramanlis, qui a 76 ans, le benjamin étant M. Georges Rallis, 56 ans, ministre dans l'ultime gouvernement d'avant le coup d'État de 1967.

**CABINET CONSERVATEUR**  
Dès après sa prestation de

serment, le cabinet Caramanlis s'est réuni en conseil. Les secrétaires d'État seront désignés jeudi, ainsi que les titulaires d'un certain nombre de portefeuilles non encore attribués dont le ministère des Finances. Celui-ci sera attribué au professeur d'économie politique, M. Ioannis Pezmatzlou, déporté à plusieurs reprises durant le régime militaire.

Il est certain que la coloration conservatrice du cabinet, vraisemblablement voulue tant par M. Caramanlis que par les forces armées, décevra une partie de l'opinion dont les jeunes, pour qui la démocratie aurait dû laisser place à des éléments moins âgés et non issus des vieux partis politiques d'avant le coup d'État de 1967 et appartenant à des formations plus combattives et plus à gauche.

Aussi, la tâche sera-t-elle lourde pour le cabinet en face d'une opinion pour qui le premier glas de la chute

du régime militaire date de novembre 1973. A cette époque, les étudiants s'étaient soulevés contre le régime de M. Papadopoulos, lui-même renversé, faute d'avoir su maintenir l'ordre, par un coup d'État des forces armées, le 25 novembre 1973.

# Alerte à la bombe à la Chambre des représentants...

WASHINGTON (AFP) — La salle où a débuté le débat de la commission judiciaire de la Chambre des représentants sur la procédure de destitution du président Richard Nixon a dû être évacuée d'urgence à la suite d'une menace d'attentat à la bombe.

M. Peter Rodino, président de la commission judiciaire, a subitement interrompu les débats et demandé à tout le monde d'évacuer la salle, peu après 21 heures hier soir.

Quelques instants plus tard on apprenait qu'un coup de téléphone anonyme avait été reçu indiquant qu'une bombe avait été placée sur les lieux.

Au moment où les débats, limités à 15 minutes par orateur, ont été suspendus, sept représentants avaient déjà pris la parole. Il restait donc 31 représentants à entendre avant la clôture de cette première séance.

## CARRIERES ET PROFESSIONS

### DIRECTEUR (TRICE) DES SOINS INFIRMIERS

CONCOURS 74-07-51

L'Hôpital Laval est un hôpital spécialisé en Cardiologie, Pneumologie et compte aussi une section générale. C'est en plus un hôpital d'enseignement affilié à l'Université Laval.

#### LE POSTE :

Sous l'autorité du Directeur Général, le (la) directeur (trice) des soins infirmiers s'assure de la réalisation et du respect des objectifs élaborés par le Conseil d'Administration, dans toutes les activités de ses services.

#### LES EXIGENCES :

Maîtrise en Sciences Infirmières de préférence. Au moins 3 ans d'expérience dans un poste comportant des responsabilités administratives. Capacité de travailler au sein d'une équipe multidisciplinaire et familière avec les nouvelles méthodes de gestion.

#### TRAITEMENT :

Selon l'échelle établie par le Ministère des Affaires Sociales.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae avant le 12 août 1974 au :

**Directeur Général**  
**Hôpital Laval,**  
**2725, Chemin Ste-Foy,**  
**Québec 10e, G1V 4G5**

## Projet de loi sur les assurances

# L'aboutissement de 20 ans de travail

Par Robert Lefebvre

QUÉBEC PC — "En plus d'être un véritable code des assurances modernes le projet de loi sur les assurances est également une réforme marquante dans le Code Civil québécois", a déclaré mercredi à l'Assemblée nationale le ministre des Institutions financières, Compagnies et Coopératives, M. William Tetley, en déposant en première lecture le bill numéro 7.

Ce projet de loi, qui est l'aboutissement de 20 ans de travail et qui est à l'avant-

garde dans le domaine des assurances, selon M. Tetley, avait fermé l'étape de la deuxième lecture l'an passé, mais avait été retiré temporairement à la suite des amendements qui y avaient été apportés lors de son étude en commission parlementaire.

En résumé, il remplace la Loi des assurances, la Loi de l'assurance des maris et des parents, la Loi des compagnies diocésaines d'assurance mutuelle, le titre de l'assurance au code civil et la Loi des agents de réclamation. Il modifie, par ailleurs, les dispositions du

Code civil au chapitre de l'assurance maritime.

Cette pièce législative, qui renferme plus de 700 articles, traite, dans une première partie, du contrat d'assurance lui-même et des conditions suivant lesquelles il doit être établi, notamment dans les secteurs de l'assurance-accident-maladie.

Dans la deuxième partie, consacrée aux dispositions administratives, on traite en particulier du surintendant des assurances et du service des assurances, des entreprises d'assurances et du contrôle de l'assurance privée permis, cau-

tionnement, placement, comptes et rapports, etc. Equilibre des forces

Ayant été longuement révisée en comité par l'Office de révision du Code civil, la partie contractuelle met fin à beaucoup d'incertitudes qui jusque là étaient préjudiciables tant aux assurés qu'aux assureurs, a expliqué M. Tetley. "Le projet de loi respecte maintenant le principe de l'unité du droit civil, puisque les dispositions traitant du contrat d'assurance seront versées au Code civil", a-t-il dit.

Le ministre a en effet insisté sur la nécessité d'établir des en présence dans les transactions d'assurance.

S'inspirant des travaux de Me. Marcel Faibault et du juge Gérard Trudel, de la législation ontarienne ainsi que française et des travaux de différentes autres sources, la partie contractuelle traduit dans les textes les pratiques courantes observées aujourd'hui par les assureurs.

M. Tetley a noté que l'une des innovations de cette politique des assurances consiste à donner à la police d'assurance un caractère autonome, permettant au justiciable de disposer des assurances sans nécessairement faire un testament.

D'autre part, le bill 7 étend l'obligation d'obtenir un permis à tous ceux qui pratiquent l'assurance au Québec. De plus, les employés salariés des compagnies d'assurance, de même que les notaires et les estimateurs d'accidents automobiles, devront obtenir un certificat pour vendre de l'assurance. Enfin, le projet de loi réglementera les titres des agents et courtiers.

Le montant des cautionnements requis des assureurs pourra, comme à Ottawa ou en Ontario, être basé sur le montant des primes perçues plutôt que sur les affaires transigées.

### Placements

Quant aux placements, les compagnies québécoises seront mises sur le même pied que les compagnies fédérales et ontariennes, notamment quant aux normes de ces placements, comme filiales, aux caisses distinctes.

Le bill de M. Tetley permet par ailleurs aux compagnies d'assurance de faire des placements dans des organismes coopératifs, et oblige les compagnies étrangères à communiquer au surintendant des placements effectués au Québec, renseignements sur leurs plans au Canada ou ailleurs, en plus de les obliger à investir au Québec.

Tous les assureurs, sauf les sociétés mutuelles membres d'une fédération reconnue qui pourvoit à la vérification des comptes, devront faire vérifier leurs livres par un vérificateur professionnel.

En outre, le projet de loi permet aux compagnies d'assurance du Québec de pratiquer à la fois de l'assurance de personnes et l'assurance de dommages.

Il oblige enfin les corporations de courtage à dénoncer toute filiation avec d'autres entreprises de l'extérieur du Québec.

## Pour le projet de la baie James

### Taux supérieur d'intérêt payé par le Québec

QUÉBEC (PC) — Parce que le Québec connaît un essor sans précédent dans le monde de la construction, il doit payer un taux supérieur d'intérêt pour les emprunts qu'il effectue sur le marché américain.

C'est ce qu'a indiqué, mercredi, le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, qui était pressé de questions par le chef parlementaire du Parti québécois, M. Jacques-Yvan Morin, au sujet des emprunts du Québec visant à financer la construction du projet de la baie James.

"Time Magazine disait, il y a quelques semaines, qu'il se construit plus au Québec

que partout ailleurs, a dit M. Bourassa. Nous avons \$10 milliards de projets de construction en cours. Nous avons actuellement une période de construction en cours. Cela suppose un haut niveau d'emprunts et ceci a une influence sur les taux d'intérêts. C'est simplement le jeu normal de l'offre et de la demande".

M. Morin avait demandé à M. Bourassa s'il était exact que l'Hydro-Québec venait d'emprunter \$150 millions sur le marché américain, par le biais d'un syndicat financier, à un taux d'intérêt de 10.75 pour cent, soit le taux le plus élevé jusqu'ici.

### BOYCOTTAGE

M. Morin a ensuite voulu savoir si le fait que l'Hydro-Québec emprunte aux États-Unis était dû au boycottage des obligations du Québec et de l'Hydro par les institutions financières de l'Ontario et des autres provinces anglophones.

Le premier ministre a évité la question en se demandant si le Parti québécois par ses nombreuses questions sur la baie James, voulait mener "une opération de salissage" contre le projet de la baie James, une "des décisions les plus importantes pour le Québec".

"Le premier ministre con-

fond l'intérêt des Québécois avec ses intérêts politiques personnels", a lancé M. Morin.

Pour sa part, le ministre des Finances, M. Raymond Garneau, a promis de prouver dès jeudi que les taux payés aux États-Unis par l'Hydro-Québec se comparaient avantageusement avec les taux payés par des sociétés américaines du même type.

M. Garneau a même affirmé que l'accueil réservé sur le marché américain aux obligations québécoises était meilleur que celui réservé à d'autres sociétés d'utilité publique du même genre.

Enfin, le député créditiste de Beauce-Sud, M. Fabien Roy, a soutenu que le Québec devrait rembourser \$403 millions d'intérêts pour combler cet emprunt aux États-Unis. "Nous avons contracté aux États-Unis, depuis le premier avril 1974, une servitude de \$817 millions", a lancé M. Roy tandis que le premier ministre commençait: "Ce sont les mêmes rengaines".

## CLUB 500 Porteurs du journal à propos

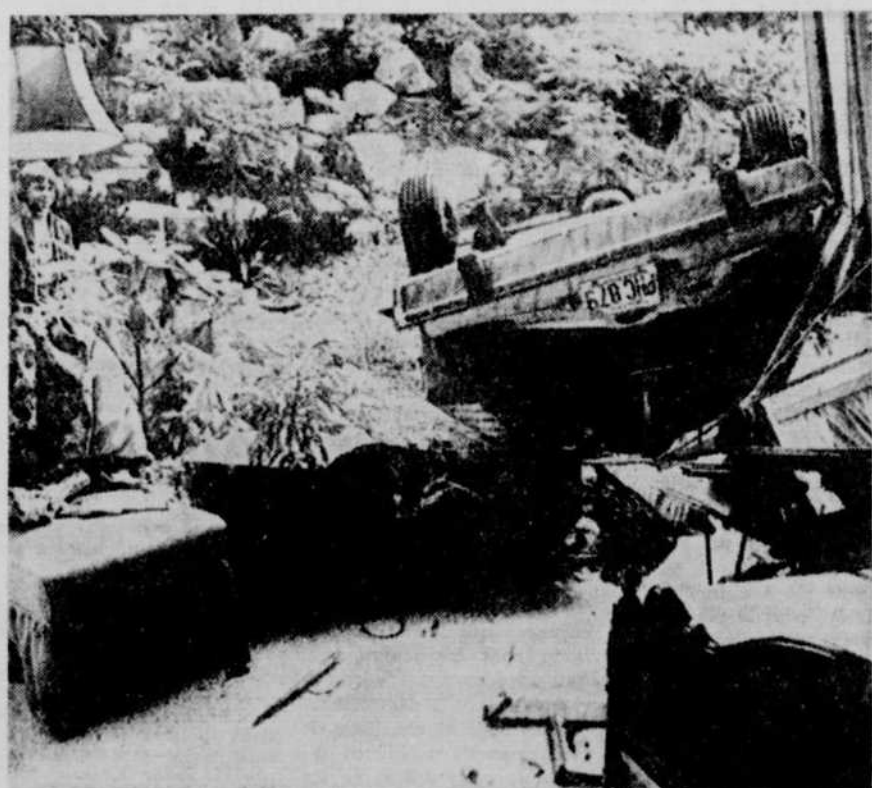


Langis Bernier, 14 ans, 3375 St-Victorien, Giffard; Jacques Fraser, 1049 boul. Ste-Anne, Beauport. Langis et Jacques ont trouvé la bonne façon de s'acheter une bicyclette 10 vitesses : devenir porteur du journal "à propos".

A votre service 7 matins par semaine, ils auront bien mérité leur bicyclette et quelle économie pour les "papa". Déjà presque des hommes !

Tu aimerais devenir porteur du journal "à propos" ?

**SERVICE DU TIRAGE  
529-0411**



### Dur réveil

Peter Maricks a connu un réveil brutal cette semaine quand une auto a échoué dans sa chambre de sa maison de Vancouver Est. Le garçon qui dort normalement dans cette chambre était levé au moment où l'accident s'est produit. La police a arrêté un adolescent de 16 ans pour conduite négligente en rapport avec cet accident.

# Mini-propos

## Meurtres en série

MONTREAL (PC) — Des inspecteurs de la police de la Communauté urbaine de Montréal n'écartent pas pour l'instant l'hypothèse que la récente série de meurtres survenue à Montréal soit reliée à une affaire de règlement de compte au sein de la pègre montréalaise, mais précisent qu'il ne s'agit là que d'une des hypothèses envisagées.

Entre-temps, les enquêtes se poursuivent au sujet des quatre meurtres survenus dans la région depuis samedi, ce qui porte le total à 23 depuis le début de l'année.

## Anarchistes condamnés

BARCELONE (AP) — Deux jeunes anarchistes, Orfol Sole Sugranyes, 26 ans, et Jose Luis Pons Llobet, 19 ans, ont été condamnés mercredi à Barcelone, le premier à 48 ans de prison, le second à 21 ans pour vol, rébellion et détention illégale d'armes.

Ils étaient accusés d'avoir attaqué une banque et d'avoir engagé le combat avec la police alors qu'ils tentaient de passer en France. Tous deux appartiendraient au mouvement de libération ibérique, une organisation anarchiste clandestine.

Pons Llobet a déjà été condamné à 30 ans de prison pour terrorisme. Il a été jugé en même temps que Salvador Puig Antich, qui fut condamné à mort et exécuté le 1er mars dernier.

## Action de \$70,000

MONTREAL (PC) — Un citoyen a intenté une action en dommages de \$70,000 contre un policier de Montréal qui lui aurait tiré une balle dans la cuisse, en janvier dernier, au moment où il procédait à la vérification des papiers d'enregistrement du véhicule du demandeur, M. Brian Wallace.

M. Wallace allègue qu'à 2 heures du matin, le 24 janvier, il conduisait la voiture de sa femme, boulevard La Verendrye. Le véhicule portait des plaques d'enregistrement de Colombie-Britannique, au nom de la fille de sa femme, puisque leur mariage ne datait que d'un mois.

Selon le demandeur, il semble que les papiers aient créé un doute dans l'esprit du policier, qui aurait alors décidé de fouiller M. Wallace, puis de l'amener au poste de police.

M. Wallace a vite protesté et, selon ses dires, il aurait quitté l'endroit où il se trouvait, près de l'autopatronie, pour se diriger vers sa propre voiture.

C'est alors que le policier, sans aucun avertissement, aurait tiré et atteint l'homme à la cuisse. Le demandeur affirme d'ailleurs que dès le moment de la fouille, le policier avait dégainé son arme.

## 11,060 autos rappelées

DETROIT (AP) — La société Chrysler a annoncé mercredi qu'elle rappelait 11,060 voitures de marque Imperial parce que les freins de leur parking sont défectueux. Il s'agit de voitures de l'année et qui ont toutes été fabriquées avant le 4 mai dernier.

La compagnie dit qu'elle va faire les réparations à ses frais. Elle ajoute que la défectuosité en question n'a été la cause d'aucun accident.

## Trois noyades

CHICOUTIMI (PC) — Deux enfants qui faisaient un séjour au Domaine de la Jeunesse, et un moniteur, se sont noyés à Chute-aux-Galets, non loin de Chicoutimi. Ils sont tombés du haut du barrage Price quand une vanne s'est soudainement ouverte.

Selon la police, les victimes sont Guy Tessier, 12 ans, Guy Racine, 10 ans, et leur moniteur, Michel Maltais, 16 ans.



Un groupe d'Indiens, dont quelques-uns armés, discutent à l'entrée du parc Anicinabe près de Kenora, Ontario. (Téléphoto PC)

# Occupation d'un parc par 150 Indiens

KENORA, Ont. PC — Un groupe de quelque 150 Indiens Ojibway continuent d'occuper un parc situé aux limites de la municipalité de Kenora, qui compte quelque 10,000 habitants.

Aucun incident violent n'a cependant été signalé jusqu'ici, alors que rien n'a été tenté jusqu'à maintenant pour déloger ou expulser les Indiens du parc Assiniboine, où ils ont installé un campement.

L'occupation avait commencé lundi, à la fin d'un congrès qui avait réuni durant la fin de semaine environ 300 Indiens ojibway dans ce parc.

La moitié des participants à cette assemblée avaient alors décidé d'interdire l'accès du parc au public, et des sentinelles armées en

gardent l'entrée.

La colère des Indiens avait été soulevée à la suite de l'arrestation du président de la conférence, M. Louis Cameron, accusé de possession d'arme offensive.

## Revendications

Bien que M. Cameron eut été libéré peu après et l'accusation retirée, les Indiens décideront de continuer d'occuper le parc en vue de protester contre le "harassment" dont ils seraient l'objet de la part de la police de Kenora.

Les Indiens prétendent de plus que le territoire du parc leur fut concédé en 1929 et fut plus tard vendu sans leur permission.

Ils revendiquent égale-

ment de meilleurs services médicaux et soins dentaires, un système de transport amélioré entre les différentes réserves de la région et de meilleures conditions de vie en général pour les Indiens.

## Le gouverneur général fait des progrès continus

OTTAWA (PC) — Dans l'entourage du gouverneur général, on rapporte que M. Jules Léger fait des progrès continus dans sa convalescence, depuis sa crise cérébro-vasculaire d'il y a six semaines. Mais il n'a pas encore indiqué s'il resterait à son poste indéfiniment.

"C'est lui-même qui prendra cette décision", a déclaré

un membre de son personnel.

Entre-temps, le gouverneur général fait des promenades à pied chaque jour sur la propriété de Rideau Hall, sa résidence officielle. Il reçoit aussi des soins de thérapie, car il souffre de paralysie partielle au bras gauche. La thérapie aide également à améliorer son élocution, qui s'améliore graduellement.

VITE... VITE...

\$1,000,000 EN PRIX  
3,100 GAGNANTS

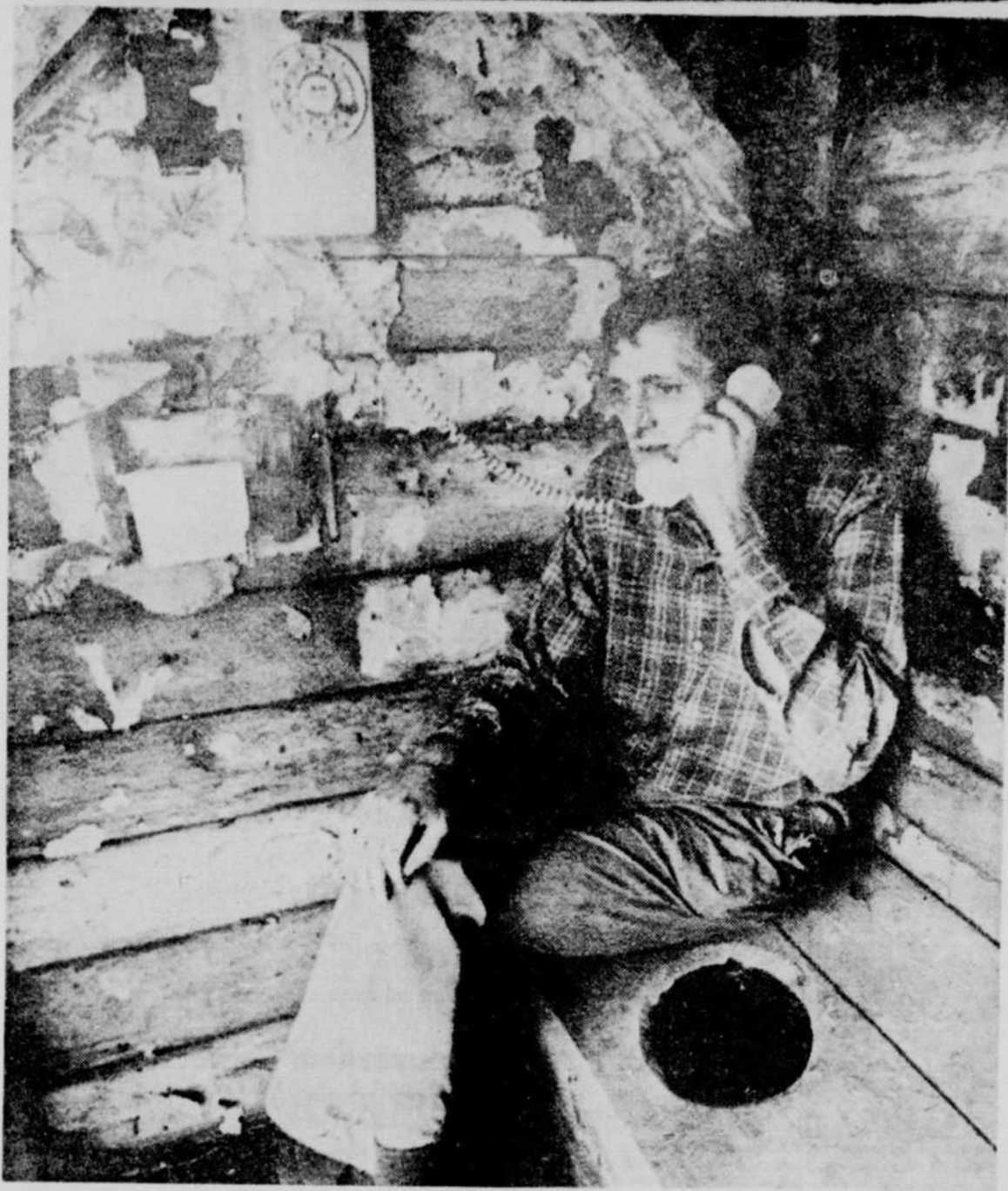
# SUPER LOTO

D'AOÛT

TIRAGE:  
23 AOÛT

QUANTITÉ LIMITÉE

# Le monde en photos



Bill Johnstone essaie son téléphone nouvellement installé... dans la toilette extérieure située à l'arrière de sa maison. Paraît-il qu'il a dû se battre pendant des semaines avec Bell Canada pour les convaincre de la nécessité d'avoir le téléphone à cet endroit plutôt inusité et comment ?



Teresa Bak, 3 ans, de Bluffton, Alberta, a subi une opération qui est la première du genre au Canada. L'opération s'est effectuée à l'hôpital universitaire d'Edmonton, après que l'enfant eut le bras broyé par la tondeuse à gazon sur la ferme de ses parents.



Daphne Hawkins, 11 mois, a vécu deux jours sous les bombardements à Chypre comme une grande fille a raconté sa mère. Elle est la fille du correspondant de l'Associated Press, Frank N. Hawkins. La petite Daphne était parmi les 383 autres américains évacués de Chypre mardi, à bord du USS Coronado.



Qu'est-ce? Que faites-vous quand... un canard qui se dandine sur la rue principale à Winnipeg? Vous faites comme le constable Dwight Armstrong; vous appelez le quartier général pour recevoir des instructions. Le canard, non réclamé par son propriétaire, a été remis au zoo des enfants dans le parc Assiniboine.



Margaret Ennis de Niagara Falls s'est bouché les oreilles en entendant le bruit strident fait par la démonstration des miliciens du Fort Ste-Hélène à Montréal mardi. Elle était parmi les 250 étudiants des différentes provinces qui visitaient Montréal sous la responsabilité du comité Canada.

## Nixon obligé de remettre tous les enregistrements sur l'affaire Watergate

WASHINGTON (AFP) — La Cour suprême a rendu, mercredi, son arrêt sur le litige opposant le président Nixon au procureur spécial Leon Jaworski, obligeant le chef de l'Etat à remettre à la justice tous les enregistrements et documents ayant trait à l'affaire Watergate.

Les huit juges siégeant sur ce tribunal — le neuvième s'était récusé — ont pris leur décision à l'unanimité.

Le président de la Cour, le juge Warren Burger, a déclaré en rendant public l'arrêt : "Nous avons conclu que, lorsqu'on fait seulement valoir l'intérêt général de la confidentialité (des conversations présidentielles) pour ne pas remettre des documents assignés dans un procès criminel, cela ne peut pas prévaloir sur les exigences fondamentales d'un déroulement normal de la justice".

"Il est théoriquement possible au ministre de la Justice d'amender ou de révoquer un règlement définissant l'autorité du procureur spécial", a ajouté le juge Burger, qui a été nommé par le président Nixon. "Mais il ne l'a pas fait et tant que ce règlement est en vigueur, il lie l'exécutif".

**ATTENDUS**

Dans ses attendus, la Cour estime que :

— Les documents demandés par le procureur Jaworski répondaient à un règlement fédéral voulant que des dossiers assignés doivent être utilisés et avoir force de preuve dans le procès intéressé.

— La doctrine de la séparation des pouvoirs et le besoin de confidentialité de communications à un haut niveau à l'intérieur de l'exécutif ne signifient pas que le président ait un privilège absolu de ne pas présenter des documents en toutes circonstances devant les Cours.

— Dans le cas d'une affaire d'étouffement dans lequel la prétention de confidentialité n'est pas fondée sur le secret militaire ou diplomatique, la demande de privilège faite par le président doit céder le pas aux besoins de la justice.

Enfin, le juge Burger a indiqué que la Cour s'était déclarée incompétente en ce qui concerne le droit qu'avait un grand jury de nommer le président comme co-conspirateur dans les tentatives d'étouffement de l'affaire du Watergate.

## Déficit américain de \$3.5 milliards

WASHINGTON (AFP) — Le déficit du budget des Etats-Unis s'est élevé l'année dernière à \$3.5 milliards, a annoncé mercredi l'administration américaine, qui précise que ce chiffre correspond aux estimations publiées en mai dernier, mais est très inférieur au déficit de \$12.7 milliards qui avait été prévu par la trésorerie et la direction de la gestion et du budget, les dépenses de l'administration ont atteint le niveau prévu, mais les recettes, par contre, ont été supérieures d'environ \$8.8 milliards aux prédictions, grâce principalement à de plus fortes rentrées d'impôts sur les revenus. Les recettes ont été de \$264.8 milliards et les dépenses de \$268.3 milliards.

En juin dernier, le président Nixon a annoncé que, pour la première fois depuis son arrivée au pouvoir, les Etats-Unis auraient un budget en équilibre pendant l'année fiscale 1975, commencée le 1er juillet dernier.

## Profits de Loto-Québec

MONTREAL (P.C.) — Les profits nets réalisés par Loto-Québec durant l'année fiscale se terminant le 31 mars dernier se sont élevés à \$47.8 millions, alors que les sommes totales remises aux gagnants se sont chiffrées par \$49.7 millions, selon le rapport financier annuel rendu public mercredi.

Une augmentation de 29 pour cent des ventes de billets au cours de cette quatrième année d'activités de la loterie provinciale s'est soldée par une hausse nette des ventes, qui sont passées de \$83,077,758 en 1973 à \$107,792,182 en 1974.

Les profits nets au cours de l'année fiscale précédente avaient atteint \$37.3 millions et le montant des prix \$37.2 millions.

Quant au gouvernement du Québec, il a finalement pu s'enrichir de \$48 millions, comparativement à \$37 millions l'année précédente.

Il y a eu 305,000 gagnants qui ont empoché des prix allant de \$28 à \$200,000, contre 222,900 en 1973.

Dans un communiqué accompagnant le rapport, M. Maurice T. Cusseau, président et directeur général de la Loterie québécoise, affirme qu'on ne signale aucune chute des ventes présente-ment au profit de la Loterie olympique.

dent et directeur général de la Loterie québécoise, affirme qu'on ne signale aucune chute des ventes présente-ment au profit de la Loterie olympique.

## TÉLÉVISEUR COULEUR RCA

Télécouleur AccuColor Super-90 de 26" Modèle CCE 997

Console contemporaine. Placage noyer.

Dimensions :

H. 28-7/8", L. 36-7/8", P. 18-5/8"

- Lampe-écran à masque noir
- Châssis de 26,000 volts
- AccuMatic 4 : réglage automatique de la luminosité, du contraste, de la couleur et des teintes
- Accord précis automatique (AFT)
- Syntonisateur rotatif transistorisé UHF/VHF
- Indicateurs de canaux lumineux
- Haut-parleur duocône de 6"

Très spécial \$634. Conditions de paiements faciles si désirées



## TREMBLAY & BERGERON

301 de la Canardière  
523-7760

245 — 71e Rue est, Charlesbourg  
626-1102

### TARIFS DES ABONNEMENTS

(au Canada)

12 mois : \$45.00 — 6 mois : \$22.50

Remarques : ● "à propos" est publié 7 jours par semaine  
● ces prix incluent le supplément "à la carte"

Faire parvenir votre remise

### à propos

C.P. 1727 — GIK 7K9, Québec, Qué.

Coupon d'abonnement :

Nom :

Adresse :

Montant inclus :

"à propos" est publié et imprimé à  
3, Place Jean-Talon, Québec 2

G1K 7K9

Membre de l'ABC

Président-directeur

général :

Claude Royer

Vice-président et éditeur :

Jean Pelletier

Directeur de l'information :

Pierre Loignon

Téléphone :

522-4771

# à propos

## L'aspect constitutionnel du bill 22

La commission parlementaire formée de députés chargés d'étudier le projet de loi 22 article par article, a réussi mardi, à adopter le premier des 130 articles de ce document, après une semaine de travaux et de débats.

De tous les points soulevés au cours de la semaine, l'aspect constitutionnel de la loi s'est particulièrement dégagé. Tout d'abord, la question fut simplement mentionnée et le ministre Cloutier s'est empressé de déclarer que, de l'avis de plusieurs spécialistes qu'il avait consultés, il se trouvait sur un terrain solide avec son projet de loi. C'est-à-dire qu'il ne craint aucunement que le texte vienne en contradiction avec la constitution de 1867.

Par la suite, l'Opposition péquiste a tenté à deux reprises de faire amender le premier article du projet de loi pour soustraire le Québec à l'application de l'article 133 de la constitution. Et aujourd'hui, certains émettent l'opinion que, de toute évidence, le projet de loi sera probablement contesté au point de vue constitutionnel.

L'article 133 de l'AANB, le plus souvent invoqué dans ce débat, se lit comme suit : "Dans les chambres du parlement du Canada et de la législature du Québec, chacun pourra, dans les débats, faire usage de la langue anglaise ou de la langue française; mais les registres et les procès-verbaux des chambres susdites de-

ront être tenus dans ces deux langues. Dans tout procès porté devant un tribunal du Canada établi en vertu de la présente loi ou devant un tribunal du Québec, chacun pourra faire usage de l'une ou de l'autre de ces langues dans les procédures et les plaidoyers qui y seront faits ou dans les actes de procédure qui en émaneront. Les lois du parlement du Canada et de la législature du Québec devront être imprimées et publiées dans l'une et l'autre de ces langues".

L'Opposition péquiste a soutenu que le Québec pouvait se soustraire à l'application de cet article et décider que seule la langue française serait utilisée pour la rédaction des lois et des procès-verbaux du parlement, les débats, etc. On a tenté à deux reprises de faire apporter au premier article du projet de loi un amendement en ce sens.

M. Jacques-Yvan Morin, un spécialiste des questions constitutionnelles, sait mieux que quiconque qu'on ne peut unilatéralement amender la constitution canadienne au Québec. Mais il a soutenu qu'on pouvait obvier à cette difficulté en déclarant simplement que cet article ne s'appliquerait plus désormais au Québec. Il a invoqué à ce sujet le droit du Québec de légiférer dans les catégories de matières relevant de sa compétence.

L'Opposition faisait alors allusion

à un autre article de la constitution qui autorise le Québec, en effet, à légiférer dans des catégories de sujets précis. Mais ces sujets sont énumérés dans l'article 92 et il serait pour le moins surprenant que l'article 133 puisse entrer dans ces catégories. Cependant, des juristes émettent l'opinion que cette interprétation de la constitution serait tout à fait légale.

Il est évident qu'on ne tranchera pas définitivement la question en s'adressant tantôt à des constitutionnalistes favorables à l'idée du PQ, tantôt à d'autres qui s'objectent à cette idée. Le seul moyen de procéder consisterait à soumettre le sujet à la Cour suprême du Canada. Mais les péquistes, on le sait, doutent naturellement de l'intégrité de ce haut tribunal. Ils préféreraient que le Québec prenne ses responsabilités, qu'il amende la loi pour indiquer qu'il se soustrait à l'application de l'article 133, du moins en partie, et qu'on laisse aux objecteurs de consciences, dont au Fédéral, le fardeau de contester la validité de la loi québécoise.

Alors, de deux choses l'une: ou bien le gouvernement fédéral utiliserait son droit de désaveu et décréterait que la loi du Québec est invalide, ce qui renverrait à la province le fardeau de porter la question devant le plus haut tribunal du pays;

ou bien le fédéral porterait lui-même la question immédiatement devant la Cour suprême.

La majorité libérale ayant rejeté les amendements proposés par l'Opposition péquiste, il n'est pas question que la loi 22 indique son refus de l'article 133 de l'AANB. Mais des anglophones ont affirmé récemment que la loi, telle que présentée par M. Cloutier, vient déjà en contradiction avec la fameuse clause 133 de la constitution, ce que le ministre refuse d'admettre comme nous l'avons rapporté plus haut.

Alors, pour que la constitutionnalité de la loi soit vraiment mise à l'épreuve, il faudra maintenant qu'un individu ou un groupe prenne la responsabilité de porter le texte devant la Cour suprême afin qu'elle se prononce.

En attendant, il est tout à fait logique de croire que le projet de loi ne vient nullement en contradiction avec la constitution et de retenir l'idée exprimée par M. Jean-Denis Gendron à l'effet que ce bill est conforme aux aspirations de la majorité et qu'il constitue un équilibre entre les droits des deux groupes ethniques, comme le rapporte le journal Le Devoir d'hier.

A ce compte, espérons qu'on en finira avec l'étude de ce projet de loi avant les Jeux Olympiques de 1976.

Roger BRUNEAU

## Un coup d'épée dans l'eau

L'on dit souvent que les politiciens sont des gens pratiques. Ce jugement global, comme toutes les généralisations, souffre beaucoup d'exceptions, surtout chez les petits partis, qui sont en général des groupements idéologiques. Une de ces exceptions de taille s'est produite au début de la campagne électorale fédérale, qui a pris fin il y a quinze jours.

L'on se rappelle que le Parti québécois avait invité ses électeurs à s'abstenir d'aller voter, ou tout au moins, à annuler leur vote le 8 juillet, jour du scrutin. Les dirigeants de ce parti voulaient ainsi manifester leur désapprobation à l'égard du gouvernement fédéral. Le président, M. René Lévesque, avait même soutenu à cette occasion, qu'il fallait être logique avec soi-même et boycotter les élections fédérales quand on était indépendantiste.

Or, une compilation de la Presse Canadienne dévoilait en fin de semaine qu'il y avait eu, au scrutin du 8 juillet dans le Québec, moins de bulletins rejetés, pour annulation ou autres motifs, qu'en 1972. Par contre, moins d'électeurs sont allés vo-

ter qu'en 1972. Sans doute à cause de la période des vacances estivales, puisque les circonscriptions fortement anti-séparatistes comptaient aussi moins de votants.

Il faut donc conclure que la consigne du Parti québécois a été un échec. Il faut surtout souligner l'inutilité d'une telle entreprise. Les deux dernières élections fédérales ont d'ailleurs fourni une illustration que les actes négatifs, les gestes inutiles ne mobilisent jamais les masses. Si, par supposition, toutes les circonscriptions du Québec n'avaient compté que des libéraux et des péquistes et que ces derniers se soient tous abstenus de voter, le Parti libéral aurait remporté tous les sièges. Quelle aurait été alors la victoire pour le Parti québécois? La simple vanité pour les dirigeants de se targuer d'être obéis au doigt et à l'oeil. L'existence et l'action du gouvernement fédéral ne disparaissent pas parce qu'on fait semblant de les ignorer. C'est de la schizophrénie politique.

Il n'y a que les actes positifs qui puissent mobiliser les masses et être efficaces. Au temps, par

exemple, où les salariés payaient directement leurs impôts à Ottawa, les avoir invités à cesser de le faire aurait constitué sans doute un acte criminel, mais au moins un acte efficace. Maintenant que les impôts sont déduits à la source, une telle directive devient un geste inutile, du moins pour les salariés qui sont l'immense majorité. Comme diraient certains intellectuels, ce n'est pas à donner des coups d'épée dans l'eau qu'on tranchera le noeud gordien du lien fédéral.

Les politiciens du Parti québécois ne sont donc pas des gens pratiques. D'autant moins qu'ils ont gaspillé des milliers de dollars en collants et autres articles pour inviter les électeurs à annuler leur vote. Ces milliers de dollars auraient sûrement été plus utiles à payer des permanents du parti ou des journalistes du JOUR. Mais l'erreur la plus grave, c'est que les dirigeants du parti, en donnant de telles consignes, minent dangereusement leur crédibilité et, en conséquence, leur prestige. (...)

Yvan Guay  
La Presse  
23-7-74





## Les murs ont des oreilles

avec Michel Gagnon



Claude Valade donne un excellent spectacle au "Cabaret" du Concorde. C'est une chanteuse de grande classe.

0-0-0

Le directeur de l'information à CJRP, Jean-Luc Vachon, vient tout juste de reprendre son travail, après avoir pris quelques semaines de vacances. Il est dangereusement en forme.

0-0-0

Le populaire chanteur, Fernand Gignac, a perdu son père récemment. M. Alphonse Gignac est décédé le 13 juillet.

0-0-0

Afin de favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes, les Nations unies ont proclamé 1975, "L'Année internationale de la Femme". Plusieurs activités aussi intéressantes les unes que les autres se dérouleront tout au cours de l'année.

0-0-0

Le fameux combat Clay-Foran sera présenté au Colisée, sur écran géant, le 24 septembre.

C'est maintenant officiel, Jerry Lewis donnera deux spectacles à Québec, plus précisément au Grand Théâtre, le 15 septembre. C'est Eric Villon qui me l'a confirmé. C'est d'ailleurs lui qui est le responsable de la tournée canadienne de Jerry Lewis.

0-0-0

Les officiers de la Sûreté du Québec annonceront à la population, aujourd'hui, que plusieurs de leurs membres participeront au tournage d'une série d'épisodes pour la télévision à partir d'histoires vécues, puisées à même les archives de la SQ. Dans quelques mois, les Québécois pourront donc voir les gars de la SQ sur le petit écran, une bonne demi-heure par semaine.

0-0-0

Robert Rousseau n'aura pas l'occasion de jouer sur la glace du Colisée. Après avoir échoué dans sa tentative d'endosser le chandail des Nordiques, Rousseau ne pourra se faire valoir avec son équipe à Québec, puisque les Nordiques ne sont pas intéressés à jouer une partie d'exhibition contre les Rangers.

0-0-0

Même si le CRTC vient d'autoriser les stations radiophoniques étudiantes à diffuser certains messages publicitaires, il semble bien que la politique de CKRL-FM ne changera pas et qu'on continuera tout simplement à diffuser des communiqués et messages qui sont fournis par des groupements communautaires ou des organismes à but non lucratifs.

0-0-0

Le Gala de la Fourrure, annuellement présenté au Québec, aura lieu le 18 septembre, au Colisée. Il paraît que ce sera dans les trois "x".

Pour le whip du Parti libéral, Louis-Philippe Lacroix, les Iles-de-la-Madeleine sont "sel" (celles) qu'il préfère! J'ai compris donc!

0-0-0

Plusieurs artistes de chez nous participeront à la soirée organisée en l'honneur de la gagnante Guylaine Caseault du concours "Première chance" de Télé-4. Cette soirée aura lieu ce soir, à 20 h 30, en la salle du Théâtre de ville Montmorency.

0-0-0

Laurent Gagné, préposé au service à la taverne Chez Roger a été vu en ville au début de la semaine. Laurent est pourtant en vacances. Il paraît qu'il a soudainement décidé de quitter la Gaspésie pour venir chercher le chèque d'assurance-chômage de sa femme, après quoi, il est retourné là-bas...

0-0-0

La chanteuse Michèle Richard tiendra un rôle important dans la série télévisée "Mont-Joye", qui recommencera en septembre. Ceci a été confirmé par le réalisateur Guy Hoffmann.

0-0-0

Le ministère de la Consommation et des Corporations a demandé aux détaillants de tétines, sucres) de retirer de leurs étagères certaines marques de ce produit non conformes au règlement d'application de la Loi sur les produits dangereux. L'interdit frappe les fabricants et distributeurs suivants: Algy Gale, Baby Brand, Baby World, Bedford Industries, Chantex, E.P. Chester, Questor, Realmon et Rigo.

0-0-0

L'excellent violoniste Serge Lancy, qui arrive tout juste d'une tournée triomphale en Californie, est présentement en vedette au Manoir du Lac Delage, les jeudis, samedis et dimanches soirs de 18 h 30 à 21 h 30. Serge vient de composer une très belle chanson "Madeleine" (c'est le prénom de son épouse), qu'il doit enregistrer très bientôt. Faut l'entendre.

0-0-0

"Rythme et Musique". Tel est le nom d'une revue qui a fait son apparition sur le marché québécois depuis quelques mois. Evidemment on y traite de musique et surtout de la vie artistique de chanteurs et musiciens québécois.

0-0-0

## Attention à votre contrat de vente d'automobile

La formule normalisée de contrat de vente d'automobile utilisée par plusieurs marchands d'automobiles au Québec contient, au verso, des articles extraits de la Loi de la Protection du Consommateur qui doivent faire partie du contrat s'il est conclu entre l'acheteur et un vendeur itinérant. Celui-ci est défini par la Loi comme étant un vendeur qui "ailleurs qu'à son adresse, sollicite d'un consommateur déterminé la passation d'un contrat de vente ou conclut un pareil contrat avec un consommateur".

Dans ce cas, l'acheteur a le droit d'annuler le contrat sans frais dans les cinq jours s'il n'est pas satisfait en remettant le bien ou en donnant avis de sa décision.

Si le contrat de vente n'est pas conclu avec un vendeur itinérant, l'acheteur n'a pas ce droit et l'annulation du contrat de sa propre initiative lui coûterait le cinquième de la valeur de l'automobile.

Le Club Automobile du Québec attire l'attention des consommateurs sur cette différence importante entre les deux genres de contrat.

Pour préserver son droit d'annuler la vente si le contrat est conclu avec un vendeur itinérant, le consommateur doit faire attention aux deux points suivants:

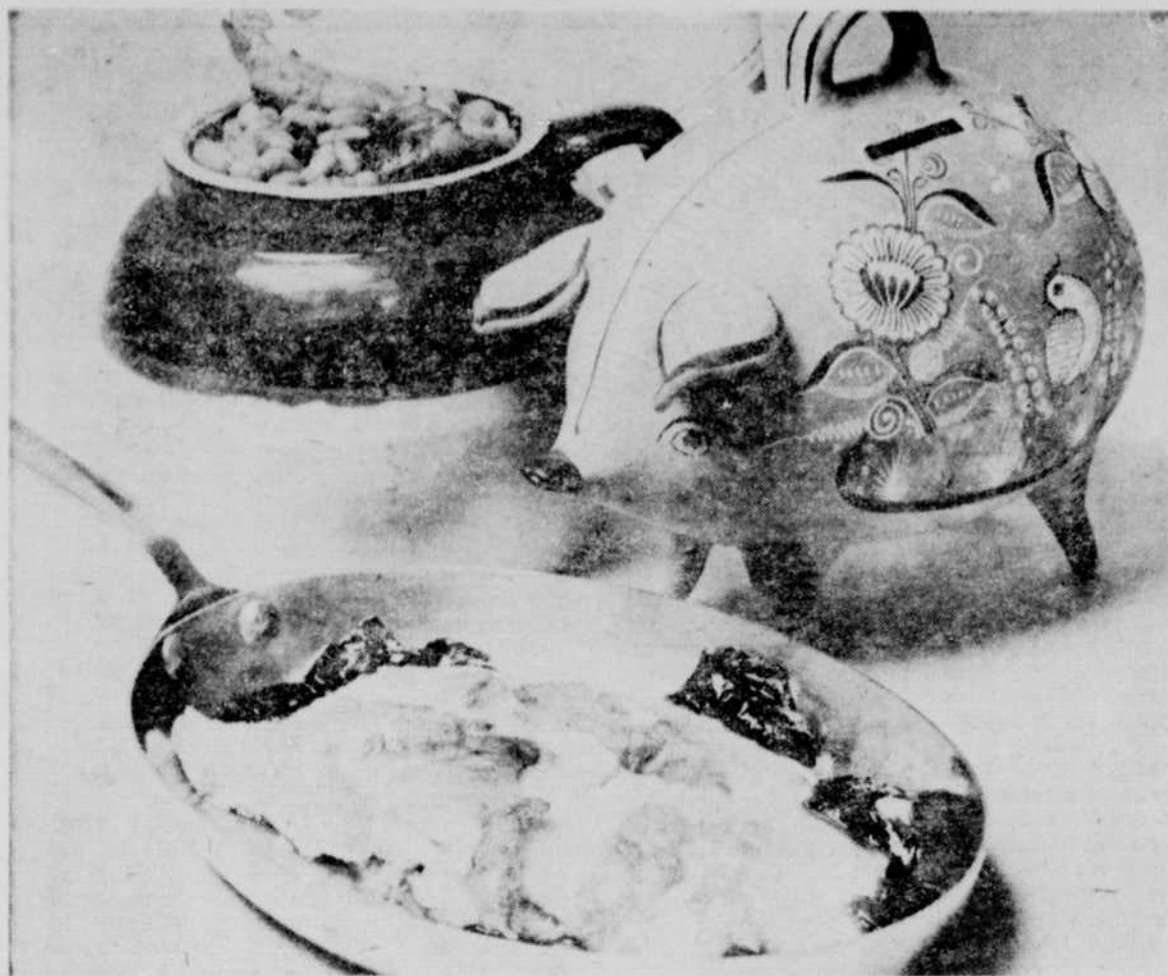
Sous le titre "Déclarations spéciales de l'acheteur", il ne doit pas signer la déclaration à l'effet qu'aucune sollicitation ne lui a été faite en dehors de l'établissement du vendeur si tel n'est pas le cas.

Sous le titre "Lieu et date du contrat", il doit exiger que soit biffée la mention "dans l'établissement du vendeur situé à..." et que soit inscrit l'endroit où la signature a effectivement lieu.

Cela peut faire la différence, selon le Club Automobile, entre un droit protégé et un droit perdu, avec les conséquences que cela implique.



La mignonne Stephanie Small, âgée de 5 ans, fille du journaliste Doug Small, correspondant pour la Presse Canadienne, à Ottawa, est devenue la plus jeune critique d'art au monde. Aidée par son papa, elle a écrit une critique sur la pièce intitulée "Magic Tom's", qui est actuellement présentée au Centre national des Arts, de la capitale fédérale. Ci-haut, la jeune Stéphanie a été surprise en plein travail...



## Repas économiques

Il est possible de préparer des repas économiques sans déroger aux règles de la nutrition. Deux bons exemples en sont un Cassoulet Concorde et une Omelette à la gelée de raisin, deux mets riches en protéines, exécutés avec des produits au raisin concord, d'emploi pratique et diversifié.

## Les taches sous les aisselles

Un vêtement peut se tacher grâce à un traitement d'urgence. D'autres, par contre, sont permanentes car il s'est produit un changement

chimique dans les teintures ou l'apprêt du tissu. Il n'y a alors pratiquement rien à faire pour remédier au problème. Les traitements ci-dessous sont recommandés uniquement pour les tissus lavables.

Pour les taches sous les aisselles qui viennent de se produire et qui sont causées par la transpiration seulement : On peut généralement trouver un remède si on s'y attaque immédiatement. Faites tremper le vêtement pendant au moins 30 minutes dans de l'eau tiède à laquelle vous aurez ajouté une demi-tasse d'un succédané de javellisant à base de borax tel que Borateem-Plus. Egouttez le vêtement après le trempage et lavez-le comme d'habitude, en ajoutant une demi-tasse de ce même produit à votre détergent.

Pour les taches qui sont déjà vieilles et qui sont causées par la transpiration seulement, ou pour les taches causées par l'emploi d'un désodorisant, préparez la surface tachée en la mouillant et en la parsemant d'une bonne quantité d'un succédané de javellisant à base de borax, puis en frottant doucement avec une brosse à ongles. Attendez environ 10 minutes, puis lavez comme vous le faites d'habitude, en ajoutant une tasse de Borateem-Plus à votre détergent.

Les désodorisants peuvent entraîner des transformations chimiques en réagissant avec les teintures du vêtement. Il se produit alors une décoloration du tissu sous les aisselles. On peut bien souvent éviter ce problème

en mettant le désodorisant avant de s'habiller et en attendant de 5 à 10 minutes pour qu'il sèche, ce qui empêche le désodorisant liquide d'entrer en contact direct avec le vêtement.

La partie du soutien-gorge située sous l'aisselle est également un endroit dont il est difficile de conserver l'éclat et la blancheur. Bien souvent, ce sont les désodorisants et non la transpiration du corps qui sont responsables de l'aspect douteux et grisâtre de ces surfaces. Dans cette situation, il est impossible d'utiliser un javellisant au chlore, car ce dernier a tendance à détruire les bretelles et les incrustations extensibles — qui sont actuellement très en vogue en raison du confort qu'elles procurent.

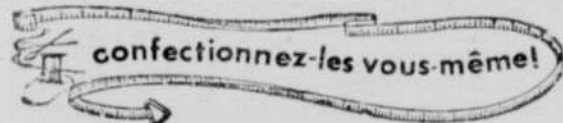
Dans ce cas, l'emploi d'un succédané de javellisant à base de borax est tout indiqué. Ce genre de produit a un fort pouvoir nettoyant, sans pour autant endommager les parties en spandex et en tissu extensible du soutien-gorge.

La meilleure chose à faire c'est d'humecter les surfaces ainsi tachées, d'ajouter et frotter une bonne quantité de succédané de javellisant puis d'attendre au moins une demi-heure. Répétez le traitement en cas de besoin (lorsque les taches sont déjà vieilles ou très marquées), puis lavez le soutien-gorge comme vous le faites d'habitude, en ajoutant la quantité recommandée de succédané de javellisant à votre détergent.



## La cape cet hiver

Le couturier Givenchy a créé cet ensemble de laine rayé pour l'hiver '74 dans les couleurs de jaune, vert et rouge foncé. La cape sera en vogue cet hiver. L'ensemble est porté avec des bottes et un chapeau en suède vert.



### SEPT MODELES

Faites plaisir à votre fille et surprenez-la avec une nouvelle garde-robe complète pour les prochains mois.

Demande le patron no. 9263. Grandeurs filles 6, 8, 10, 12, 14. La grandeur 10 prend 1 1/2 v. de matériel de 60 pouces.

Adressez votre commande à

Le Département des Patrons,  
à propos,  
60, Progress Ave.,  
SCARBOROUGH, Ont. M1T 4P7

Prix : \$1.00 par patron

(Ajoutez 15c pour frais de Poste)  
Seuls les mandats-poste et les chèques à l'ordre de TORONTO Star Syndicate seront acceptés. NE PAS ENVOYER DE MONNAIE NI DE TIMBRES-POSTE. Ces patrons ne sont pas échangeables. Ils sont habituellement livrés dans un délai de 15 à 20 jours. Les instructions sont en anglais seulement. Toute commande doit être envoyée par plus tard que 2 mois après sa publication.

Ci-inclus \$

(les timbres ne sont pas acceptés)

Patron No

Tailles :

Nom :

Adresse :

9263

by Marion Martin

- Mobiliers pour toutes les pièces du foyer
- Appareils électriques de marques réputées
- Lampes - Miroirs - Petits meubles pratiques

**J.-W. CANTIN & FILS INC.**

74 ouest, rue St-Joseph  
TEL.: 525-4519

## OPTOMÉTRISTES

Dr. René Marchand

o.d.

Dr. Denis Ouellet

o.d.

PLACE LAURIER, STE-FOY  
653-8486 - 653-9800

EXAMENS DE LA VUE  
LENTILLES CORNEENNES

# La ronde des festivals

par Pierre SEVIGNY

La ronde des festivals se poursuit de plus belle dans ce que l'on pourrait appeler "la grande région de Québec". Après le succès remporté par le Festival d'été de Québec, les regards se tournent maintenant vers St-Jean Port-Joli avec son Festival de l'artisanat et Baie Saint-Paul avec son Festival folklorique.

La "Capitale de l'artisanat", St-Jean Port-Joli, veut, par ce 2e festival, rendre hommage aux artisans de ce village. Cette localité du Québec présente la plus forte concentration de sculpteurs sur bois, pléiade à laquelle s'ajoutent des artistes et des artisans d'autres disciplines. Le Festival de l'artisanat se déroule sur une période de 10 jours concentrés dans les deux week-ends qui viennent. Les gens pourront visiter les expositions de sculptures, d'artisanat et de peintures, sans oublier les activités spéciales qui se dérouleront tous les jours.

Par ailleurs, on attend "d'la belle visite" à Baie Saint-Paul, du 26 juillet au 2 août. Ce 8e festival folklorique regroupera une quarantaine d'exposants, artistes et artisans. Comme par les années passées, le festival sera l'hôte d'un pays étranger et cette année, c'est le Portugal qui présentera une partie de son folklore.

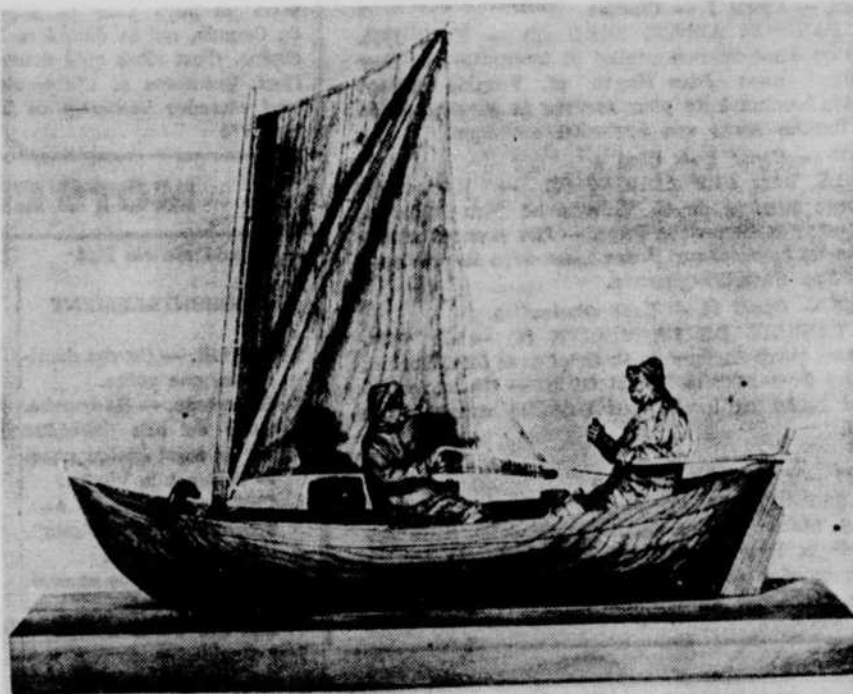
Longeant respectivement la Rive-Sud et la Rive-Nord

du fleuve Saint-Laurent, St-Jean Port-Joli et Baie Saint-Paul sont deux localités situées à un peu plus de 60 milles de Québec.

Il n'y a donc pas de raison valable que les résidents de la Vieille-Capitale n'assistent pas aux activités de ces deux festivals.

Mais, tout de même, gardez-vous de l'énergie en réserve; vous en aurez besoin, du 13 au 24 août, avec le Festival international de la francophonie...

"Les Aventuriers", mettant en vedette Joanna Shimkus, Delon et Ventura, sera à l'affiche de Les Grands Films ce soir à 19 heures 30 à la télévision de Radio-Canada. Une jeune étrangère, un pilote acrobate et un expert mécanicien décident de partir à la découverte d'un trésor englouti au large des côtes du Congo...



Le Festival de l'artisanat, à St-Jean Port-Joli, se veut un hommage aux artisans de ce village. Cette localité du Québec présente la plus forte concentration de sculpteurs sur bois, pléiade à laquelle s'ajoutent des artistes et des artisans d'autres disciplines.



## Du "rock and roll" et de la couleur

Ceux qui aiment le "rock and roll" d'il y a quinze ans, devraient se déplacer pour aller voir et entendre le fameux groupe "PAPOOSE", composé de cinq musiciens français, dont deux batteurs. PAPOOSE est en vedette à la Boîte GAIE "Elle et Lui" de la Brasserie Jean-Talon, rue St-Nicolas, à Québec, jusqu'au 30 juillet inclusivement.

(Photo Michel St-Pierre)

## Vos loisirs

Par Pierre SEVIGNY

A compter du 13 septembre prochain, le Trident présentera une oeuvre de Jacques Godbout "Salut Galarneau". La mise en scène sera signée Jean-Luc Bastien et les répétitions devraient débuter prochainement bien que la distribution ne soit pas encore finalisée.

Le Festival de l'artisanat, à St-Jean Port-Joli, débute officiellement ce soir à 17h00. Et au cours des deux prochains week-end, les visiteurs auront l'embaras du choix quant aux activités.

La chanteuse Priscilla, qui offre une sorte de compromis entre la chanson classique et la chanson commerciale, s'exécutera ce soir au cabaret de la Résille, Université Laval. Dans les vedettes prévues pour cette année, on accorde à Priscilla une percée de choix. Elle intéressera d'une façon toute particulière ceux qui sont préoccupés par la "relève québécoise".

La chorale "The Vancouver Bach Choir" présentera un récital des plus intéressants ce soir à 20h30 au parc des Gouverneurs. Ce récital varié s'étend des chants religieux aux chants de la nature, suivent quelques chansons folkloriques canadiennes.

## HOROSCOPE

JEUDI, 25 JUILLET 1974



21 mars au 20 avril (Bélier) — Journée sous le signe de la découverte. On attend beaucoup de vous, sur le plan professionnel. Ne permettez pas qu'on doute de votre compétence.



21 avril au 21 mai (Taureau) — Dispensez la joie dans toute la mesure du possible. Sachez discerner ce qui est fait pour vous de ce qui ne l'est pas.



22 mai au 21 juin (Gémeaux) — Soyez pratique, et sachez vous récréer quand c'est le temps. Organisez-vous pour exploiter tous les talents dont vous êtes gratifié.



22 juin au 23 juillet (Cancer) — C'est en faisant le bonheur d'une personne infortunée que vous augmenterez le vôtre. Influences planétaires sympathiques.



24 juillet au 23 août (Lion) — De nombreuses interruptions vous empêcheront de poursuivre un travail qui requiert une grande attention. Ne cultivez pas de rancœur, inutilement.



24 août au 23 septembre (Vierge) — Donnez généreusement et vous recevrez dans la même mesure. Journée profitable à la pratique des sports à l'extérieur.



24 septembre au 23 octobre (Balance) — Vous irradierez la joie de vivre, à la grande satisfaction de ceux qui partagent votre existence quotidienne.



24 octobre au 22 novembre (Scorpion) — Recherchez la qualité en tout et partout. Vos activités ne seront pas toutes à l'échelle de vos prévisions.



24 novembre au 21 décembre (Sagittaire) — Prenez le temps qu'il faut pour vous reposer, et refaites comme il se doit vos provisions d'énergie et d'enthousiasme.



22 décembre au 20 janvier (Capricorne) — Ne vous laissez pas tenter par des chimères, il y a suffisamment de problèmes sérieux pour retenir votre attention.



21 janvier au 19 février (Verseau) — Vous aurez de la joie si vous savez partager votre bonheur personnel. L'égoïsme ne mène pas loin.



20 février au 20 mars (Poissons) — On viendra au-devant de vos désirs. Ne faites rien qui soit préjudiciable à votre santé.

## à loisir

## Les films à la télévision

## JEUDI

## EN APRES-MIDI

## 2h30 — Canal 4 — Cinéma

TERREUR A SILVER CITY (5) — E.-U. 1951. Western de B. Haskin avec Edmond O'Brien, Yvonne de Carlo et Barry Fitzgerald. — L'associé du propriétaire d'une concession minière est en lutte avec un ancien ami qu'il a autrefois lésé.

## 2h30 — Canal 7 — Ciné-Vacances

REPTILICUS (5) — Dan. 1962. Drame de science-fiction de S. Pink avec Carl Ottosen, Ann Smyrner et Bodil Miller. — Un monstre préhistorique reprend vie au Danemark.

## 2h30 — Canal 10 — Ciné-Jeudi

JENNY, JEUNE PROF (5) — All. 1941. Comédie sentimentale de E. Engel avec Jenny Jugo, Albert Matterstock et Hans Saltner. — Une jeune institutrice fait la conquête d'un collègue rébarbatif.

## 2h30 — Canal 11 - 13 — Cinéma

SERENADE AU TEXAS (5) — Fr. 1958. Comédie musicale de R. Pottier avec Luis Mariano, Bourvil et Germaine Damar. — Un jeune vendeur de disques français apprend qu'il est l'héritier de terrains pétroliers au Texas.

## 4h30 — Canal 10 — Aventures

LE VAINQUEUR (5) — E.-U. 1939. Drame sportif de L. Bacon avec Pat O'Brien, John Payne et Gale Page. — Deux frères deviennent rivaux dans les courses en automobiles.

## 5h00 — Canal 13 — Cinéma de 5h.

QUEST-CE QUI FAIT COURIR LES FILLES ? (5) — E.-U. 1959. Comédie de H. Lvin avec Clifton Webb, Jane Wyman et Carol Lynley. — Deux jeunes Américaines trouvent l'amour dans un voyage au Brésil.

## EN SOIRÉE

## 7h30 — Canal 4 - 10 — Jeudi 7h30

LE DESIR (6) — Esp. 1963. Drame sentimental de G. Lorente avec Maurice Ronet, Claudia Mori et Amedeo Nazzari. — La fille d'un industriel s'éprend d'un romancier qui se fait entretenir par une riche maîtresse.

## 7h30 — Canal 7 - 11 - 13 — Les Grands Films

LA PEAU D'UN ESPION (6) — All. 1930. Drame d'espionnage de H. Braun avec Nadja Tiller, Hansjörg Felmy et James Robertson Justice. — Une journaliste retrouve un ancien camarade devenu agent des services secrets communistes.

## 11h00 — Canal 7 — Cinéma

PANIQUE ANNEE ZERO (5) — E.-U. 1962. Drame d'anticipation réalisé et interprété par Ray Milland avec Jean Hagen et Frankie Avalon. — Un homme lutte pour assurer la survivance de sa famille après une explosion atomique.

## 11h05 — Canal 4 — Ciné 4

LE BAL DES ADIEUX (4) — E.-U. 1960. Drame musical de C. Vidor avec Dirk Bogarde, Capucine et Geneviève Page. — Les amours contrariées du compositeur Franz Liszt avec la princesse Caroline Sayn-Wittgenstein.

## 11h15 — Canal 10 — Sans Pantouffles

L'HEURE DE LA VERITE (4) — Fr. 1964. Drame psychologique de H. Calef avec Karl Boehm, André Oumansky et Daniel Gélin. — Un ancien SS s'est caché en Israël sous l'identité usurpée d'un Juif.

## 12h00 — Canal 11 — Cinéma

SAMBIZANGA (3) — Fr. 1972. Drame social de S. Maldoror avec Domingos Oliveira, Elisa Andrade et Dino Abelino. — En Angola, la femme d'un ouvrier arrêté pour activités politiques part à la recherche de son mari.

## La chronique des échecs

## Vingt-six gains pour Ljubojevic

Jacques Faille, président de la Ligue d'échecs de Québec, s'est déclaré satisfait sous tous les rapports des résultats de la simultané que donnait, mardi soir, le jeune grand-maître yougoslave Ljubojevic, à la Cité universitaire. Quatre des trente participants, qui avaient accepté l'invitation de la ligue — ce qui est considérable pour la saison — ont marqué des points contre le grand-maître. Ce sont Jean Hébert et Bertrand Auger, qui ont gagné, et Gilles Angers et Bruce Ross, qui ont fait partie nulle. Une autre bonne partie a été celle de Philippe Guy et Ljubojevic lui-même la considère comme la plus chaudement disputée de la soirée. En somme, les Québécois ont offert une bonne résistance et ce n'est que sur le coup de minuit que les dernières parties ont été concédées.

A propos de la carrière du grand-maître de 23 ans, on se demande jusqu'où il ira dans la course au championnat du monde, auquel il lui est permis d'aspirer par ses succès passés et sa jeunesse. On sait qu'il est venu au pays pour participer au championnat ouvert du Canada, qui se déroulera à Montréal, la semaine prochaine. C'est alors qu'il donnera sa réponse. Les Larsen, Hort, Quintaros et Ljubojevic réussit à les vaincre, on peut attendre beaucoup de lui dans l'avenir.

N.250774

PHN

## MOTS CROISÉS

## Problème No 2346

## HORIZONTALEMENT

- 1—Qui fuit. — Courbe décrite par une voûte.
- 2—Se sert de. — De bouche.
- 3—Ecrit de peu d'étendue sur un sujet quelconque. — Prière à la Vierge.
- 4—Chiffres romains. — Anc. synonyme de "Tisser". — Toujours vert.
- 5—Délayés. — Gros canard.
- 6—Reques. — Crier, en parlant des bovidés.
- 7—Accueilli. — Grosse tortue. — Adv. de lieu.
- 8—Jeter de la bave. — Triège.
- 9—Néant. — Raillerie.
- 10—Réunir des personnes. — Causa la mort de.
- 11—Pron. pers. — Que l'on rencontre dans l'urine. — La Russie.
- 12—Romancier français. — Se suivent dans l'alphabet. — "Tee" inversé.

5—Gamins parisiens. — Conseil de la reine. — Route rurale.

6—Déesse égyptienne. — Poss. — En outre, de plus.

7—Segment de droite, défini en grandeur, direction et sens. — Nulle chose.

8—Construit. — Métal précieux.

9—Ordonnance.

10—Gros perroquet. — Terminaison du verbe. — Inscription.

11—Prendre avec force. — Profonde.

12—Outil pour ouvrir ou fermer. — Mois. — Le levant.

PROCUREZ-VOUS à la Librairie de "ACTION la Cle des Mots Croisés, 3 à 13 lettres. Définitions exactes. PRIX : \$2.00 — et la Nouvelle clef des Mots Croisés (2 et 3 lettres). PRIX : \$0.60.

## Solution du

## Problème No 2345

## VERTICALEMENT

- 1—Sans valeur. Partie du corps.
- 2—De la gamme. — Méchantes.
- 3—Eau-de-vie. — Dont le mari est décédé (pl.).
- 4—Nom que l'on donne aux serfs de l'Etat, chez les Spartiates. — Ote les noeuds.

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
| V | I | S | I | O | N | A | C | T | E  | S  |    |
| O | M | E | R | O | U | V | R | A | G  | E  |    |
| L | I | M | E | R | R | I | E | U | R  |    |    |
| O | T | E | A | A | S | A | P | I | N  |    |    |
| N | A | V | I | G | I | Q | U | E | S  | E  |    |
| T | I | R | D | U | R | S | E | E | R  |    |    |
| A | S | A | A | I | L | A | F |   |    |    |    |
| I | E | N | T | R | E | M | I | S | E  |    |    |
| A | A | E | R | E | V | I | L | E |    |    |    |
| E | M | S | O | L | R | E | L | I | T  |    |    |
| I | S | T | A | L | E | E | R | E |    |    |    |
| R | E | P | E | S | E | R | U | E | L  |    |    |

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

|    |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|----|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| 1  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 2  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 3  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 4  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 5  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 6  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 7  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 8  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 9  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 10 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 11 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 12 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

## SUPPLEMENT DANS à propos DIMANCHE

## à loisir

## LA FAMILLE TETEBECHE



par Chic Young

## LE FANTOME



par Lee Falk et Roy Moore



# Soyez de la partie.

## Nos viandes froides, fromages et salades font la fête.



# nous traite bien

Dans la préparation d'un buffet, d'un goûter estival ou d'un pique-nique, rien n'égale nos délicieuses viandes froides prêtes-à-manger, toutes de haute qualité. Du jambon cuit, du salami, des langues, de la mortadelle, de la dinde cuite, etc., etc. Vous avez le choix parmi tant de différentes et succulentes viandes! Nos fromages et salades préparées peuvent aussi vous aider à donner à votre repas une touche bien spéciale: des fromages doux aux plus piquants, de la salade de patates aux betteraves marinées. Vous trouverez tout cela à votre magasin Dominion.

Evidemment, nos critères de qualité vous garantissent des produits tout aussi maigres et "viandeux" les uns que les autres. Et nos Prix coupés en font des festins si économiques! Alors soyez de la partie. Nos viandes froides vous assurent en tout temps une joyeuse bombance.

**POULETS 3 A 4 LB**  
CONGELES — CATEGORIE "A" **62¢**

**PAIN DE POULET**  
VIANDE ET OLIVE OU MARINADE ET PHENT — HYGRADE **39¢**

**Boeuf  
haché**

**SPECIAL!**  
FRAIS A  
CHAQUE  
HEURE! **69¢**

NOUS NOUS RESERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITES!

**PALERON HACHE**  
IDEAL POUR BARB.Q. **95¢**

**ROSBIF DE CROUPE**  
SILVERSIDE **1.89**

**BIFTECK DE RONDE**  
TRANCHE COMPLETE DESOSSEE **1.89**

**BIFTECK DE SURLONGE**  
EPAIS ET JUTEUX **2.39**

**LONGE DE PORC**  
BOUT DES COTES — TRANCHEE — ENV. 3 LB **1.29**

**Jeunes dindes  
Catégorie  
"Utility"**

**SPECIAL!**  
CONGELEES  
8 A 12 LB **48¢**

**FOIE DE BOEUF**  
CANADIEN — CONGELE — TRANCHE **99¢**

**SPECIAL!**  
**BOLOGNE  
AU MORCEAU**  
MARY MILES **49¢**

**BACON SANS COUENNE**  
JUBILEE P7 JUTET 1 LB **83¢**

**EPAULE DE PORC FUMEE**  
DOREE — SANS JARRET MARLE LEAF **63¢**

**CRETONS BILOPAGE**  
CONT. 10 OZ **89¢**

**SAUCISSES FUMEEES**  
BITTERS — SANS PEAU **87¢**

**HUILE VEGETALE**  
BLANCHET **1.09**

**Saucisses  
fumées  
Dominion**

**SPECIAL!**  
QUALITE  
DOMINION  
PAQUET 1 LB **69¢**

**BOISSONS COTT**  
FAIBLES EN CALORIE — ASSORTIES **16¢**

**MARGARINE FOUETTEE**  
BLUE BONNET **69¢**

**MARGARINE FOUETTEE**  
FLEISCHMANN **89¢**

**CREME DE TOMATE**  
OU DE CHAMPIGNON — HANTANT **26¢**

**CRISTAUX A L'ORANGE**  
ROSE N SHINE **89¢**

**POMMES DE TERRE PILEES**  
INSTANTANEEES — SHIRIFF **65¢**

**CIGARETTES FORMAT KING**  
MONTCLAIR — BOUT FILTRE (FORMAT REG. \$4.70) **4.80**



Nous avons une grande variété de viandes froides, du saucisson de bologne au pastrami. Et elles sont toujours fraîches, parce que scellées sous vide.

**Jus assortis  
F.B.I.**

**SPECIAL!**  
EMBAL.  
DE 6  
BOUT. 6 OZ **49¢**

**SACS A SANDWICHS**  
QUICK **63¢**

**SACS "UTILITY"**  
QUICK **89¢**

**Croustilles  
Humpty  
Dumpty**

**SPECIAL!**  
ORDINAIRES —  
BARIL 13 OZ **78¢**

DOMINION STORES LIMITED

**BISCUITS ASSORTIS**  
DAIRES **81¢**

**KIK-COLA**  
BOUTEILLE RETOURNABLE **26¢**

**PAPIER DE TOILETTE**  
ROYALE — COULEURS ASSORTIES **93¢**

**JAVELLE EN POUDRE**  
PERFEX (CONT. 40 OZ 99¢) **77¢**

**CAFE INSTANTANE**  
MAXWELL HOUSE (POT 10 OZ \$2.29) **1.53**

**CAFE MOULU**  
MAXWELL HOUSE **1.19**

**RIZ MINUTE**  
SERVEZ COMME LEGUMES! (BTE 24 OZ \$1.15) **71¢**

**MAIS EN GRAINS ENTIERES**  
NATURE'S BEST **25¢**

**ALIMENTS POUR CHATS**  
DR. BALLARD — ASSORTIS **29¢**

**SOUPE AUX LEGUMES**  
OU AUX POIS — HANTANT **30¢**

**SPECIAL!**  
**CRISTAUX  
LIMONADE**  
SWING — PAQUET DE 2 — ENV **64¢**

**JAMBON CUIT**  
MAPLE LEAF **2.39**

**BEURRE D'ARACHIDES**  
YORK — CREMEUX **70¢**

**MARGARINE BLANCHET**  
EMBALLAGE ALUMINIUM **63¢**

**TARTE AU SUCRE**  
RICHIELLO **69¢**

**POMMES DE TERRE FRITES**  
DOMINION — CONGELEES — COUPE DENTEE **68¢**

**Essuie-tout  
imprimé**

**SPECIAL!**  
FACELLE ROYALE  
COULEURS ASSORTIES  
POT 2 ROUL. **69¢**

**LIMONADE BLANCHE**  
DOMINION — CONGELEE **14¢**

**SPECIAL!**  
**BOISSON  
7-UP**  
BOUTEILLE RETOURNABLE DE 28 OZ **24¢**

**BOISSON**  
COCA-COLA **39¢**

**FLUSHABYES**  
COUCHES — GRANDES **2.89**

**SPECIAL!**  
**THE EN SACS  
DOMINO**  
BOITE DE 60 **59¢**

**FACELLE ROYALE**  
TIGES FACIAUX — POUR HOMME (BTE DE 60 51¢) **35¢**

**DENTIFRICE CREST**  
RECULER OU A LA MENTHE! **68¢**

**SPECIAL!**  
**BOISSON  
A L'ORANGE**  
HOLIDAY — BOUTEILLE 32 OZ **55¢**

**SCOPE**  
RINCE-BOUCHE **1.19**

**Sauce à  
salades  
Miracle Whip**

**SPECIAL!**  
KRAFT  
POT 16 OZ **49¢**

**JOHNSON'S**  
POUDRE POUR BEBES **1.77**

**JOHNSON'S**  
HUILE POUR BEBES **1.63**

**BAND AID**  
PANSEMENTS ADHESIFS — PLAST. POT DE 60-97¢ **27¢**



Nous ne vendons que des viandes inspectées par le gouvernement. C'est une assurance de qualité.

**SPECIAL!**  
**PAIN DE  
VIANDE**  
KAM — BOITE DE 12 OZ **77¢**

**ARRID**  
DECORANT **1.28**

**BRIQUETTES CANUCK**  
DE CHARBON DE BOIS **96¢**

**SPECIAL!**  
**BARRES  
AUX EPICES**  
RICHIELLO — 19 OZ **49¢**

**POMMES DE TERRE**  
NOUVELLES DE VIRGINIE-CANADA NO 1 **93¢**

**SPECIAL!**  
**LAITUE ICEBERG  
DU QUEBEC**  
CANADA NO 1, GROSSEUR 18 **25¢**

**Nectarines  
fraîches**

**SPECIAL!**  
DE CALIFORNIE  
CANADA NO 1  
GROS  
80-84 **38¢**

# et moi je traite bien les miens.

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'A LA FERMETURE MARDI, LE 30 JUIL. AU DOMINION:  
850 ST-JEAN, 977 CARTIER, 2537 STE-ANNE, LES GALERIES STE-ANNE, 800 CANADIENNE,  
955 ST-CYRILLE, 435 ST-VALLIER, 1455 STE-FOY, 2652 LAURIER ET 2700 LAURIER, QUEBEC.

Saint-Gédéon (Paroisse)  
Sainte-Jeanne d'Arc  
Saint-Méthode  
Shipshaw

#### RÉGION NO 3 — QUÉBEC

Baie Saint-Paul  
Beauceville  
Bernerville (Saint-Ferdinand)  
Cabano  
Cap-Saint  
Château-Richer  
Dégelis  
Disraeli  
Lac Saint-Charles  
La Guadeloupe  
L'Enfant-Jésus  
Les Éboulements  
Loretteville  
Montmagny  
Notre-Dame-de-la-Providence  
Notre-Dame-du-Lac  
Pointe-au-Pic  
Québec (Neuchâtel)  
Rivière Malbaie  
Sainte-Anne-de-Beaupré  
Sainte-Anne-de-la-Pérade  
Saint-Anselme  
Saint-Brigitte-de-Laval  
Saint-Charles-de-Grondines  
Saint-Étienne  
Saint-François-de-Beauce  
Saint-François-Ouest  
Saint-François-Xavier-de-la-Petite-Rivière-Ascot  
Saint-Georges  
Saint-Georges-Est  
Saint-Georges-Ouest  
Saint-Germaine-du-Lac-Étchemin  
Sainte-Hélène-de-Breakeville  
Saint-Joseph-de-Beauce (Ville)  
Saint-Joseph-de-Beauce (Paroisse)  
Saint-Joseph-de-la-Rive  
Saint-Joseph-des-Érables  
Saint-Lambert-de-Lauzon  
Saint-Léon-de-Standon  
Sainte-Lucie-de-Beauregard  
Saint-Malachie  
Saint-Marie (Paroisse)  
Saint-Marie (Ville)  
Saint-Maxime  
Saint-Pacôme (Village)  
Saint-Pacôme (Paroisse)  
Saint-Patrice-de-Beaurivage  
Saint-Raymond (Paroisse)

Nicolet  
Notre-Dame-du-Mont-Cassien  
Notre-Dame-de-Pierreville  
Notre-Dame-des-Anges  
Parent  
Pierreville  
Pointe-du-Lac (Baie Jolie)  
Pointe-du-Lac de Warwick  
Saint-Albert de Yamachiche  
Saint-Anne-de-Yamachiche  
Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup  
Saint-Bonaventure  
Saint-Boniface-de-Horton  
Saint-Clotilde-de-Horton  
Saint-David-de-Yamaska  
Saint-François-du-Lac (Paroisse)  
Saint-François-du-Lac (Village)  
Saint-François-Xavier-de-Batiscan  
Saint-Jacques-de-Horton  
Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet  
Saint-Joseph-de-la-Baie-du-Fevre  
Saint-Joseph-de-Maskinongé  
Saint-Justin  
Saint-Maurice  
Saint-Thomas-de-Pierreville  
Shawinigan  
Shawinigan-Sud  
Trois-Rivières-Ouest  
Yamachiche  
Warwick

#### RÉGION NO 5 — ESTRIE

Ascot  
Ditton  
Lennoxville  
Sainte-Edwidge-de-Clifton  
Scottstown  
Sherbrooke  
Weedon  
Weedon-Centre

#### RÉGION NO 6 — MONTRÉAL

Baie d'Urfe  
Beaconsfield  
Bois-des-Filion  
Bois Brûlé (Sainte-Thérèse-Ouest)  
Boucherville  
Breboeuf  
Carignan  
Carillon  
Caughnawaga  
Chambly  
Charlemagne  
Clarenceville

Madame  
Mercier  
Montreal  
Mont St-Hilaire  
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot  
Oka  
Phillipsburg  
Pierrefonds  
Pincourt  
Pointe-Calumet  
Pointe-Claire  
Pointe-du-Moulin  
Pointe-Fortune  
Repentigny  
Rigaud  
Rosemere  
Roxboro  
Saint-Alexandre (Paroisse)  
Saint-Alexandre (Village)  
Saint-Alexandre d'Argenteuil  
Saint-André-Est  
Saint-André-Beauve  
Sainte-Anne-de-Sabrevoie

Saint-Paul-Ermitage  
Saint-Pierre  
Saint-Placide  
Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard  
Saint-Roch-de-l'Achigan  
Saint-Rosalie  
Saint-Sébastien  
Saint-Sulpice  
Saint-Thomé  
Saint-Timothée  
Saint-Valentin  
Senneville  
Sorel  
Terrasse-Vaudreuil  
Terrebonne  
Val-Morin  
Vaudreuil-sur-le-Lac  
Venise-en-Québec  
Ville de Vaudreuil

Saint-Aimé-du-Val  
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau  
Grand-Remous  
Templeton  
Templeton Est  
Turso  
Touraine  
Wakefield  
Wakefield Village  
Wright

#### RÉGION NO 8 — NORD-OUEST

Amos  
Lebel-sur-Quévillon  
Senneterre

### ÉTAPES À SUIVRE

1. Se procurer le formulaire officiel de demande d'aide à l'Hôtel de Ville ou au bureau du secrétaire-trésorier de votre municipalité.
2. Remplir le plus tôt possible ce formulaire en y décrivant soigneusement les dégâts subis par une ou des inondations depuis le 1er janvier 1974.
3. Ne pas oublier les deux signatures obligatoires sur la première page du formulaire.
4. Retourner cette formule immédiatement, au plus tard le 31 juillet 1974 à l'adresse suivante:

**Bureau d'aide financière — Inondations 74.**  
Ministère du Conseil Exécutif  
C.P. 1557, Terminus Postal, Québec 2.

Pour faire une demande d'aide financière, on doit absolument se procurer le formulaire officiel disponible au bureau de sa municipalité. Toute demande faite antérieurement, par lettre ou sur d'autres formulaires et adressée à l'un ou l'autre des ministères, ne sera pas considérée.

#### RENSEIGNEMENTS

À Québec (418) 643-7174  
Bureau d'aide sociale  
Dans votre région: Communication — Québec  
Hôtel de Ville.  
Dans votre municipalité: Hôtel de Ville.

# DATE LIMITE 31 juillet 1974

  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC  
CONSEIL EXÉCUTIF

# PETITES ANNONCES

## Coût des petites annonces

| Nombre de mots | 1 jour | 3 jours cons. | 6 jours cons. |
|----------------|--------|---------------|---------------|
| 20 ou moins    | .75    | \$2.00        | \$3.50        |
| 21 à 25        | .90    | \$2.40        | \$4.20        |
| 26 à 30        | \$1.05 | \$2.80        | \$4.90        |
| 31 à 35        | \$1.20 | \$3.20        | \$5.60        |
| 36 à 40        | \$1.35 | \$3.60        | \$6.30        |

Les trois premiers mots d'une annonce PEUVENT ÊTRE COMPOSÉS EN CAPITALES.

Annonces à la ligne agée: 18c la ligne, (minimum 10 lignes)  
Frais de service pour les numéros de casier... \$1.00  
Les réponses reçues pour les casiers sont envoyées à l'annonceur les mardis et jeudis de chaque semaine.  
Les annonces classées sont acceptées jusqu'à 4 h. P.M. la veille de la publication, et jusqu'à 4 h. P.M. le vendredi pour publication le lundi.

En cas d'erreur dans une annonce, notre responsabilité se limite au montant payé pour telle annonce, pour la première publication seulement. Nous ne pouvons accepter la responsabilité pour une erreur non signalée dès la première insertion.  
Facture non payée dans les 7 jours après la date de facturation, frais additionnels.

à propos Tél.: 522-4771

### 105 Argent à prêter

RESIDENTIEL et commercial, 1ère et 2e hypothèque, Prêts P.M. du Québec courtiers. 688-1624 - soir 626-1513.

ARGENT A PRETER en première hypothèque, résidentiel ou commercial sur immeubles dans le Cité de Québec et banlieue. Bailleur, Carrier & Latorce, notaires. 38, Desjardins, Québec. Tél.: 522-3813. 1807 15-7 (30 fs) 105

PARTICULIER — Serais intéressé à prêter en 1ère et 2ème hypothèque à taux bancaires par tranches de \$2,000 à \$20,000. Achevais les balances de vente sur propriété. — Tél.: 626-4198. 1716 4-7 (30 fs) 105

### 135 Bureaux à louer

Loretteville — Bureaux à louer, édifice neuf, coins Racine et boul. Valcartier, entièrement chauffés et climatisés. — Tél.: 842-2938 — 842-4886. 1809 16-7 (30 fs) 135

### 175 Locaux à louer

Pour magasin, s'adresser au 920 Boul. des Capucins. 1893 23-7 (30 fs) 175

### 214 Cours Enseignement

COURS commercial bilingue, jour et soir, et secondaire abrégé, cours spéciaux de conversation anglaise. Ecole Bluteau, 473 Canadienne. — 524-3215. 1846 19-7 (60 fs) 214

### 226 Extermination (vermine)

MATHIEU Extermination Enr., Spécialiste extermination, insectes, coquerelles, punaises, rats, souris. — 1451, 31ème Avenue, Québec. — Tél.: 522-1661. 1454 20-6 (l.j.s. au 26-8) 226

### 247 Réparation, Entretien

QUEBEC SERVICE DE LAVEUSES INC. SERVICE & PIÉCES  
Laveuses, sècheuses, poêles et réfrigérateurs, toutes marques. 213, 3ème Avenue, Québec — Tél.: 529-8479. 1251 25-5 (mar.j.s. au 1-8) 247

### 250 Réceptions - restaurants

AUBERGE Nouvelle Orléans, cuisine française et canadienne, bar-salon et discothèque. Boul. Laurier, coin Lavergne. Tél.: 651-2440. 1660 28-6 (30 fs) 250

### 256 Services divers

Pour MERES célibataires, service social professionnel, consultation, placement, orientation médicale et sociale. Prendre rendez-vous avec le directeur au Service Social aux parents non mariés, 43, d'Auteuil, Québec, C.P. 129, Haute-Ville — Tél.: 524-5181. 1453 29-6 (mar.j.s. au 5-9) 256

### 340 Logements à louer (Banlieue)

Banlieue, Loretteville — Logements: 2-3 et 4 pièces, libres immédiatement. Tél.: 842-2938 — 842-4375. 1840 18-7 (30 fs) 340

Flat à louer, meublé, éclairé, chauffé, au 2814 Turbide, Giffard. Tél.: 661-5858. 1872 23-7 (12 fs) 340

### 341 Logements à louer

QUARTIER ST-JEAN-BAPTISTE — 1 1/2, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2 pièces meublées, au 640, St-Jean. — Tél.: 529-5038. 1509 12-6 (60 fs) 341

### 408 Animaux

Chevaux à vendre. Tél.: 842-4886 — 842-2938. 1733 5-7 (30 fs) 408

Chiens à vendre: Alaska Malamut, Coton, Husky de Sibérie, Samoyède, Grands Danois. St-Alexis de Montcalm, route 41, près de Joliette. — 1-514-861-8064 — 1-514-839-377. 1650 28-6 (30 fs) 408

### CHEVAL A VENDRE

CHEVAL THOROUGHBRED, bien dressé, à la selle anglaise et western, très bon pour la trille. Vu sur appointment. Tél.: 524-2831. 1897 24-7 (12 fs) 408

### 432 Clavigraphes

E LACOULINE INC., 530, Côte d'Abraham, Québec. Tél.: 522-1539 — Clavigraphes Olympus. Vente, service, location machine à additionner. Ameublement de bureau. 1812 17-7 (30 fs) 432

### UNDERWOOD

CLEMENT & CLEMENT, 555 boulevard Charest est, Québec. Tél.: 529-9244. Location, vente et réparation des machines à écrire et additionner. 1682 1-7 (30 fs) 432

LIRETTE DACTYLO SERVICE, location, vente, service toutes marques, machines à écrire, caisses enregistreuses, calculateurs électroniques, surplus gouvernement. 124 boulevard L'Ormière, Neufchâtel. Tél.: 842-4425 ou 842-9257. 1301 24-5 (j.v.s. au 1-8) 432

### 435 Divers à vendre

Fer à vendre (poutres etc.) Tél.: 842-2938. 1734 5-7 (30 fs) 435

Etagères (ilôts) à vendre s'adresser au 920 Boul. des Capucins. 1894 23-7 (30 fs) 435

MARGARINE Golden et Cremex, \$13.50 la caisse, livraison comprise, bas-culottes, \$5.95 la douzaine, nouvelle marque Marie. Mme Bédard: 626-6782. 1907 25-7 (12 fs) 435

### 450 Machines à coudre

CENTRE SINGER, Place Fleur de Lys. 529-5291  
Vente, réparation, location, échange, estimation gratuite, à domicile. 1686 30-6 (30 fs) 450

### 456 Matériaux de construction

MATÉRIAUX neufs et usagés de toutes sortes, plomberie, etc. Prix d'abaissement. Modern Plywood Ltée 74 BOUL. PIE-XI, Ville Bélair. — Tél.: 842-1911. 1810 17-7 (30 fs) 456

### 459 Meubles à vendre

Une visite n'engage à rien, ménage 3 pièces, meubler tous styles, pas d'administration. 626-1108, ou 626-7150. 1745 9-7 (30 fs) 459

Membre de la chaîne d'ameublement PRESTIGE

**glenieux**

15 RUE ST-LOUIS LEVIS  
TEL.: 837-8821

60 ans d'expérience pour mieux vous servir

AMEUBLEMENT

DE LA QUALITÉ DU CHOIX DES PRIX

Facilité de paiement

DECORATION

APPAREILS ELECTRIQUES

1688 8-7 (L.J.S. au 7-9) 459

### (470) Pianos à vendre

Nouveau modèle, piano "futuriste" ébène, Shumann, spécial vacances \$849. Tél.: 837-0816. 1841 18-7 (12 fs) 470

### 477 Tapis-tuiles-prélarts

Montminy tapis — Vente, pose, nettoyage de tapis, salle de démonstration ouverte sur appointment, le soir; ouvrage fait par un expert. — Tél.: 626-0913. 1799 15-7 (30 fs) 477

### 482 Timbres—Monnaies

ACHETERAIS de la monnaie en argent 1966 et moins, 10 cts, 25 cts, 50 cts, payons 50 à 100%. Argent 1967-1968 à 10%. Dollars 1935, 1936, 1937, 1938, 1946, à \$9, chacun. 1945 à \$45, 1947 à \$35, 1948 à \$310. Toutes autres dates 1967 et moins à \$2.10. U.S.A. cents 1959 et moins: \$1.20 pour une quantité de 100. Édouard Bawolak, 1100 St-Jean (sous-sol), Québec. Ouvert lundi à vendredi 9h à 5h. Samedi 9h à midi. Tél.: 694-1620. 1895 23-7 (12 fs) 482

### 550 Hommes et femmes

Age minimum: 25 ans, pour service téléphonique. Demandez le Directeur du Personnel. S'adresser à: 302, 3e Avenue, Limoulin, Québec, entre 3h et 5h. 1848 19-7 (30 fs) 550

### 590 Service domestique

Pour ouvrage général de bureau dans famille, bonnes conditions, chambre seule. Tél.: 527-4348 ou écrire au 985 des Braves, Québec. 1843 18-7 (30 fs) 590

Cuisinière demandée pour famille, bonnes conditions, chambre seule. Tél.: 527-4348 ou écrire au 985 des Braves, Québec. 1842 18-7 (30 fs) 590

### 710 Autos à louer

REMPARTS Location d'autos Inc.  
Mobylettes, (\$10.00 + jour), Vega, Nova, Chevelle, Duster, à la journée à la semaine, au mois. Spéciaux longs voyages: 1 semaine et plus. L'autre compagnie à Québec. — 188, St-Jean, Québec. — TEL.: 529-6362 et 529-4001. 1891 30-6 (30 fs) 710

### 711 Autos à vendre

BELLE VALEUR  
CADILLAC DELUXE, décapotable, intérieur blanc et noir, équipé. 1970-71, comme neuf, particulier. 524-2831 Bureau: 522-3537, sur appointment. 1899 24-7 (12 fs) 711

### - Honda -

Vente et service

**AUCLAIR**  
AUTO & SPORT INC.

200 boul. Hamel O.,  
Ville Vanier  
681-8022

1813 18-7 (j.v.s. au 10-8) 711

### 711 Autos à vendre

**LAVAL**  
VOLKSWAGEN LTÉE

DISTRIBUTEUR: VOLKSWAGEN, PORSCHE + AUDI  
LE GRAND QUARTIER GENERAL VOLKSWAGEN A QUEBEC

Venez essayer

### VENEZ ESSAYER LA VW-412

1969 VOLKSWAGEN \$ 695  
de luxe tel quel

1968 VOLKSWAGEN DE LUXE \$ 995

1969 VOLKSWAGEN \$ 1195  
de luxe, peinture neuve

1970 VOLKSWAGEN DE LUXE \$ 1495

1972 VOLKSWAGEN \$ 2295  
de luxe

1971 VOLKSWAGEN \$ 2395  
"411", 4 portes, peinture, manuelle

1973 AUDI G.L. \$ 5500  
4 portes, automatique, peinture métallique, tout équipée

1970 TOYOTA COROLLA "1200" \$ 595

1967 VOLVO "144" \$ 595  
4 portes, sedan

1969 FORD FAIRLANE \$ 595

1967 MERCURY COUGAR \$ 695

1970 RENAULT R-16 \$ 1095  
Peinture neuve

1971 DATSUN "1200" \$ 1395  
Coupé

1971 RENAULT R-16 \$ 1595

1972 CHEVROLET VEGA "2300" \$ 1895  
2 portes, peinture neuve

1972 RENAULT R-15 \$ 1995  
2 portes

1971 KARMANN GHIA \$ 2195  
Stick Shift coupé

1971 PEUGEOT "504" \$ 2395  
4 portes, toit ouvrant, manuelle

1971 FORD LTD BROUGHAM \$ 2495  
tout équipé

1972 KARMANN GHIA \$ 2595  
Coupé, état neuf

NOTRE SERVICE FAIT NOTRE ORGUEIL

777 ouest, boul. CHAREST 683-4451

1916 25-7 (1 fs) 711

## Nouveau prototype de moteur rotatif présenté à Drummond

MONTREAL (PC) — Un prototype de moteur rotatif de conception inédite a été présenté à la presse, mardi, par un inventeur de Drummondville, M. Jean Saint-Germain. Ce moteur semble présenter plusieurs avantages sur le moteur rotatif Wankel, qui ne permet pas d'atteindre des puissances élevées et qui nécessite une forte consommation d'essence.

Le moteur conçu par M. Saint-Germain est pourtant aussi simple et compact que le moteur Wankel, mais il pose des problèmes techniques beaucoup plus faciles à résoudre.

Le premier prototype a été construit en seulement deux semaines et il fonctionne réellement, comme les journalistes purent le constater malgré certains ennuis techniques.

Ce moteur comporte très peu de pièces mobiles, puisque le cylindre à l'intérieur duquel se déplace un piston conventionnel est solidaire de l'arbre moteur. Ce piston est appuyé sur un carter excentrique, ce qui permet un mouvement de va-et-vient par rapport au cylindre.

### COMBUSTION

Le prototype fonctionne sur un cycle à deux temps mais il est aussi très facile de faire fonctionner ce moteur sur un cycle à quatre temps comme un moteur d'automobile ordinaire.

Le refroidissement de ce moteur est assuré par le mélange combustible lui-même, puisqu'il remplit l'espace entre le cylindre et le carter. Le mélange combustible est donc pré-chauffé avant la combustion et ce chauffage permet une combustion plus poussée réduisant d'autant la pollution causée par les gaz non brûlés.

En raison de sa technologie mieux connue, ce moteur semble plus facile à mettre au point que le Wankel et il permet aussi d'obtenir des taux de compression plus élevés, ce qui augmente d'autant son rendement.

M. Saint-Germain estime que son invention vaut environ \$5 millions présentement et il détient encore 78 pour cent des droits de propriété, le reste étant partagé entre d'autres individus ou nifesté de l'intérêt pour compagnies qui ont mace moteur jusqu'à maintenant.

## NÉCROLOGIE

**BEAUMONT (Hélène)** — A St-Raymond, Comté de Portneuf, le 23 juillet 1974, à l'âge de 77 ans, est décédée Dame Hélène Laroché, épouse de M. Noël Beaumont. Elle demeurait au 11 Terrebonne, Pont Rouge, comté de Portneuf.

Elle laisse dans le deuil outre son époux ses enfants: Bernadette O.M.I., Jeanne (Mme Henri Frenette); ses beaux-frères, belles-sœurs: M. Melville Laroché, M. et Mme Alexandre Beaumont, M. et Mme Gilles Beaumont, M. et Mme Cyprien Beaumont, M. et Mme Jean-Baptiste Beaumont, M. et Mme Philippe Leclerc, M. et Mme Horridas Nadeau, M. et Mme Maurice Morasse, M. et Mme Robert Beaumont, M. et Mme Mendonza Godin, M. et Mme Rosaire Boilard, M. et Mme Léger Beaumont; ainsi que plusieurs petits-enfants, neveux et nièces.

Les funérailles auront lieu vendredi à 3.00 heures.

Départ de la résidence funéraire L. Leclerc & Fils Ltée 247, du Pont, de Pont Rouge à 2.45 heures pour l'église Ste-Jeanne et de là au cimetière paroissial.

24-7 (1 fs.)

**BOYTE (Alfreda Groleau)** — A Notre-Dame-des-Laurentides, le 23 juillet 1974, à l'âge de 75 ans, est décédée Dame Alfreda Groleau, épouse de feu M. Louis-Philippe Boyte. Elle demeurait au 355 rue Boyte, Notre-Dame-des-Laurentides.

Elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Roland Boyte (Liliane Vachon), M. et Mme André Gingras (Fernande Boyte), M. et Mme Jean-Paul Boyte (Carmen Gilbert), M. et Mme Raymond Boyte (Jacqueline Pichette), M. et Mme Gérard Boyte (Murielle Métié), M. et Mme Claude Boyte (Thérèse Lapointe), M. et Mme Guy Giguère (Huguette Boyte), M. Yvon Boyte, M. et Mme Jacques Bouchard (Micheline Boyte), M. Denis Boyte; son frère, ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Mme J.-C. Therrien, Mme Georges Desharnais, Mlle Nativya Groleau, M. Wilbrod Groleau, Mlle Jeanne-d'Arc Boyte, Mme Sylvio Groleau, Mme Loyola Groleau, Mme Lumina Groleau-Guillaume, M. et Mme Georges Boyte, M. Philémon Boyte, ainsi que 23 petits-enfants et plusieurs neveux et nièces.

Les funérailles auront lieu samedi le 27 juillet, à 10 h.

Départ de la résidence funéraire Cloutier Ltée, 6450 boulevard Henri-Bourassa, Charlesbourg, à 9 heures 45, pour l'église du Bon-Pasteur et de là au cimetière St-Charles.

Le salon sera fermé entre 5 heures et 7 heures.

25-7 (2 fs.)

**COUTURE (Marius)** — A Sault-Ste-Marie, le 23 juillet 1974, à l'âge de 49 ans, est décédé subitement M. Marius Couture, célibataire, fils de feu M. et Mme Wilbrod Couture de St-Henri de Lévis.

Il demeurait au Sault-Ste-Marie et autrefois à St-Henri de Lévis.

Les funérailles auront lieu vendredi le 26 juillet à 7.00 heures p.m.

Départ de la Résidence Funéraire Gonzague Valois et Fils Enr. 235 Commercial, St-Henri de Lévis à 6.45 heures p.m. pour l'église St-Henri et de là au cimetière paroissial.

25-7 (1 fs.)

**CHOUINARD (Blanche Marceau)** — A l'Hôpital Général, le 23 juillet 1974, à l'âge de 89 ans, est décédée Dame Blanche Marceau, épouse de feu M. Amédée Chouinard.

Elle demeurait au 260, Boul' Langelier.

Elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles: Mlle Marie-Paule Chouinard, Mme René Brodrique (Jeannette), M. et Mme Adrien Chouinard (Gabrielle Dion), M. et Mme Roger Chouinard (Marie Motte), Mme Jean-Marie Blanchette (Suzanne), M. et Mme Marcel Gingras (Thérèse), M. et Mme Édouard Descombes (Dora), sa belle-sœur: Mme Raul Chouinard (Blanche Jalbert); ainsi que plusieurs petits-enfants, neveux et nièces.

Les funérailles auront lieu jeudi le 25 juillet à 10.00 heures.

Départ de la Résidence Funéraire Cloutier Ltée 975, Ave Marguerite-Bourgeois à 9.45 heures pour l'église Sts-Martyrs-Canadiens et de là au cimetière St-Charles.

Le salon sera fermé entre 5 et 7 heures.

24-7 (2 fs.)

**GAGNON (Françoise)** — A Berthierville le 23 juillet 1974, à l'âge de 27 ans, est décédée Dame Françoise Dault, épouse de M. Philippe Gagnon. Elle demeurait au 3554, Bois de Chêne, Ste-Foy.

Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses enfants, Pascal et Marie-Noël; ainsi que plusieurs frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs.

Elle sera exposée à compter de jeudi 2.00 heures.

Que vos offrandes se traduisent par un don à l'Institut de Cardiologie de Québec.

Les funérailles auront lieu vendredi le 26 juillet à 11 heures.

Départ du Funérarium



2815, chemin des Quatre-Bourgeois à 10.45 heures pour l'église Ste-Ursule et de là au cimetière Lépine Ltée.

24-7 (1 fs.)

**GOSSELIN (Marcel)** — A Québec, le 24 juillet 1974, à l'âge de 53 ans, est décédé M. Marcel Gosselin, Capitaine détective municipal de Québec, fils de feu J. Hector Gosselin et de feu Dame Alphéda Tanquay. Il demeurait au 14, Est rue St-Joseph.

Il laisse dans le deuil ses sœurs et frères: M. Paul Gosselin, M. et Mme Maurice St-Antoine (Cécile), M. Gérard Gosselin, M. et Mme Jean-Paul Pelland (Yolande). Son beau frère: M. Maurice Fiset. Une tante: Mlle Bernadette Gosselin; sa cousine: Mlle Yvonne Monier; Plusieurs neveux et nièces.

Salon fermé de 5 à 7 heures.

Les funérailles auront lieu lundi à 9.00 heures a.m.

Départ de la résidence funéraire de Sylvio Marceau Inc. 224, Ouest rue St-Vallier à 8.45 heures a.m. pour l'église de Notre-Dame de Jacques-Cartier et de là au cimetière St-Charles.

25-7 (3 fs.)

**ROBERT (Lucienne Drolet)** — A l'Hôtel-Dieu de Lévis, le 23 juillet 1974, à l'âge de 75 ans et 6 mois, est décédée Dame Lucienne Drolet, épouse en premières noces de feu M. Philias Moffet et en secondes noces de M. Victor Robert. Elle demeurait au 1488, Commerciale, St-Romuald.

Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses filles et gendres: M. et Mme Roger Lambert (Lucienne Moffet),

M. et Mme Marcel Lefebvre (Jeanne d'Arc Moffet), M. et Mme Louis-Albert Gagnon (Yvette Moffet), M. et Mme Marcel Fournier (Alice Moffet); ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Mme Albert Gagné (Marie-Alice), M. et Mme Emile Drolet, M. et Mme Charles-Henri Héty (Jeanne), Mme Laval Drolet, M. et Mme Emmanuel Laroché (Irène), M. et Mme Jules Robert (Béatrice), M. et Mme Gérard Deschênes (Cécile), M. et Mme Ludovic Deschênes (Annette), M. et Mme Omer Dubéau (Marcelle), M. et Mme Benoit Drolet, M. et Mme Armand Drolet, M. Philippe Robert, M. et Mme Emile Robert, Mme Philippe Moffet, M. et Mme Ulric Malouin.

Les funérailles auront lieu vendredi le 26 juillet à 3 hrs.

Départ des salons Claude Marcoux Ltée Place de l'Eglise, Charny à 2 hrs 45 pour l'église de Charny et de là au cimetière paroissial.

24-7 (3 fs.)

**TROTTIER (Robert L.)** — A Grandines, le 23 juillet 1974, à l'âge de 91 ans et 4 mois, est décédé M. Robert L. Trottier, époux de feu Hélène Trottier. Il demeurait à Grandines.

Il laisse dans le deuil ses enfants: Simone (Mme François Hamel), Jean-Paul (Anna Laganière), Antonio (Liliane Tessier), Lucie (Mme Clément Trottier), Jeanne (Mme Antonio Portelance), Georgette (Mme Alain Frenette), Adrienne (Mme André Hamel), ainsi que plusieurs petits-enfants.

Les funérailles auront lieu samedi le 27 à 10.30 heures.

Départ du Salon Guy Denis Ltée 455, Rue Principale Grandines à 10.15 heures pour l'église de Grandines et de là au cimetière paroissial.

25-7 (2 fs.)

## Troubles des reins et du foie Un gréviste est hospitalisé

OTTAWA (PC) — Une des cinq personnes qui font une grève de la faim pour protester contre l'emprisonnement en Russie de l'écrivain ukrainien, Valentyn Moroz, a été hospitalisée dimanche à cause de troubles des reins et du foie. Cette grève dure depuis lundi dernier.

Le comité pour la défense de Valentyn Moroz a annoncé que, malgré son hospitalisation, Nykola Nykola Bidniak continuera de

peindre et de donner les fruits de son travail comme contribution à la lutte pour libérer l'écrivain ukrainien.

Moroz est emprisonné en Russie depuis 1970 à cause de ses écrits contre l'extension de la culture soviétique en Ukraine.

Les grévistes sont tous tontois et ils se sont installés devant l'ambassade de l'URSS à Ottawa pour manifester leurs protestations.

Samedi, 300 personnes se sont jointes à eux et ils ont reçu des félicitations du Sénateur conservateur Paul Yusik. Ils ont de plus déclaré à cette occasion qu'ils avaient reçu un télégramme d'appui de l'écrivain prix Nobel d'Allemagne, M. Heinrich Böll, celui-là même qui avait porté assistance à Alexandre Solzhenitsyn quand ce dernier a été ex-patrié.

## On coupe la subvention aux producteurs de viande de porc

QUEBEC (PC) — Les producteurs de porcs de Québec ne recevront plus la subvention spéciale du ministère de l'Agriculture pour une période de 3 mois commençant le 15 juillet.

C'est ce qu'a indiqué, mardi, le ministre de l'Agriculture, M. Normand Toupin, en réponse à une question du député libéral de Portneuf, M. Michel Pagé.

Selon le ministre, deux raisons motivent cette décision de couper la subvention aux producteurs de viande de porc.

Premièrement, le marché et les prix du porc se sont stabilisés depuis un certain temps.

Deuxièmement, la production depuis 20 semaines a augmenté de 19 p.c. au Québec.

M. Toupin a affirmé que ces deux raisons l'a-

vaient incité à croire que la subvention n'était plus nécessaire.

La subvention pour le premier trimestre se terminant le 15 juillet 1974 était de 18.25 par porc jusqu'à la concurrence de 200 porcs.

Pour le deuxième trimestre la subvention prévue devait être ajustée en fonction du prix du marché à ce moment.

## MOT CACHÉ

No 1086 — 7 lettres  
la modernisation  
Solution no 1085 — médicament

### LA PROCEDURE

— Tous les mots insérés au-dessus du cadre doivent être trouvés dans la grille.

— Pour plus de facilité, trouver d'abord les mots les plus longs.

Dès que vous repérez un mot, encerclez les lettres qui le composent et raturez-le dans la liste au-dessus de la grille.

— Seuls des mots formant un centre d'intérêt sur le mot à chercher entrent dans la grille.

— Dès que vous aurez inséré tous les mots, il ne restera que les lettres formant le "mot-caché".

— Ce mot caché sera trouvé en rassemblant les lettres non encadrées (HORIZONTALEMENT SEULEMENT).

— Tous les autres mots peuvent se trouver dans les trois dispositions, soit horizontale, verticale ou diagonale, et une même lettre peut servir à plus d'un mot.

"Tous droits réservés par le Centre des Mots-Croisés Inc.". Reproduction interdite par l'auteur.

|    | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|
| 1  | E | N | O | H | P | A | T | C | I | D  | E  | E  | C  | N  | A  | R  | D  | A  | C  | R  |
| 2  | S | G | E | C | D | L | I | G | N | A  | G  | E  | O  | R  | A  | P  | M  | R  | U  | R  |
| 3  | P | E | R | R | A | B | A | N | D | E  | R  | T  | E  | U  | A  | A  | A  | E  | E  | E  |
| 4  | A | T | G | A | I | R | R | Q | C | E  | E  | I  | A  | P  | S  | M  | T  | L  | N  | T  |
| 5  | C | A | C | O | M | P | T | E | U | R  | V  | E  | I  | G  | A  | A  | R  | G  | I  | N  |
| 6  | E | P | H | S | M | E | T | E | C | E  | L  | E  | A  | R  | C  | C  | I  | E  | B  | O  |
| 7  | M | M | R | E | G | M | D | N | L | U  | R  | L  | G  | I  | B  | L  | C  | R  | O  | M  |
| 8  | E | A | O | F | R | U | E | E | O | L  | E  | E  | L  | A  | E  | A  | E  | P  | B  | A  |
| 9  | N | R | N | I | I | E | I | R | L | T  | E  | P  | M  | A  | R  | V  | G  | L  | U  | C  |
| 10 | T | C | O | P | N | X | T | D | S | B  | U  | H  | O  | S  | I  | I  | F  | U  | A  | H  |
| 11 | O | H | M | E | E | S | E | N | E | D  | A  | O  | C  | C  | O  | E  | T  | S  | E  | I  |
| 12 | U | E | E | R | T | S | E | I | E | E  | T  | T  | B  | E  | H  | R  | U  | O  | T  | N  |
| 13 | C | E | T | F | U | E | Y | L | P | F  | E  | O  | L  | C  | C  | E  | T  | R  | U  | E  |
| 14 | H | V | R | O | O | U | E | Y | L | E  | D  | C  | I  | E  | A  | O  | U  | I  | B  | A  |
| 15 | E | I | E | R | S | V | T | C | L | E  | I  | O  | M  | R  | M  | B  | L  | R  | E  | E  |
| 16 | L | T | R | A | A | E | E | E | E | R  | V  | P  | A  | S  | A  | O  | E  | B  | P  | C  |
| 17 | B | A | T | T | L | R | P | H | I | T  | I  | O  | N  | E  | H  | D  | R  | M  | R  |    |
| 18 | A | T | I | E | I | P | C | V | C | L  | T  | E  | N  | C  | C  | G  | C  | E  | A  | I  |
| 19 | T | O | T | U | A | A | E | A | E | I  | E  | R  | U  | A  | E  | T  | I  | L  | L  | R  |
| 20 | N | R | F | R | T | T | S | R | E | F  | F  | A  | C  | E  | M  | E  | N  | T  | O  | E  |

# Mini-finance

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, conformément aux dispositions de l'article 1571 D du Code de civil, que Testeurs de Québec Ltée 1520, rue du Vieux Chemin, Ste-Foy, district de Québec, le 26 février 1974, cède et transfère à Mallory Battery Company of Canada Limited, de Mississauga, Ontario tous ses comptes de livres et autres comptes et créances actuels et futurs et/ou droits d'actions, principalement à titre de garantie, et que ladite cession a été dûment enregistrée dans la division d'enregistrement de Québec le 27 février 1974 sous le numéro 772372.

QUEBEC, le 22 juillet 1974  
Mallory Battery Company of Canada Limited  
Gravel & Associés  
Procureurs de Mallory Battery Company of Canada Limited

**PUBLIC NOTICE** is hereby given pursuant to Article 1571 D of the Civil Code, that on February 26, 1974, Québec Ltée, Testeurs Ltd., 1520 Du Vieux Chemin, Ste-Foy, District of Québec, assigned and transferred to Mallory Battery Company of Canada Limited, Mississauga, Ontario, all the former's book and other accounts and debts, present and future and/or rights of actions, mainly by way of security, and that this said assignment was duly registered on February 27, 1974 under No. 772372.

QUEBEC, July 22, 1974  
Mallory Battery Company of Canada Limited  
Gravel & Associés  
Attorneys of Mallory Battery Company of Canada Limited

## AVIS

**PRENEZ AVIS** que Transport D'Anjou Inc. (15-V) 373, Temiscouata, Rivière-du-Loup, qui est autorisée en vertu de la clause "a" de son permis portant le numéro 15-V à donner le service suivant :

"a) **TRANSPORT GENERAL — LONGUE DISTANCE — ROUTE** —

a) De Rivière-du-Loup à Montmagny et Québec et Montréal via routes 2, 2-A, et retour.

En donnant le service prévu par la clause a) de son permis, la détentrice a le droit et l'obligation de faire la cueillette et la livraison des marchandises au moins deux fois par semaine, dans toutes les localités situées dans les districts électoraux-provinciaux de l'Islet, Kamouraska, Rivière-du-Loup et Temiscouata, ainsi qu'à Biencourt et Lac des Aigles.

## DROIT ADDITIONNEL :

En donnant le service prévu par cette clause, la détentrice est autorisée à effectuer la livraison de bois préparé dans un rayon de 75 milles de Québec et dans un rayon de 100 milles de Montréal.

## RESTRICTIONS :

1—Le droit additionnel n'autorise pas la détentrice à donner un service de cueillette à St-Pamphile et à Tourville, dans le comté de l'Islet.

2—Ce droit additionnel n'autorise pas non plus la détentrice à effectuer des livraisons de bois aux endroits situés dans le comté d'Arthabaska ainsi qu'à Davilayville (Nicolet).

S'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un permis spécial visant à modifier le droit additionnel ci-haut mentionné de façon à ce qu'il se lise à l'avenir comme suit :

## DROIT ADDITIONNEL :

En donnant le service prévu par cette clause, la détentrice est autorisée à effectuer la livraison de bois préparé dans un rayon de 75 milles de Québec et dans un rayon de 100 milles de Montréal, ainsi qu'à Lambton et à Lac Mégantic.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande dans les quatre (4) jours qui suivront la date de la première parution dans le journal.

**JACQUES LANGLOIS,**  
Procureur du requérant.

**MADRID (AFP) —** L'Institut national de l'industrie (INI) et la société MacMillan Rothsay ont signé mercredi, l'acte pour lequel la société papetière canadienne cède 35 pour cent de son capital, qui est de \$50 millions canadiens, à l'organisation étatique espagnole.

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE QUEBEC, No 200-05-002362-743  
COUR SUPERIEURE  
MARTIN LEMAY,  
domicilié à Route 3,  
Lotbinière,  
district de Québec,  
demandeur

**CLAUDE BOUCHER,** domicilié autrfois à 2409 Costebelle, No 3, Les Saules, district de Québec et maintenant d'adresse inconnue.  
**YVON BERGERON,** autrfois domicilié à 2403 Costebelle, No 5, Les Saules, district de Québec et maintenant d'adresse inconnue.  
**FELIX BEATTY,** autrfois domicilié à 15-A, Albert-Demers, St-David, district de Québec, faisant affaires avec YVON BERGERON, sous les noms et raison sociale de B.B. FONDATION ENR., situé à 2169, Banville, No 5, Les Saules, district de Québec et maintenant d'adresse inconnue.

**ORDONNANCE**  
Il est, par les présentes, ordonné aux défendeurs de comparaître personnellement ou par le ministère de leur procureur, au Greffe de la Cour Supérieure du district de Québec, et ce, dans un délai de UN MOIS à compter de la première publication du présent ordre dans le journal "La Presse" en français et en anglais.  
**PRENEZ AVIS** qu'une copie du bref et de la déclaration a été déposée au dit Greffe à votre intention.  
Bureau du protonotaire  
QUEBEC, le 22 juillet 1974  
Copie conforme  
R. Mercier,  
Officier dûment autorisé.  
R. MERCIER,  
P.A.C.S.D.Q.

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE QUEBEC, No 200-05-002362-743  
COUR SUPERIEURE  
MARTIN LEMAY,  
domicilié à Route 3,  
Lotbinière, district de Québec  
plaignant

**CLAUDE BOUCHER,** driver, formerly domiciled at 2409 Costebelle, apt. 3, Les Saules, District of Québec and now unknown address.  
**YVON BERGERON,** formerly domiciled at 2403, apt. 5, Les Saules, district of Québec and now of unknown address.  
**FELIX BEATTY,** formerly domiciled at 15-A, Albert-Demers, St-David, district of Québec, to do business with YVON BERGERON under the names B.B. FONDATION ENR., located at 2169 Banville apt. 5, Les Saules, district of Québec and now unknown address.

**ORDONNANCE**  
The defendants are hereby ordered to appear either personally or through attorney before the Clerk of the Superior Court on one month from the first publication of this notice in the newspaper "La Presse", in french and english. Take note that a copy of the writ and of the declaration have been deposited with the Court Clerk on your behalf.  
Office of the Prothonotary,  
QUEBEC, July 24th, 1974  
R. MERCIER,  
P.A.C.S.D.Q.

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE QUEBEC, No 200-12-011403-749  
DANS LA COUR PROVINCIALE (divorce)  
FRANCE GAUTHIER  
2085 Boul. Henri-Bourassa,  
Québec, P.Q.  
Requérant

**ROGER GRANDBOIS,**  
Autrfois de 2755, St-David,  
Apt 2, Giffard  
Intimé

**ORDONNANCE**  
La Cour ordonne à l'intimé de comparaître dans un délai de (40) jours à compter de la date de la première publication de la présente ordonnance dans "La Presse" publié en français (2) fois.  
Prenez avis qu'une copie de la requête en divorce a été déposée à votre intention au greffe des divorces du District de Québec, Palais de Justice, 12, rue St-Louis, Québec.  
Québec 16 juillet 1974  
(5) MAURICE BAZIN,  
Registré des divorces

L'acte a été signé par le président de l'INI, M. Francisco Fernandez Ordóñez, et M. Larry Harris, vice-président de la société canadienne, en présence de représentants de la presse espagnole.

Aux termes de ce contrat, l'INI recevra directement, à partir de 1977, 100,000 tonnes de papier journal ou 35 pour cent de la production réelle de MacMillan Rothsay, qui est actuellement de 310,000 tonnes par an. En attendant l'entreprise assurera la fourniture de 20,000 tonnes en 1974, de 50,000 en 1975, et de 75,000 tonnes en 1976.

Conséquence intérieure de cet accord: l'INI s'engage à fournir à la presse quotidienne espagnole les quantités de papier acquises au Canada.

**TORONTO (PC) —** Handy and Harman of Canada Ltd. cotait l'argent canadien, en devises américaines, mercredi, à 04.574 l'once de Troyes.

**MONTREAL (PC) —** Les prix étaient généralement plus bas qu'hier à l'ouverture de la Bourse de Montréal, mercredi, où le volume d'échange a été faible.

Massey-Ferguson a décliné de 1-4 à \$17, Alcan de 1-4 à \$30 14, Canadian Pacific de 14 à \$13 1-8 et Algoma Steel

**LIQUIDATION DE QUARANTE-DEUX (42) BATIMENTS POUR ETRE TRANSPORTES OU ETRE DEMOLIS**

L'Hydro-Québec projette de liquider sous peu des maisons type "cottage" de différentes dimensions, incluant églises, dortoir, curling, chalet de ski etc. à cinquante (50) milles de La Tuque, Qué.

**ENDROIT :**  
HYDRO-QUEBEC,  
Village Rapide Blanc,  
Comté de Lavolette,  
Qué.

Toute personne, société, compagnie, corporation intéressée à la documentation pertinente devront se présenter au site ou au :

**CENTRE ADMINISTRATIF REGIONAL, Service-Approuvisionnement, 340, rue St-Maurice, Trois-Rivières, Qué.**

Les 1, 2, 3 et 4 août 1974 entre  
10h et 12h et  
13h et 18h et  
19h et 21h

La documentation sera fournie gratuitement à tous ceux qui auront signifié leur intérêt auprès du représentant de l'Hydro-Québec lors de leur visite sur les lieux.

Les cosecrétaires

B. Lacasse,  
W. E. Johnson.

de 1-8 à \$27, tandis que l'International montait de 1-8 à \$12 1-4.

**LONDRES (PC) —** Les cours étaient irréguliers à la Bourse de Londres, mercredi.

L'indice de Financial Times indiquait un recul de 1.3 point à 263.1 au milieu de la séance.

Les valeurs canadiennes étaient légèrement à la hausse.

**MONTREAL (PC) —** Le dollar américain, en devises canadiennes, a décliné de 1-10 mercredi à la Bourse de Montréal, à \$0.97 23-50.

La livre sterling est montée de 3-50 à \$2.33 8-25. A New York, le dollar canadien est monté de 11-100 à \$1.02 61-100 et la livre sterling de 310 à \$2.39 2-5.

**TORONTO (PC) —** Les prix des titres étaient légèrement plus bas que ceux d'hier, à l'ouverture de la Bourse de Toronto, mercredi, et l'activité était faible.

Banque de la Nouvelle-Ecosse a baissé de 1-4 à \$35 1-2, Inco de 14 à \$28 3-4, Selco A de 18 à \$31 1-2, Texasgulf de 1-8 à \$28 7-8 et

**APPEL D'OFFRES**  
GPE-74-10133  
pour 10 heures 30 a.m.  
heure de Montréal  
Mardi le 20 août 1974

Poste Cap de la Madeleine  
FOURNITURE D'UNE (1) BATTERIE TRIPHASE DE CONDENSATEURS  
72 MVAR, 71.8kV

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8 hres 30 a.m. à 4 hres 30 p.m. à l'endroit suivant :

Direction des Contrats  
Bureau No 809  
HYDRO-QUEBEC  
75 ouest, boul. Dorchester  
Montréal, Qué., Canada  
H2Z 1A1

Un dépôt de soumission au montant de DIX MILLE DOLLARS (\$10,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires

B. Lacasse,  
W. E. Johnson,  
Montréal, le 16 juillet 1974

United Canso de 1-8 à \$13 1-2.

Par contre, Angico-Eagle Mines a gagné 1-8 à \$8 3-4, Alcan Aluminium 1-8 à \$30 3-8, Emco 1-8 à \$7 1-2, Rio Algoma 1-4 à \$27 et Roman 3-8 à \$10 3-8.

**NEW YORK (AP) —** Les cours étaient irréguliers à l'ouverture de la Bourse de New York, mercredi.

L'indice Dow Jones indiquait un recul de 1.41 à 796.31 mais les gains l'emportaient sur les pertes, dans une proportion de sept contre six.

Teledyne était à la tête de la Bourse de New York, demeurant inchangé à \$14 3-8.

Consolidated Edison gagnait 1-8 à \$8 5-8 au cours d'un marché actif. Valmac régressait 2 5-8 à \$11.

**Hydro-Québec**

**APPEL D'OFFRES**  
AMR-74-10134  
pour 10 heures 30 a.m.  
heure de Montréal  
Mardi, le 13 août 1974

8200 Esplanade,  
Montréal, P.Q.

**POUR LA FOURNITURE DE CAMIONS (CHASSIS ET CABINE)**  
23,000 LB. MIN. PBV.

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8 hres 30 a.m. à 4 hres 30 p.m. à l'endroit suivant :

Direction des Contrats  
Bureau No 809  
HYDRO-QUEBEC  
75 ouest, boul. Dorchester  
Montréal, Qué., Canada  
H2Z 1A1

Un dépôt de soumission au montant de TRENTE MILLE DOLLARS (\$30,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires

B. Lacasse,  
W. E. Johnson,  
Montréal, le 12 juillet 1974

## AVIS

**PRENEZ AVIS** qu'Eddy Doyon Enr., 1100, avenue Industrielle, Québec, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour faire prolonger pour une période de six (6) mois additionnels le permis spécial qui lui a été émis par la Commission des Transports du Québec le 19 décembre 1973 et qui l'autorise à donner le service ci-après décrit pour une période de six (6) mois, suivant :

"**TRANSPORT RESTREINT** — longue distance — route restreinte — contrat —

Des frontières Canada-Etats-Unis (Port d'entrée : Lacolle) à St-David-de-l'Auberivière, pour le transport de fruits frais, pour le compte de Drouin & Frères Inc., de St-David-de-l'Auberivière."

La requérante s'adressera également à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial visant à enlever la restriction apparaissant à la clause "b" de son permis et se lisant comme suit :

"Ce transport ne devant être fait qu'à l'occasion des voyages que le détenteur effectue de Montréal à Québec, pour le transport de leur propre marchandise."

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande dans les quatre (4) jours qui suivront la date de la première parution dans le journal.

**JACQUES LANGLOIS,**  
Procureur de la requérante.

**Hydro-Québec**

**APPEL D'OFFRES**  
GPE-74-10135  
pour 10h30 a.m.  
heure de Montréal  
Mardi le 13 août, 1974

Chantier LG2,  
Baie James, P.Q.

**FOURNITURE DE TROIS (3) GROUPES ELECTROGENES MUS AU DIESEL ET MONTES SUR REMORQUE**

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant :

Direction des Contrats  
Bureau no. 809  
HYDRO-QUEBEC  
75 ouest, boul. Dorchester  
Montréal, Qué., Canada  
H2Z 1A1

Un dépôt de soumission au montant de TROIS MILLE DOLLARS (\$3,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires

B. Lacasse - W.E. Johnson  
Montréal, le 15 juillet 1974

# MONTREAL

Par la Presse Canadienne

| INDUSTRIELLES  |        |           |              |
|----------------|--------|-----------|--------------|
| TITRES         | Ventes | haut      | bas          |
| CP Ltd         | 17200  | \$115 1/2 | 142 - 1      |
| Imperial Oil   | 10000  | \$10 1/2  | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil A | 10000  | \$10 1/2  | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil B | 10000  | \$10 1/2  | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil C | 10000  | \$10 1/2  | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil D | 10000  | \$10 1/2  | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil E | 10000  | \$10 1/2  | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil F | 10000  | \$10 1/2  | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil G | 10000  | \$10 1/2  | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil H | 10000  | \$10 1/2  | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil I | 10000  | \$10 1/2  | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil J | 10000  | \$10 1/2  | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil K | 10000  | \$10 1/2  | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil L | 10000  | \$10 1/2  | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil M | 10000  | \$10 1/2  | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil N | 10000  | \$10 1/2  | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil O | 10000  | \$10 1/2  | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil P | 10000  | \$10 1/2  | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil Q | 10000  | \$10 1/2  | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil R | 10000  | \$10 1/2  | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil S | 10000  | \$10 1/2  | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil T | 10000  | \$10 1/2  | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil U | 10000  | \$10 1/2  | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil V | 10000  | \$10 1/2  | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil W | 10000  | \$10 1/2  | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil X | 10000  | \$10 1/2  | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil Y | 10000  | \$10 1/2  | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil Z | 10000  | \$10 1/2  | 10 1/2 + 1/2 |

COTATIONS INDUSTRIELLES

| TITRES  | Ventes | haut     | bas          |
|---------|--------|----------|--------------|
| Alcan   | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan A | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan B | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan C | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan D | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan E | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan F | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan G | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan H | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan I | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan J | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan K | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan L | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan M | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan N | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan O | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan P | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan Q | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan R | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan S | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan T | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan U | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan V | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan W | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan X | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan Y | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan Z | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |

## FRUITS ET LÉGUMES

MONTREAL PC — Prix payés aux producteurs du Marché central métropolitain pour les produits de première qualité. Ces prix sont fournis par le ministère de l'Agriculture du Québec.

### FRUITS

Bleuets: \$6.50 pour 12 chopines.  
Fraise: \$4.50 à \$5.00 pour 12 chopines.  
Framboises: \$9.00 à \$10.00 pour 12 chopines.  
Pommes: Cortland, \$5.50 à 6.50 le boisseau; Macintosh, \$6.50 à \$7.00 le boisseau.

### LEGUMES

Betteraves: \$1.50 à \$1.75 pour 12 paquets.  
Brocoli: \$4.00 à \$4.50 pour 12 paquets.  
Carottes: \$1.50 à \$1.75 pour 12 paquets.  
Céleri: \$5.00 le 24 pieds.  
Choux: verts, \$1.75 à \$2.00 la doz.; rouges, \$3.25 à \$3.50 pour 12.  
Choux chinois: \$4.50 pour 12.  
Savoie, \$4.50 à \$5.00 pour 12.  
Choux-fleurs: \$5.30 à \$6.50 pour 12.  
Champignons: \$3.50 à \$3.75 cinq livres en vrac.  
Ciboulette: \$1.50 la doz. de paquets.  
Concombres: \$8.50 à \$10.00 pour six doz.  
Echalottes: \$1.50 la doz. de paquets.  
Epinauds: \$3.00 à \$3.25 pour 12 cellos de 10 onces.  
Fèves: vertes, \$7.00 pour 20 lbs.  
Gourganes: \$5.00 à \$5.50 le 20 lbs.  
Gourmes-Zucchini: \$3.00 le 20 lbs.  
Laine: frite, \$1.50 à \$1.75 pour 24; Boston et Romaine, \$2.50 pour 16; iceberg, refroidie, \$2.50 à \$2.75 pour 18.  
Percil: \$1.25 pour 12 paquets.  
Pois verts: \$6.50 pour 20 lbs.  
Poireaux: \$1.25 pour 12.

## Céréales

WINNIPEG PC — Le colza et le lin ont avancé, dans un virement léger, jusqu'à leur limite respective de 20 à 30 cents mercredi à la Bourse des denrées de Winnipeg. Le virement a été un peu plus élevé dans le cas du seigle et cette denrée a fait des gains qui s'approchaient de sa limite de 15 cents. Le volume mardi a été de 703,000 boisseaux de seigle, de 459,000 de lin et de 2,433,000 de colza.

CHICAGO AP — Aiguillonnées par une demande que l'état des céréales en terre avait grandement influencée, les céréales à venir ont enregistré leurs gains limites mercredi au Bord of Trade de Chicago.

Les acheteurs croient fermement que le manque d'humidité qu'on note dans certaines régions du Midwest est de nature à nuire considérablement à la production.

Pommes de terre: nouvelles, \$3.50 à \$3.75 le 50 lbs.  
Radis: \$2.50 à \$3.00 pour 3 doz. de paquets; \$2.50 à \$2.75 pour cellos de 6 oz.  
Rutabaga: \$3.50 le 50 lbs.

Tomates: de serre roses et rouges, \$8.00 à \$15.00 le 20 lbs de champs, rouges et roses, \$10.00 pour 20 lbs.

## DEVICES

Voici les taux des devises tels que fournis par la Banque de Montréal. Les cotes en monnaie canadienne:

|                          |         |
|--------------------------|---------|
| Afrique du Sud rand      | 1.4760  |
| Allemagne mark           | .3900   |
| Australie dollar         | 1.4750  |
| Autriche schilling       | .0550   |
| Belgique franc           | .0265   |
| Bermudes dollar          | 1.01    |
| Brésil cruzeiro          | .1495   |
| Bulgarie lev.            | .5985   |
| Chine yuan               | .5100   |
| Danemark couronne        | .1720   |
| Espagne peseta           | .0175   |
| Etats-Unis dollar        | .9810   |
| France franc             | .2100   |
| Hongrie forint           | .0417   |
| Inde roupie              | .1270   |
| Italie lire              | .001575 |
| Japon yen                | .003445 |
| Mexique peso             | .0793   |
| Norvège couronne         | .1870   |
| Pays-Bas florin          | .3815   |
| Pologne zloty            | .3210   |
| Roumanie leu             | .0692   |
| Royaume-Uni livre ster.  | 2.37    |
| Suède couronne           | .2300   |
| Suisse franc             | .3380   |
| Tchécoslovaquie couronne | .1900   |
| Union soviétique rouble  | 1.30    |
| Venezuela bolivar        | .2285   |
| Yugoslavie dinar         | .0650   |

## DOLLAR

MONTREAL PC — Le dollar US a baissé de 7-25 mercredi à Montréal et y est tombé à \$0.97 7-25 et la livre sterling y a baissé de 37-100 et y est tombée à \$2.32 89-100.

A New-York, le dollar canadien a monté de 3-10 et atteint \$1.02 2-5 et livre sterling a monté de 3-10 également et atteint \$2.39 2-5.

| TITRES    | Ventes | haut     | bas          |
|-----------|--------|----------|--------------|
| Can Pac   | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Can Pac A | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Can Pac B | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Can Pac C | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Can Pac D | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Can Pac E | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Can Pac F | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Can Pac G | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Can Pac H | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Can Pac I | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Can Pac J | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Can Pac K | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Can Pac L | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Can Pac M | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Can Pac N | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Can Pac O | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Can Pac P | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Can Pac Q | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Can Pac R | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Can Pac S | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Can Pac T | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Can Pac U | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Can Pac V | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Can Pac W | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Can Pac X | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Can Pac Y | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Can Pac Z | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |

| TITRES         | Ventes | haut     | bas          |
|----------------|--------|----------|--------------|
| Imperial Oil   | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil A | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil B | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil C | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil D | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil E | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil F | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil G | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil H | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil I | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil J | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil K | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil L | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil M | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil N | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil O | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil P | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil Q | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil R | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil S | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil T | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil U | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil V | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil W | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil X | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil Y | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil Z | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |

| TITRES  | Ventes | haut     | bas          |
|---------|--------|----------|--------------|
| Alcan   | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan A | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan B | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan C | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan D | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan E | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan F | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan G | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan H | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan I | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan J | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan K | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan L | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan M | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan N | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan O | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan P | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan Q | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan R | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan S | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan T | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan U | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan V | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan W | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan X | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan Y | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan Z | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |

| TITRES         | Ventes | haut     | bas          |
|----------------|--------|----------|--------------|
| Imperial Oil   | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil A | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil B | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil C | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil D | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil E | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil F | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil G | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil H | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil I | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil J | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil K | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil L | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil M | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil N | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil O | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil P | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil Q | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil R | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil S | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil T | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil U | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil V | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil W | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil X | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil Y | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Imperial Oil Z | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |

| TITRES  | Ventes | haut     | bas          |
|---------|--------|----------|--------------|
| Alcan   | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan A | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan B | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan C | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan D | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan E | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan F | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan G | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan H | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan I | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan J | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan K | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan L | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan M | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan N | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 + 1/2 |
| Alcan O | 10000  | \$10 1/2 | 10 1/2 +     |



Au club de courses Jacques-Cartier

# Ce soir, première tranche de la série québécoise

La lutte pour ce soir per-vé lors de ses 2 dernières mettra aux amateurs de présences sur le tracé de courses de Québec d'évaluer Québec. Ses principaux rivaux potentiels de chacun des vœux pour ce soir seront participants. Dans cette 1ère Gaelic Lobell à Yvon Pel-tranche, comme on le sait, chat, Irish Hanover à Ga-e'est Uno Killeen qui sera briel Boily, True Foot à Paul conduit par Pierre Lachance, Grenier, Mar Con Duke, Iro-qui jusqu'à maintenant, pré-quois Lobell et Mouton d'Or sente la meilleure perfor-eront aussi du peloton. Cet-mance. Le Fils de Fashionie 1ère division sera pré-Tip, propriété de M. Gaston sentée dans la 3ième course, Leclerc, de Montmagny, en pour une bourse de 2,490 dépit d'un mauvais début de dollars.

Dans l'autre division, soit

dans la 6ième course, pour bo Doll et Hi Taxi, partici-une bourse de 2,515 dollars, peront aussi à cette 2ième les forces seront beaucoup division.

On nous apprend dans les milieux bien informés que M. Yves Cloutier, proprié-taire de Sally's Choice se-rait en discussion avec son entraîneur et conducteur Yvan Gamache concernant la participation du rapide pou-lain, à l'occasion de la 2ième tranche de la série, jeudi soir prochain. Donc ce soir, programme Columbus Georgia, Midnight à ne pas manquer, dès 7:45 Rainbow, Thanksgiving, Jam-hres p.m.

## INSCRITS A RICHELIEU

### JEUDI

#### COURSE NO 1

Amble — Bourse \$2,000  
1—Christa Flo (Picard)  
2—Samba Lobell (Poirier)  
3—Diana Senator (Pouffe)  
4—Chr Chris (Catellier)  
5—Deas Cailin (Brisson)  
6—Forge (Grise)  
7—Canby Win (Vilandre)

#### COURSE NO 2

Amble — Bourse \$3,500  
1—Cheerful Mir (Lacharité)  
2—Swift Action N  
3—Keystone Noble (Turcotte)  
4—Abbe Hill  
5—Vanway Annie (Samson)  
6—Ad Painter  
7—Yankae Battle (Côté)  
8—Patoka Quenn (Lachance)

#### COURSE NO 3

Amble — Bourse \$4,000  
1—Adiator Hanover (Gendron)  
2—Glencoe Valley (Miller)  
3—Sultan (Gauthier)  
4—Majestic Girl (Picard)  
5—Race Knight (Côté)  
6—Hirondelle (Gamache)  
7—Vaisseau D'Or (Charron)

#### COURSE NO 4

Amble — Bourse \$1,650  
1—Lord Gene (Macdonald)  
2—Glendac (Pouffe)  
3—Louis Bunter (Gingras)  
4—Jenuins Sport (Lalonde)  
5—Bobbilou (Samson)  
6—Mr Coffee (Lacharité)  
7—Actress Lobell (Grise)  
8—Think Rich (Robillard)

#### COURSE NO 5

Amble — Bourse \$2,400  
1—Tiger Paws (Giguère)  
2—Little Ford (Côté)  
3—Flying Baron (Boucher)  
4—Beau Regard (Samson)  
5—Vapo Pick (Hanna)  
6—Rarest Hanover (Hébert)  
7—Boone Senator (Gendron)  
8—Emmett Lobell (Gingras)

#### COURSE NO 6

Trot — Bourse \$2,600  
1—Happy Flash (Côté)  
2—A J Harlan (Jobin)  
3—New Edition (Hanna)  
4—Gaelic Duke  
5—Fair Catch (Grise)  
6—Rockot Angus (Samson)  
7—Provo Hanover (Robillard)  
8—Fair Play N (Lachance)

#### COURSE NO 7

Amble — Bourse \$4,000  
1—Keystone Apollo (Pelletier)  
2—Ryal N (Lachance)  
3—Plutus (Catellier)  
4—P.S.V. (Grise)  
5—Northwood Ideal (Cloutier)  
6—Smoky George (Samson)

#### COURSE NO 8

Amble — Bourse \$3,200  
1—Junius Drummond (Deygise)  
2—Gordie H (Robillard)  
3—Potent Yankee (Pelletier)  
4—J J Adios (Catellier)  
5—Cardinal James N (Gamache)  
6—Over Dares (Boucher)  
7—Togas Monarch  
8—Windy Ridge (Charron)

#### COURSE NO 9

Amble — Bourse \$18,850  
1—Berna Hanover (Garnsey)  
2—Norberta Hanover (Coke)  
3—Our Lise (Macfayish)  
4—Speeding Evening (Hayes)  
5—Highland Maiden (Harvey)  
6—Serengiti (Dancer)  
7—Noble Image  
8—Working (Waples)  
9—Spec O'Bradley (Robillard)  
10—Warbler  
11—Allette (Lacharité)

#### COURSE NO 10

Amble — Bourse \$3,200  
1—Happy Century (Côté)  
2—Alton Prince (Charron)  
3—Wicked Mir (Hébert)  
4—General Dayan (Norris)  
5—Miss Callette (Boucher)  
6—Raider City (Hanna)  
7—Flare Lane (Hébert)  
8—J J Byrd (Gendron)

## 3 personnes par sauteur

Plus de soixante personnes Allard, directeur de la ren-travailleront à la bonne mar-contre, directeur technique che de la rencontre de para-de la Fédération des para-chutisme à laquelle partici-chutistes du Québec; Jac-pent 24 sauteurs de quelques Valiquette, communi-ca-tions; Suzanne Chouinard, se-crétariat; André Buteau, Le comité organisateur de technique; André Leroux, ad-ette rencontre est composé joint évaluation technique; de: Marcel Tremblay, pré-Pierre Lemieux, manifeste; sident du comité d'organisa-André Smith, cible; Léo Ga-tion; Jean-Pierre Blanchet, gnon, équipement; Jean Le-coordonnateur de la rencon-mai, relations publiques; tre; Kathy Fox, assistante du Claude Bédard, protocole; coordonnateur, présidente de François Gagné, sécurité; l'Association canadienne de Ambulance Saint-Jean, mé-parachutisme sportif; André dical.

## Loto-Perfecta

numéros

arrivée

ADORA'S SAW

ALL IVY

BROTHER COP

HAPPY ACRES SUSIE

JANET BARMIN

KEYSTONE SCOTTY

LARAMIE CHIP

LAUGHING DELILAH

R. C. GRATTAN

ROBIN LOBELL

T. H. BRENNIA

TOP PRIORITY

WHITE RICHELIEU

RESULTATS

VOTRE  
CHOIX

## NOS FAVORIS

Programme pour JEUDI, 25 juillet 1974

Course No 1 — TODD FLEMINGTON fait la pluie et le beau temps dans les courses à réclamer de \$1,000 et ce ne sera pas différent ce soir. GOLDRUSH HANOVER détient une victoire récente dans cette catégorie et peu causer une surprise.

Course No 2 — HELLO BYE BYE a toujours figuré avantageusement dans les courses de \$1,000 et il devrait hériter du rôle de favori dans cette 2ème partie du pari-double. GABALAN a connu certains succès et pourrait se sauver avec le premier argent.

Course No 3 — Avez-vous vu la dernière course de UNO KILLEAN dimanche soir? Tout à fait formidable! Ce poulain de deux ans a inscrit un gain en 2:06.4 et il sera favori pour remporter la victoire dans cette 1ère division de la série Québécoise. GAELIC LOBELL pourrait prendre la relève si le protégé de Pierre Lachance commet une erreur.

Course No 4 — PRINCE MILES revient dans une course à réclamer de \$1,250 et c'est dans cette catégorie qu'il a connu la victoire à deux reprises dernière-ment. CENTENNIAL JUDGE vient de parader dans le cercle des vainqueurs et peut répéter. Prenez 3-7-5 pour la quinella.

Course No 5 — MIRANDA GIRL a rencontré une forte compétition sur les tracés de Montréal et cette classe semble faite sur mesure pour cette jument qui a gagné plus de \$15,000 en 1973. TEST TO BE nous apparaît comme le principal rival du No 1.

Course No 6 — PERPETUA, une jeune poulie de 2 ans, a connu certains succès depuis le début de sa saison de mourses et nous lui faisons confiance pour remporter la victoire ici. CLANCY LOBELL nous semble un excellent choix dans cette 2ème division de la Série Québécoise. Prenez 2-4-1 pour la quinella.

Course No 7 — MIKA RA PHONE a été battu de jus-tesse jeudi dernier et il devrait prendre sa revan-che ce soir en prenant le numéro de PEA COAT, un ambleur qui détient une victoire en 2:05.4 sur le tracé local en 1974.

Course No 8 — ORANGE BOWL est un trotteur qui pos-sède énormément de rapidité mais il lui arrive de briser son allure. Il devrait se sauver avec la victoire s'il ne brise pas son allure. Dans un tel cas, la relève sera prise par SCARLET O'HANLON. Prenez 1-7-8 pour la quinella.

Course No 9 — GREEN RIVER HONEY prend le départ dans une classe supérieure mais sa dernière perfor-mance a été excellente. ANOTHER JERSEY est au sommet de sa condition actuellement et l'expérience de Marcel Cournoyer peut lui aider une fois de plus. Prenez 4-5-3 pour la quinella.

Course No 10 — ROYAL HOUSE a rencontré une forte compétition dernièrement mais cette classe devrait lui donner enfin son premier gain du présent meet-ing. SARATOGA LAD nous a déçu à son dernier départ mais il demeure un excellent choix. Renversez 5-7, 7-5 pour le pari-exacta.

MEILLEUR CHOIX: UNO KILLEAN (3ème course)  
NEGLIGE: LORD TRUST (4ème course)

## INSCRITS À QUÉBEC

### JEUDI

#### COURSE NO 1

Amble — Bourse \$500  
1—Touf About D (White)  
2—Goldrush Hanover (Noel)  
3—Todd Flemington (Tremblay)  
4—Bill Scotch (Guenette)  
5—Haggis Peg (Lefebvre)  
6—Rod Wyn Girl (Drolet)  
7—Green Acres First (Jean)  
8—Floradeem (Fortin)  
Elig.: James Snip  
Virtuosity

#### COURSE NO 2

Amble — Bourse \$500  
1—Tulip Mir (Beaudoin)  
2—They're Off (White)  
3—Gabalán (Tremblay)  
4—Hello Bye Bye (Fortin)  
5—Great Star (Cournoyer)  
6—Insko Hanover (Lefebvre)  
7—King W Gratton (Pelchat)  
8—Frisco Goldie (Lachance)  
Elig.: Scotty's Leader  
White Exclusive

#### COURSE NO 3

Amble — Bourse \$2,490  
1—Iroquois Lobell (Tremblay)  
2—Gaelic Lobell (Pelchat)  
3—Uno Killeen (Lachance)  
4—Mar Con Duke (Belanger)  
5—Mouton D'Or (Parent)  
6—Irish Hanover (Boily)  
7—True Foot (Grenier)

#### COURSE NO 4

Amble — Bourse \$550  
1—Greentree Rex (Boily)  
2—Parker Forbes (Julien)  
3—Prince Miles (Belanger)  
4—Glade Run (Bouchard)  
5—Killarney Adios (Lachance)  
6—Bonjour Fernand (Jean)  
7—Centennial Judge (Boily)  
8—Lord Trust (Duquette)  
Elig.: Saul Hanover  
Snoopy Moot

#### COURSE NO 5

Amble — Bourse \$1,700  
1—Miranda Girl  
2—Capitol Lobell (Boily)  
3—Alton Agent (Lachance)  
4—Test To Be (Lachance)  
5—Lord Bret (Jean)  
6—Patrick Vic (Tremblay)  
7—F B Time (Pelchat)

#### COURSE NO 6

Amble — Bourse \$2,515  
1—Columbus Georgia  
2—Perpetua (Jean)  
3—J D'S Miracle (Boily)  
4—Clancy Lobell (Pelchat)  
5—Midnight Rainbow  
6—Thanksgiving (Lachance)  
7—Hi Taxi (Cournoyer)  
8—Jambo Doll (Grenier)

#### COURSE NO 7

Amble — Bourse \$900  
1—Bounfrise (Hébert)  
2—Don Drummond (Dupont)  
3—Pea Coat (Pelchat)  
4—Mike Ra Phone (Cournoyer)  
5—A C'S Yosemite (White)  
6—Lafleur D'Or (Jean)  
7—Indian Brave (Cyrenne)  
8—Jumbo Doll (Grenier)

#### COURSE NO 8

Amble — Bourse \$750  
1—Orange Bowl (Pelchat)  
2—Mon Steam (Cyrenne)  
3—Hoosier Smoke (Jean)  
4—Trooper Mike (Dupont)  
5—Donald James (Page)  
6—Renée Mir (Julien)  
7—Scarlet O'Hanlon (Lachance)  
8—Speedy Ember (St-Jacques)

#### COURSE NO 9

Amble — Bourse \$700  
1—Wickers Gold (Dupont)  
2—Robert Volo (Guenette)  
3—Cold Spring Pete  
4—Desrosiers  
5—Green River Honey  
6—Lachance  
7—Another Jersey (Cournoyer)  
8—John Honey (Pelchat)

#### COURSE NO 10

Amble — Bourse \$750  
1—Abbo Eden (Cournoyer)  
2—Guido (Jean)  
3—Julep Kyle (Bouvette)  
4—Pamela Test (Page)  
5—Royal Frise (Hébert)  
6—Saratoga Lad (Lefebvre)  
7—Grand H Aida (Bouchard)  
8—Rob Ron Robbin  
McDougle



Départ aujourd'hui

# Tommy Aaron: un vétéran de l'Omnium canadien

Par Ian MacLAINE

**TORONTO (PC)** — Tommy Aaron a participé à l'Omnium canadien de golf tellement souvent au cours des 15 dernières années qu'il ressemble à un Américain de la PGA résident au Canada.

"Peut-être parce que j'affiche ordinairement une belle tenue ici, a dit Aaron, mais je considère le tournoi tout simplement comme une autre étape de la tournée".

Il a remporté un de ses trois triomphes sur la tournée dans l'Omnium canadien en 1969.

Il en sera à sa 2e visite au club Mississauga, la première remontant à 1965 alors que Gene Littler avait vaincu Jack Nicklaus par un coup.

Les 150 pros et amateurs qui se lanceront à l'assaut de la première bourse de \$40,000 aujourd'hui vont découvrir que le parcours est plus long qu'auparavant, car on a rajouté quelques 130 verges sur quatre allées.

Aaron croit cependant que les deux normales 3 sur les allées 3 et 6 s'avéreront de véritables tests même pour les pros expérimentés.

## FAVORI

Après une ronde d'entraînement, Aaron ignorait si le nouveau parcours favorisait les joueurs puissants ou précis.

"En raison de sa longueur, le parcours ne favorisera pas nécessairement un frappeur puissant, pas plus d'ailleurs un joueur précis.

"Gene Littler, qui a triomphé ici en 1965, n'est pas un frappeur puissant, mais il est précis et joue bien sur les verts".

## RETRAITS

Johnny Miller et Lee Elder se sont retirés hier, le premier pour des raisons per-

sonnelles et le 2e à cause de sa santé. Miller avait retenu sa place jusqu'à mercredi au cas où son épouse aurait son bébé avant le début du tournoi.

Dave Hills s'était retiré mardi.

Jack Nicklaus se rappelle encore la 12e allée, où il avait été victime d'un double bogey en 1965... Pat Fletcher est le seul Canadien ayant remporté l'Omnium depuis 1954... Alvie Thompson a établi le record du parcours avec un 61 en 1962... Arnold Palmer est encore entouré par son armée de supporters, ce qui a incité un amateur à déclarer: "Quelle façon de gagner sa vie?"



Tom Weiskopf vient d'effectuer son coup de départ sous les yeux attentifs de son compagnon Jack Nicklaus. Les deux effectuaient une ronde de pratique en préparation à l'Omnium Canadien. (Téléphoto PC)

Dimanche soir à Val-Bélair

## Acrobaties des "Uniroyal Thrill Drivers"

Le promoteur André Beaudry et le Centre Uniroyal de Québec présentent dimanche soir à compter de 8.15 heures à l'Autodrome de Québec les Canadian Uniroyal Thrill Drivers que la plupart des gens ont vu dans un commercial à la télévision. Les pilotes de l'équipe Uniroyal conduiront

des Pontiac GTO 1974 dans une série de numéros qui ne manqueront pas de faire frémir la foule. En fait, ils divertiront la foule pendant près de deux heures.

La soirée débutera avec des courses de la catégorie Mini-Stock-cars où plus de 20 conducteurs au volant de BMW,

Datsun, Alfa-Roméo, Toyota, dans la circulation très dense. Gordini feront les frais de 4 rencontres dont une finale de 20 tours. La dernière fois que ces pilotes venus à Québec, ils étaient au nombre de 19 et leur vitesse a surpris les spectateurs puisque plusieurs d'entre eux ont été chronométrés à 0.75 secondes des gros sportsmen. Dimanche, toutes les voitures inscrites prendront le départ dans chaque rencontre et qui amènera certes de chaudes luttes entre les favoris qui devront se frayer un chemin

entre chaque épreuve "Mini" les Uniroyal Thrill Drivers exécuteront 3 numéros spéciaux: un concours de capotages multiples (side winder) Les acrobaties très dangereuses et hautes en couleurs se feront avec de vieilles bagnoles puis qu'elles se soldent toujours par la démolition presque complète de l'automobile.

Par la suite les pilotes-cascadeurs Uniroyal débiteront vraiment leur spectacle avec les GTO 1974. Ils exécuteront tout d'abord des manœuvres de conduite de précision de même que des chassées-croisées à 2, à 3 et à 4 voitures. Le même manège se répètera ensuite au moyen de plusieurs

rampes de lancement. Le tout se terminera par la "circulation" sur deux roues. En effet, un pilote Uniroyal fera deux tours de piste uniquement sur les roues de gauche du véhicule.

Le spectacle sera agrémenté par les mauvais tours de KOKO le clown qui en plus de risquer sa vie en plein centre de l'action, dialoguera avec l'annonceur. Ces numéros sont vraiment pensés pour toute la famille. D'ailleurs les enfants de moins de 12 ans accompagnés de leurs parents entreront gratuitement. Les étudiants de 13 à 17 ans détenteurs d'une carte officielle bénéficieront d'un prix d'admission de \$2.00 dollars.



Les Uniroyal Thrill Drivers que l'on a vus dans un commercial à la TV, seront à Val Bélair dimanche soir à compter de 8 heures 15.

## Judo

Le Central Judo-Club de Québec compte parmi ses membres sept nouveaux gradés: Sylvie Boutet, Lucie Coulombe, Diane Doyon, Paule-Ange Nadeau, Yves Fitzback, Denis Francoeur et Jean-Paul Payette sont ces personnes.

Les examinateurs, étaient Alain Blanchet et Serge Delvingt, deux judokas français qui clôturaient ainsi le stage qu'ils étaient venus donner au Central.

## Cuisine française authentique



MUSIQUE EN DINANT (19h30 à 21h30)  
ET DANSE (Café Normand, 22h à 1h)  
tous les soirs, sauf le lundi, avec

**dieter jess**

organiste-chanteur  
bavarois

MANOIR  
**St. Castin**  
Lac Beauport



Réervations:  
849-4461

**C'est un DÉPART**



**Estrade chauffée = CONFORT**  
Club House

sous les réflecteurs

**CE SOIR A 7h.45**

ainsi que les

**MARDIS, SAMEDIS ET DIMANCHES**

# Ne blâmez pas les spectateurs

Si le beau temps se maintient, le tournoi international de baseball pee-wee surpassera l'assistance de l'an dernier, mais on ne battra pas le record de tous les temps. Paul Garneau se demandait l'autre jour ce qu'il faudrait faire pour inviter les gens à aller encourager les pee-wee. Le problème n'est pas là. Suffisamment de gens vont voir les pee-wee une fois; le problème est que pas assez d'entre eux y retournent.

Je ne crois pas que ça prenne un diplôme en hautes études commerciales pour constater que l'année record du tournoi de baseball pee-wee avait été une saison où les clubs de la région avaient bien figuré, persistant jusque dans les dernières rondes. De même l'année record du tournoi de hockey pee-wee fut celle où les Indiens, Ste-Foy, les Castors (et Détroit) avaient atteint les dernières rondes de leur catégorie respective.

D'une part, le baseball n'est pas le hockey et même les Carnavals ont de la difficulté à arracher les gens à leur petite soirée tranquille, malgré une équipe des plus excitantes. Il reste donc que le noyau de l'assistance est composée de gens des villes ou paroisses dont les équipes évoluent à ce moment-là sur le terrain.

Si un club se fait battre en première ronde, comme ce fut le cas pour la majorité des équipes de la région, il s'agit d'autant de personnes qui ne reviennent pas.

## Manque d'instructeurs

Le président Watt et son équipe ont monté une organisation dont Québec peut être fier. Tous les visiteurs n'ont que des félicitations à l'égard des différents comités et ne se gênent pas pour dire que peu de tournois en province supportent la comparaison.

Mais au niveau des instructeurs, il y a de graves lacunes. J'ai vu des équipes québécoises bourrées de talent se faire battre par la meilleure stratégie d'un instructeur visiteur. C'est un peu comme au hockey: trop peu d'anciens joueurs consentent à faire bénéficier les jeunes de leur expérience. Le

contingent de gérants et d'entraîneurs se limitent la plupart du temps à quelques parents de joueurs qui sont plus aptes à encourager leurs préférés qu'à leur montrer à jouer.

Chaque fois que je vois un gérant aller expliquer à un joueur pourquoi tel jeu vient de rater, je ne puis m'empêcher de penser que, rendu au 25 juillet, cela aurait dû depuis longtemps être montré en pratique. Mais combien d'équipes ont des pratiques?

Il suffit de regarder l'uniforme du St-Mathieu pour constater combien, dans nos organisations de loisirs, le baseball est le "parent pauvre" du hockey. Pour organiser du baseball inter-cités à Ste-Foy, Bob Chevalier a tout simplement établi un budget à même ses bingos (d'où le nom de l'équipe). Mais ce n'est pas partout où il suffit de convaincre un gars comme Bob pour trouver un moyen de commencer un sport, en atten-

Jean

Pouliot



dant que les autorités concernées soient sensibilisées au problème.

Et comme au hockey, il reste qu'on ne pourra pas faire bouger réellement les Québécois, tant qu'ils ne s'identifieront pas à une super-équipe — appelez-la "AAA" si vous le voulez — qui ne viendra pas remplacer les autres, mais s'y ajoutera pour permettre à l'élite de jouer dans des conditions identiques à celle de Montréal.

Mais cette façon de penser n'a pas encore franchi certains échelons du service des loisirs de Québec. Je ne désespère pas pour autant; après tout, les soeurs de l'hôpital Général ont bien fini par réaliser que les choses avaient changé et que les Québécois étaient désormais assez adultes pour

siroter une bière durant un match des Carnavals.

## L'anecdote du jour

Dick Selcer, instructeur de l'équipe de football du Wisconsin, raconte qu'après chaque match local qu'il perd, il passe ses frustrations en déclenchant une bataille avec son épouse: "J'ai une fiche de 5-5 A DOMICILE cette saison", dit-il, mais ne sait pas s'il s'agit de son équipe ou de ses combats.

## Ici et là

Dans une des grandes enceintes de la province, un participant doit perdre connaissance ces jours-ci. Je ne puis pas garantir qu'il s'agisse de sports, mais c'est sûrement un scénario digne de la lutte Grand Prix. — Félicitations à Pierre Grégoire pour son championnat provincial de cyclisme dans la catégorie cadet. — Les Jeux du Québec ont non seulement été bénéfiques au point de vue financier, mais la victoire de la zone de la Chaudière dans les jeux régionaux est une preuve irréfutable des suites heureuses des jeux de Jaro sur les jeunes de la région.

Glen Sather, acquis comme "considération future" dans l'échange de Rick Wilson à St-Louis, se trouve soudain le 2e meilleur compteur de tous les ailiers gauches du Canadien. Chuck Lefley a 23 buts, Sather 18, Murray Wilson 17, Steve Shutt 15, Lambert 6 et Gainey 3. — C'est officiellement le 29 juillet que la bière sera en vente au stade municipal. S'il y avait eu une joute le 26, on aurait pu parler d'un miracle insigne de sainte Anne. — Gilles Villemure serait le prochain joueur des Rangers sous la guillotine, because... son salaire.

Je comprends que les billets électroniques pour le vote des étoiles doivent être prêts en février. Mais il est ridicule que Steve Garvey n'y soit pas, mais qu'on y voit Luis Aparicio, alors que Bob Bailey est listé comme 3e-but. Il y a sûrement moyen de rédiger un bulletin avec des numéros, quitte à imprimer une liste correspondant à ces chiffres en juin.

## Accusations d'irrégularités contre les Jeux de Campi

# Le ministre Phaneuf les qualifie de stupidités

par Norman DELISLE

QUÉBEC (PC) — Non seulement il n'y aurait pas eu de "tripotage" dans l'organisation des Jeux d'Été de Valleyfield, mais le ministre responsable des sports au Québec, M. Paul Phaneuf, a qualifié de "stupidités" les accusations d'irrégularités lancées la semaine dernière contre les organisateurs des Jeux, par le quotidien québécois Le Soleil.

Commentant à l'Assemblée nationale des informations publiées le 17 juillet dernier par Le Soleil, M. Phaneuf a lu une lettre du président de la Société des jeux du Québec, M. Claude Lefebvre, qui

contredit les 4 cas cités par le journaliste du Soleil.

### Téléphone

Selon le quotidien québécois, un membre très influent du comité organisateur des Jeux d'Été de Valleyfield aurait fait changer le numéro de téléphone de son commerce pour le rendre, à un chiffre près, semblable au numéro du comité organisateur, afin de faire acheminer à son établissement commercial, une partie des appels destinés à l'organisation des Jeux.

Le président de la Société des Jeux du Québec, M. Lefebvre, soutient que le mem-

bre "très influent" n'a pas fait changer son numéro de téléphone. Il s'est plutôt fait rajouter une ligne téléphonique à sa nouvelle demeure. L'utilisation de cette nouvelle ligne n'est faite que pour des besoins autres que ceux de son entreprise commerciale.

### Epouse

L'épouse d'un membre du comité organisateur aurait participé à un concours ouvert au public et destiné à trouver une mascotte pour les Jeux de Valleyfield, soutient le quotidien Le Soleil. Selon M. Lefebvre, il est exact que l'épouse d'un orga-

nisateur des jeux ait participé au concours, mais "elle n'a pas gagné" précise-t-il. \$350,000

Le quotidien Le Soleil prétendait aussi que c'est un membre du comité organisateur, entrepreneur général "de récente date", qui se serait vu octroyer des contrats de construction de \$350,000 en vue des Jeux de Valleyfield.

M. Lefebvre affirme pour sa part que M. J.-Albert Leduc, le contracteur, est en affaires depuis 1947, et que de plus, il n'est pas membre du comité organisateur des

jeux, mais, en tant que bénévole, non pas à \$190 l'heure, il est responsable du semblé, mais à \$142.56, taxes incluses.

### Vestons

Après avoir fait en Chambre lecture de la mise au point de M. Lefebvre, le ministre Phaneuf a invité le comité pour l'achat de vestons et de pantalons destinés aux membres de l'organisation. Un des plus hauts té-

moins, un ami, fut préféré avec son offre de \$190, l'ensemble, écrit Le Soleil.

M. Lefebvre a répondu à cette assertion que l'offre de M. Lefebvre fut préférée au plus bas soumissionnaire fut

M. Phaneuf

Après avoir fait en Chambre lecture de la mise au point de M. Lefebvre, le ministre Phaneuf a invité le comité pour l'achat de vestons et de pantalons destinés aux membres de l'organisation. Un des plus hauts témoins, un ami, fut préféré avec son offre de \$190, l'ensemble, écrit Le Soleil. M. Lefebvre a également félicité tous les bénévoles qui travaillent à la préparation des Jeux d'été annuels du Québec, qui se déroulent à Valleyfield, du 1er au 11 août 1974.



Johnny Unitas le brillant quart-arrière (anciennement) des Colts de Baltimore pourrait faire un retour au football, à Baltimore, mais cette fois comme commentateur. (Téléphoto PA)

## "Medal-play" au Alpin

Le club de golf Alpin reçoit demain, la crème des amateurs de la région, dans son tournoi "invitation medal-play", ouvert à toutes les classes. Quelque 235 golfeurs se sont inscrits, dont 42 dans la classe AA. Ce tournoi comptera pour le tournoi des champions.

- 08.00 A. Robitaille Alp.  
G. Donaldson St-Lau.  
M. Villandri Lor.  
M. Talbot St.
- 08.07 E. Gauthier St-Lau.  
A. Wiseman R.Q.  
D. Larouche Sto.  
A. Robitaille St-Lau.
- 08.14 D. Robert Alp.  
A. Larouche Sto.  
O. Lavalée Des Pins  
B. Renaud Des.
- 08.21 J. Godbout Alp.  
J. G. Rouillard Alp.  
N. Royer Donn.  
G. Lavouche Lév.
- 08.28 G. Belleau Donn.  
P. B. Godin Donn.  
M. Houle Alp.
- 08.35 D. Barakat Alp.  
R. Cantin Donn.  
M. Perron Alp.  
M. Pugeau Donn.
- 08.42 J. Gravel JR Alp.  
G. St-Yves Lor.  
R. Falardeau Ston.  
J. Gilbert Alp.
- 08.47 J. Savary Alp.  
R. Martel St-Pédro.  
A. Dennie Lac Beau.  
G. Lachance St-Lau.
- 08.54 S. Cloutier L. Beau.  
L. Sauvageau Alp.  
M. Dusseault Des Pins
- 09.01 J. G. Maheux Alp.  
R. Bastien Alp.  
R. Labbé Lac Beau.  
A. Vézina Lor.
- 09.08 R. Rioux Lor.  
B. Bernier Castor  
R. Rhéaume Ston.  
C. Ouellet Alp.
- 09.15 C. St-Hilaire Lévis  
D. Burns Lor.  
D. Simard L. Beau.  
G. Tétu Alp.
- 09.22 G. Ruel Alp.  
D. Rajotte Alp.  
M. Guillet St-Lau.  
Y. Demers R.Q.
- 09.29 P. Gagnon Ston.  
R. Robitaille L. Beau.  
L. Corriveau Alp.  
A. Belleau Alp.
- 09.36 S. Dulac Alp.  
G. Cameron St-Lau.  
R. Bergeron Lor.  
L. Fredette R.Q.
- 09.43 G. Dusseault St-Lau.  
D. Vézina Ston.  
R. Dupuis Lor.  
J.A. Tanguay Alp.
- 09.50 F. Caron Alp.  
G. Girard Alp.  
M. Emond L. Beau.  
M. Fortier Alp.
- 09.57 G. Gendron Alp.  
R. Turcotte St-Laurent  
R. Alain Lac Beau.
- 10.04 J.C. Simard R.Q.  
E. Thibierge Alp.  
L. Laberge R.Q.  
G. Dery Ston.
- 10.11 P. E. Tremblay Alp.  
P. Gagné St-Pédro.  
R. Grenier Alp.  
M. Demers R.Q.
- 10.18 R. Routhier Lévis  
G. Bonin Alp.  
P. Fiset St-Pédro.  
R. Boutet Alp.
- 10.25 G. Dennie L. Beau.  
G. Germain St-Lau.  
Y. Cameron Alp.  
J. Therrien Alp.
- 10.32 S. Bédard Alp.  
M. Latulippe St-Pédro.  
Ant. Alain L. Beau.  
M. Rancourt Lorette
- 10.39 R. Breton St-Laurent  
M. Carlier Lorette  
G. Lavoie Alp.  
S. Gilbert Alp.
- 10.46 Ray René St-Pédro.  
C. Bédard Lorette  
C. Charland Alp.  
P. E. Garneau Alp.
- 10.53 M. Magnan Ston.  
J.E. Bourret Lac Beau.  
L. Martel Alp.  
J.P. Rnne Ston.
- 11.00 R. Arbour Castor  
D. Thibierge Alp.  
R. Bherer Stoneham.

- 11.07 S. Lemieux Alp.  
R. L'Italien R.Q.  
R. René St-Pétronille  
J. Giroux Alp.
- 11.14 J. Roy R.Q.  
B. Falardeau Lorr.  
M. Godbout St-Laurent  
C. Ricard Alp.
- 11.21 F. Mercier Alp.  
W. Tremblay Alp.  
J. P. Paradis R.Q.  
D. Emond R.Q.
- 11.28 D. Parreault L. Beau.  
R. Morency R.Q.  
C. Girard Alp.  
C. Langlois R.Q.
- 11.35 P. Sauthier Lév.  
S. Lavoie St-Lau.  
W. Desjardins Alp.  
R. Bertrand R.Q.
- 11.42 J. Dubord Donnacona  
M. Gauthier R.Q.  
P. Bilodeau Courville  
S. Mooney Alp.
- 11.49 R. Morissette Lorr.  
C. Côté Alp.  
G. Doré Lévis  
J. Laperrière R.Q.
- 11.56 A. Martin Donnacona  
H. P. Pednaud Lorette  
D. Tremblay Castor  
R. Perron Alp.
- 12.03 B. Gaudreau Montmagny  
P. Durand Lorette  
J. Cyr R.Q.
- 12.10 A. Mooney Alp.  
Paul Bherer Alp.  
J. E. Lagacé Castor  
G. Desjardins R.Q.
- 12.17 R. Garneau St-Pédro.  
René Gornes Alp.  
P. Fugère R.Q.  
C. Sauvageau Des Pins
- 12.24 C. Marchand R.Q.  
P. Durville Des Pins  
C. Martel Alp.  
J. Gagnon St-Pédro.
- 12.31 Pierre Blais Ston.  
G. Jean Alp.  
G. Drapeau L. Beau.  
A. Desmeules R.Q.
- 12.38 J. Fournier Alp.  
C. Caron R.Q.  
J. Côté Alp.  
P. Roy Donnacona
- 12.45 P. Martel Lorette  
M. Leflamme St-Pédro.  
J. Gagné R.Q.  
S. Richardson Alp.
- 12.52 R. Blouin Alp.  
R. Allard St-Pédro.  
P. Dumont Montmagny  
Y. Roberge Alp.
- 12.59 P. Bernier Lac Beau.  
A. Bouchard Lorette  
D. Langlois R.Q.  
G. Turcotte Alp.
- 13.06 J. Mercier St-Laurent  
R. Brochu Alp.  
S. Dallaire Alp.  
B. Lamontagne Alp.
- 13.13 C. Parent R.Q.  
P. Guillet R.Q.  
R. Lefevre Donnacona  
D. Gagnon C. Rouge
- 13.20 R. Paquet R.Q.  
S. Bernier L. Beauport  
C. H. Fournier R.Q.  
J.P. Bilodeau Alp.
- 13.27 D. Paradis C. Rouge  
C. St-Marie R.Q.  
G. Crépain Alp.  
G. Paradis R.Q.
- 13.33 D. Bélanger Alp.  
H. Ouellet Stoneham  
J. Grenier St-Pétronille  
G. Boulanger Lévis
- 13.40 G. Duplain R.Q.  
F. Roy R.Q.  
A. Lafouche Alp.  
P. Pouliot R.Q.
- 13.47 P. Rossignol C. Rouge  
A. Gagné R.Q.  
Don Brock Kanawaki  
C. Huot Alp.
- 13.54 M. Thomassin Alp.  
M. Gagné R.Q.  
Ken Dion Bécot  
C. Bernard R.Q.
- 14.01 M. Leclerc R.Q.  
M. Taché R.Q.  
B. Deschamps R.Q.  
M. Bédard Alp.
- 14.08 A. Dumas Lévis  
M. Bédard R.Q.  
Y. Robitaille Lévis  
J. Bédard R.Q.
- 14.15 A. Labrie R.Q.  
J. Marcoux R.Q.  
M. Robert St-Laurent  
C. Bédard R.Q.
- 14.22 B. Jinchereau L. Beauport  
M. Cloutier R.Q.  
M. Therrien R.Q.  
J. Fortier Alp.
- 14.29 R. Bourret Alp.  
G. Bélanger R.Q.  
Y. Vainillancourt R.Q.  
Marc A. Simard L. Beau.
- 14.36 L. Chouinard Alp.  
J. Bouré St-Laurent  
J. G. Légaré Alp.  
Gaetan Laine Alp.
- 14.43 M. Renaud Alp.

# Deux nouveaux gérants dans les majeures

(P.A.) — Comme prévu, Clyde King a été nommé gérant intérimaire des Braves d'Atlanta hier, succédant à Eddie Mathews congédié dimanche dernier.

King, 50 ans, était adjoint spécial au vice-président Eddie Robinson depuis novembre 1972.

Il a déjà géré les Giants de San Francisco en les conduisant au 2e rang en 1969, mais a été congédié en 1970 à la suite d'un lent départ du club.

L'annonce a été faite en même temps à Pittsburgh et Atlanta, où Robinson a déclaré que King "connaissait les jeunes joueurs de l'organisation mieux que quiconque soit".

King a été gérant pendant 11 saisons dans les mineures, après avoir lancé pendant sept saisons dans les majeures à Brooklyn et Cincinnati. Il était surtout un lanceur de relève et sa fiche à vie est 32-25.

### MARSHALL

A Chicago, l'instructeur au 3e but, Jim Marshall a remplacé Whitey Lockman qui veut consacrer tout son temps au développement des joueurs.

Lockman, qui avait remplacé Leo Durocher à la mi-saison 1972, a personnellement recommandé Marshall comme son successeur.

"J'ai pris la décision de

céder mon poste de gérant au cours des dernières semaines et j'ai cru qu'il était le temps de remettre le club aux mains de Marshall".

Marshall était devenu instructeur des Cubs cette année, après un stage de six saisons comme gérant dans les mineures.

En 1972, il avait été élu gérant de l'année dans l'Association américaine, après avoir conduit Wichita au championnat de sa division.

"En plus d'être heureux d'être gérant, je sais que je remplace un gars compétent, a dit Marshall.

"Je n'ai jamais songé au poste avant d'apprendre ma nomination".

Révélaient que son engagement n'était valable que pour la balance de la saison, Marshall a ajouté: "Si je fais du bon boulot, le poste pourrait me revenir pour longtemps".

### AARON

A Atlanta, la révélation de Hank Aaron voulant qu'il eût accepté le poste a donné lieu à une controverse.

Le vétéran de 40 ans, qui avait déjà déclaré qu'il ne voulait pas gérer un club, a changé d'avis mardi soir, lors du match d'étoiles.

"Si les Braves m'offrent le poste mercredi, je me sentirai obligé de l'accepter parce qu'il n'y a pas de gérant noir dans les majeures.

"J'ai déjà déclaré ne pas être intéressé à gérer les Braves ou tout autre club, mais, comme mon nom a été mentionné par Robinson, j'ai changé d'idée".

Robinson a été surpris de la déclaration d'Aaron.

"Dans toutes nos conversations avec Hank, il a toujours mentionné un poste à la direction, non celui de gérant. Il n'y a rien à régler et je vais en parler à Hank".

Pour sa part, King déclarait:

"Je ne prévois aucun problème avec Hank. Je le connais très bien et je sais qu'il ne fera rien pour nuire aux Braves. J'ai l'intention de parler à plusieurs joueurs, y compris Hank".

### PORTE OUVERTE

Robinson, qui a insisté sur le fait que King n'était que gérant intérimaire d'ici la fin de la saison, a ajouté qu'il serait probablement renvoyé si les Braves amélioraient leur classement.

Il a aussi laissé la porte ouverte pour Aaron en ajoutant qu'il songerait au vétéran en cas d'un autre chan-

gement de gérant l'an prochain.

Le président des Braves, Bill Bartholomay, a également été surpris de la déclaration d'Aaron, "mais s'il veut gérer l'an prochain, on songera à lui".

La décision d'Aaron a certes déclenché chose à faire avec la déclaration de Robinson en congédiant Mathews dimanche dernier.

"Je sais que j'ai dit que je ne voulais pas le poste dimanche dernier, a déclaré Aaron, mais Eddie Robinson a alors déclaré que mon frère Tommie et moi n'étions pas dans la course à la succession de Mathews.

"Je crois que Robinson aurait dû au moins me faire la courtoisie de me demander si j'étais intéressé. Je n'ai pas aimé la façon dont il a dit que moi et Tommie n'étions pas en lice".

Au sujet des Noirs, Robinson a rétorqué:

"Dans notre organisation, nous avons Tommie qui détient le poste de gérant le plus élevé pour un Noir tant que Bill Lukas est un directeur de filiale".

## SPORTS EN BREF

LANDOVER (AP) — Mike Parsons est devenu le 2e Noir à signer un contrat de la LNH hier, avec les Capitals de Washington. Il a récolté 35 buts et 59 aides avec Sudbury, de la LJO, l'an dernier. Les Canadiens ont aussi embauché le Noir Mike McKenchnie.

TORONTO (PC) — Irv Ungerman, gérant de Clyde Gray et George Chuvalo, n'est pas heureux du comité de boxe du Commonwealth qui a ordonné à Gray de défendre son titre, mi-moyen d'ici octobre sans classer Chuvalo chez les aspirants lourds au titre de Danny McAlinden. Ungerman a souligné qu'il tentait sans succès depuis plusieurs années d'obtenir un match titulaire du commonwealth pour Chuvalo.

PHILADELPHIE (AP) — Billie Jean King, qui a déjà vaincu Bobby Riggs dans la bataille des sexes au tennis, affrontera deux joueurs des Flyers de Philadelphie, Rick MacLeish et Gary Dornhoefer mardi au Spectrum.

PARIS (AFP) — L'Américain Basham a amélioré le record du monde du tir au fusil standard avec un total de 578, mercredi au cours des 16e championnats de tir du Conseil international du sport militaire qui se déroulent à Fontainebleau, près de Paris.

NEWPORT, Rode Island (AFP) — Intrepid a de nouveau battu Courageous mardi à Newport, s'installant ainsi pour le moment comme favori pour la sélection finale du "12 mètres" américain chargé de défendre en septembre La Coupe America.

Le "Voilier du peuple" en bois a en effet enlevé 6-4 la série de régates préliminaires de sélection qui l'opposait depuis un mois à Newport à son rival en aluminium. Cette série se termine mercredi avec une dernière course entre Intrepid et Valiant, autre candidat à la sélection dont les chances sont pratiquement nulles. Les épreuves finales de sélection débuteront le 15 août prochain.

## Réjean Lacoursière, absent de la Traversée du Lac

Le nageur canadien Réjean Lacoursière, qui participa à quinze reprises à la Traversée internationale du Lac Saint-Jean, a avisé les dirigeants de la 20e Traversée internationale du Lac Saint-Jean, qu'il ne pourra pas prendre part à cette compétition, cette année.

On sait que Lacoursière possède une fiche unique dans le domaine de cette épreuve de nage de longue distance, ayant terminé quatorze fois sur 15 tentatives, cette épreuve d'une distance de 25 milles.

Lacoursière s'est toutefois permis des commentaires, en affirmant que, s'il avait pris part à la 20e traversée, il aurait terminé dans les six premières positions.

"Je suis le meilleur Canadien", d'avouer Lacoursière qui, soit dit en passant, sera aux Jeux du Québec de Valleyfield, au début du mois d'août prochain.

### Sandra Boucha à Roberval

L'Américaine Sandra Boucha, âgée de seulement 18 ans, jeune merveille de la natation, gagnant des 24 heures de la Tuque, s'est ins-

crite officiellement hier, à la 20e Traversée internationale du Lac Saint-Jean, qui se tiendra dimanche, le 4 août prochain.

Sandra Boucha se dit très heureuse de pouvoir participer à cette compétition qui lui permettra de se classer parmi les meilleurs nageurs au monde. On sait que la première femme de cette épreuve mérite une bourse supplémentaire. "Je crois avoir de bonnes chances de vaincre la gagnante de l'an dernier, Corrie Dixon, de Hollande, et j'espère bien pouvoir mériter le titre de championne de nage professionnelle longue distance, cette année".

Des Pins inc.



Tournoi de Golf  
(9, 10 et 11 août 1974)

**PORTNEUF-OPEN**

INSCRIVEZ-VOUS D'ICI LE 3 AOÛT  
PAR L'INTERMÉDIAIRE DE VOTRE CLUB

Cout: \$6.00

**CLUB DE GOLF DES PINS INC.**

ST-MARC-DES-CARRIÈRES, Comté PORTNEUF, P.Q.

# Les Nordiques "télécapitaliseront-ils" ?

Pour la saison 1974-75, les géants du réseau de télévision TVA ont vu les choses en "grandes" pour les Nordiques...

"Nous avons capitalisé avec l'achat d'un nouveau mobile nous permettant d'assurer une haute production avec les parties locales des Nordiques. De plus, le réseau TVA qui comptait les villes de Montréal, Québec et Chicoutimi, prendra de l'expansion en novembre du côté des villes d'Ottawa et de Sherbrooke. Les téléspectateurs de toutes ces villes pourront voir les Nordiques à partir de leur maison si nous les portons au petit écran".

"Pour la saison 1974-75, nous avions planifié la présentation d'au moins douze parties dominicales avec un déboursé de \$75.000 à l'équipe pour nous assurer l'exclusivité des droits de télédiffusion. Cette participation de TVA aurait même facilement passé à quinze parties et même plus, en autant que tous lesdits matches soient présentés le dimanche soir".

Jean Pouliot, président de Télé-Capitale, débordait d'enthousiasme pour la prochaine saison des Nordiques mais voilà, la direction de l'équipe locale s'est rapidement chargée de lancer un peu d'eau froide sur le plan proposé pour en calmer l'ardeur !

## DEUX MATCHES

A la proposition de TVA de présenter un minimum de douze parties dominicales, les Nordiques ont répondu que la majorité des parties locales seraient présentées les mercredis et samedis alors que seulement deux rencontres avaient été cédulées pour le dimanche.

"Ce sont les Nordiques qu'il faut blâmer pour cette situation" de répondre Walt Marlow qui ne compte plus les cheveux blancs à force de se faire du sang de nègre en essayant de stabiliser le prochain calendrier régulier de l'AMH.

"Les Nordiques ne m'ont donné qu'un choix de 39 soirs pour céduler leurs 39 parties locales du calendrier régulier. S'ils ont obtenu initialement des mercredis et des samedis, c'est uniquement à leur demande. S'ils m'avaient donné un plus grand choix de dates, comme normalement la chose aurait dû se produire pour une équipe qui a l'avantage de la patinoire dans sa ville, les Nordiques auraient obtenu des dimanches mais ils ne semblaient pas en vouloir; du moins, leur collaboration à la rédaction de la cédule a été faite en fonction de ne pas en avoir", d'ajouter Marlow qui a promis la cédule pour la fin de semaine.

## C'EST JACQUES PLANTE

"Si nous n'avons que des mercredis et des samedis, c'est la faute de Jacques Plante. C'est lui qui a préparé notre cédule 1974-75 et ce avant qu'il ne quitte son poste", de formuler le président des Nordiques John Dacres.

Pour avoir communiqué à maintes reprises avec Plante au cours de cette période où il a rédigé les dates pour acceptation à la ligue, je suis en

mesure de corroborer les dires du président Dacres.

Cependant, ce dernier semble oublier qu'à cette période, les préjugés de Plante devant la télédiffusion des parties locales, rencontraient très bien celles de la majorité du bureau d'administration de l'équipe locale.

Et si jamais la nouvelle direction n'était pas d'accord avec cette politique d'empêcher le plus possible la télédiffusion des parties locales, en disant que cette situation enlevait des spectateurs au Colisée, elle avait assez de temps pour réagir et tenter de corriger le mauvais pas, depuis l'élection du célèbre samedi du "changement".

Même lors des assises de Toronto, où le projet de cédule devait être déposé, nous n'avons jamais entendu de plainte de la direction actuelle relativement à un mauvais calendrier pour les parties locales.

Bien au contraire, on semblait se féliciter de la situation. En éliminant les parties du dimanche, les Nordiques voulaient du même coup diminuer les parties télévisées cause d'un soi-disant manque d'assistance au Colisée... C'est du moins la chan-

## Le billet de Roger Doré



son souvent entendue dans le milieu !

"C'est drôle que les Expos de Montréal ont fait des pieds et des mains pour se monter un réseau de radio et de télévision dès leur arrivée à Montréal et que les Nordiques ne veulent pas croire en la force publicitaire de la télévision", de préciser Jean Pouliot de Télé-Capitale.

## TANT QU'À Y ÊTRE

L'an dernier, Jacques Plante m'a souvent préciser que TVA devrait s'en tenir à des parties extérieures l'an prochain (1974-75) ou dire adieu à toute production des Nordiques. Encore là, cette idée était partagée par des membres de la direction de l'équipe.

L'opération annuler les dimanches visait deux buts : empêcher TVA de présenter des parties locales pour ainsi forcer le réseau à se préparer à une télédiffusion des matches sur la route ou encore forcer TVA à présenter des parties le mercredi soir.

"Quoi, c'est vrai ! Tant qu'à perdre des spectateurs en raison de la télédiffusion des parties locales, aussi bien les perdre le mercredi, soirée où les Canadiens nous priveront de toutes façons de spectateurs avec leurs parties sur Radio-Canada.

Quant au samedi, les gens de Québec et de la région viendront bien au Colisée plutôt que de rester devant le téléviseur".

Cette précision, nous la tenons d'un actionnaire de l'équipe locale.

Mais le "hic" vient maintenant de TVA. Un "hic" dont il fallait s'y attendre avec une telle prise de position chez les Nordiques.

"Il n'est pas question de présenter des parties sur la route devant le coût de production. Quant à céduler des parties le mercredi ou le samedi, il n'en est pas question. Pour ce qui est des deux parties dominicales, il n'en est pas question non plus si nous n'avons pas plus de parties à présenter", de spécifier Jean Pouliot.

Son directeur de la programmation, Paul Chamberland devait clarifier : "Le mot d'ordre de TVA est de présenter un choix aux téléspectateurs et nous ne pourrions pas remplir notre devoir en répondant au hockey du mercredi à Radio-Canada avec du hockey à TVA. Par contre, le dimanche, où il n'y a jamais de hockey à Radio-Canada, est un bon soir pour TVA pour en offrir comme choix aux amateurs".

## IL RESTE QUOI ?

Devant cette situation abracadabrante, il reste quoi ?

"Des négociations difficiles à finaliser avec la télévision", de commenter John Dacres.

Nous avons cependant su en fin de soirée hier que la direction des Nordiques avait réussi à faire modifier six soirées de hockey pour ainsi les céduler le dimanche de façon à satisfaire en partie le réseau TVA.

Les huit (les 2 déjà cédulés compris) matches seraient répartis en deux pour les mois de novembre, décembre, février et mars.

"C'est mieux que seulement deux mais nous sommes encore loin des douze à quinze parties que nous visions", de préciser le président de Télé-Capitale, Jean Pouliot.

"Si les Nordiques n'obtiennent pas plus de parties le dimanche, les autres membres du réseau TVA (Montréal-Chicoutimi-Ottawa et Sherbrooke) devront prendre la décision. Télé-Capitale (le canal 4 à Québec) pourra embarquer avec huit parties locales mais nous n'embarquerons pas seul; si les autres membres du réseau disent "non", nous devons pencher du même côté", a dit Pouliot.

Il va de soit que les téléspectateurs de Montréal, Ottawa et Sherbrooke seront plus tentés de regarder les Canadiens le mercredi plutôt que les Nordiques et ce en raison de leur situation géographique de là l'importance d'avoir des parties le dimanche pour les Nordiques.

Quoi qu'il advienne, si les Nordiques frappent de l'air avec la télévision pour la prochaine saison, ils n'auront qu'eux à blâmer. Le réseau TVA était prêt à de grandes productions mais sans la coopération des principaux intéressés c'est bien difficile d'agir...

## Série Canada-Russie

# Aucun joueur de la LNH avec l'AMH

WINNIPEG (PC) — Le pilote Billy Harris a déclaré hier que l'équipe-Canada '74 sera composée uniquement de joueurs de l'AMH qui insisteront sur la gentillesse lors de leur série de huit matches contre l'URSS cet automne.

Harris, pilote de l'année la saison dernière à la direction des Toros de Toronto, a révélé qu'il n'y aurait guère de jeunes joueurs au sein du club "parce que nous aurons besoin de joueurs adultes pour affronter les Européens".

On révélera le personnel

d'Equipe-Canada le 31 juillet à Toronto, mais Harris a révélé hier que le club ne compterait aucun joueur de la LNH.

"Dave Keon y a songé sérieusement, mais il était le seul dans cette classe. Il doit d'abord s'en tenir aux Maple Leafs de Toronto, dont le premier match est trop près de notre dernier à Prague."

"De plus, nous sommes convenus entre lui et moi qu'un seul gars serait trop marqué en acceptant l'invitation."

Harris aurait aimé personnellement aligner Keon, Henri Richard et Bernard Parent

"surtout parce qu'ils n'ont pas eu la chance de jouer en 1972".

Toutefois, Harris et son adjoint Bobby Hull ont confirmé que, tandis que quatre joueurs de la LNH y compris Bobby Orr et Phil Esposito, du Boston, étaient prêts à jouer "ils ont décidé, ou quelqu'un a décidé pour eux, qu'ils ne joueraient pas".

"Je suis toutefois heureux que ce soit un club de l'AMH, a dit Harris, même si ce n'est pas notre but premier. Nous avons d'abord invité quelques joueurs de la LNH, car j'aurais aimé en aligner trois ou

quatre". Harris, ancien pilote de l'équipe nationale suédoise, a révélé qu'on avait préparé un entraînement préliminaire en août pour 25 joueurs et sept réservistes.

"Toutefois, la plupart des joueurs contactés suivent déjà un programme d'entraînement si bien que je suis confiant qu'ils soient en bonne condition physique dès le 1er septembre."

Le camp d'entraînement débutera alors à Edmonton et Harris alignera les joueurs qui devront jouer ensemble dès le

premier jour "si bien qu'ils disposeront d'une période de 16 jours pour développer leur cohésion".

Harris a l'intention d'utiliser six défenseurs et quatre trios dès le premier match à Québec le 17 septembre.

"Je crois qu'il est possible de contenir les ailiers russes pendant 60 minutes, mais nous voulons surtout développer une solide défensive dans notre propre zone."

"Si nous pouvons le faire, nous possédons assez de puissance offensive pour compter avec le minimum de chances.

Si nous n'accordons qu'un but, nous pouvons triompher 2-1, mais nous ne pourrions pas les battre 7-6. Equipe-Canada a commis l'erreur de tenter de dominer les Russes en 1972".

Harris sera assisté de Bobby Hull et de Pat Stapleton, pilote du Chicago, ainsi que Lars Eric Sjöberg qui a quitté la Suède pour rejoindre les rangs du Winnipeg cet été.

Stapleton disputera certes les quatre matches canadiens.

Le club sera accompagné d'un personnel de deux médecins dans la série, plus deux entraîneurs qualifiés.

# Victoire des Alouettes

# Le duo Jones-Rodgers est électrisant

Par Al McNEIL

MONTREAL (P.C.) — Les Alouettes de Montréal, exploitant la précision du quart-arrière Jimmy Jones et la résistance de leur formation défensive, ont triomphé des Tiger-Cats de Hamilton 20-12, hier soir, dans le premier match de la saison régulière de la Ligue Canadienne de football.

Vainqueurs de leurs quatre rencontres hors-concours, dont deux contre les Tiger-

Cats, les Alouettes ont également tiré profit des nombreux talents de Johnny Rodgers, déséquilibrant continuellement l'adversaire en le déplaçant de sa position de demi inséré. La saison dernière, il avait surtout été employé comme ailier éloigné.

Rodgers a marqué le premier touché des siens au premier quart, couronnant ainsi un jeu de 70 verges déclenché par une passe de Jones. Comme cela est deve-

nu sa marque, il a traversé de dos la ligne des buts.

Jones a effectué une autre passe de touché au demi Larry Smith, de la ligne de 16 verges des Tiger-Cats, au deuxième engagement.

Le botteur de précision Don Sweet a complété le pointage des Alouettes avec deux transformations et des placements de 34 et 14 verges.

Les Tiger-Cats ont été limités à des placements de 22, 38, 24 et 24 verges, oeuvre

de Ian Sunter.

Les Tiger-Cats se sont inscrits les premiers au tableau de pointage, dans la 10ème minute de jeu, mais les Alouettes ont pris l'avance pour de bon quelque deux minutes plus tard grâce au touché de Rodgers. La première demie s'est soldée par un pointage de 10-3 pour l'équipe montréalaise, qui a poursuivi son élan en marquant 10 points au troisième quart.

Le secondeur Mike Widger,

des Alouettes, s'est illustré mais ont été surclassés au en interceptant une passe du quart-arrière Chuck Ealey et en recouvrant un échappé. Ealey a été remplacé par Bill Etter vers la fin du troisième quart mais est revenu au jeu pour les cinq dernières minutes de la rencontre.

Les Tiger-Cats ont raté leur plus belle chance de compter au début du dernier quart en commettant un échappé à l'issue d'une poussée de près de 60 verges, qui les avait menés à trois verges des buts.

Ils ont repris possession du ballon deux jeux plus tard mais ont reculé de 15 verges et ont dû se contenter d'un placement.

Les Alouettes ont récolté 16 premiers essais, dont un seul à la suite d'un jeu au sol, et les Tiger-Cats 17.

Les Tigers ont gagné 269 verges par la voie des airs, contre 182 pour Montréal,

sol par 159 verges contre 58. Jones a complété 13 de ses 21 passes tandis que le tandem Ealey-Etter en a réussi 16 sur 35.

Rodgers et le vétéran flaqueur Garney Henley, des Tiger-Cats, ont capté chacun cinq passes pour des gains respectifs de 128 et 103 verges.

Le demi Steve Ferrughelli a porté le ballon 16 fois et a réalisé des gains de 88 verges. Il a toutefois commis deux échappés. Jones a effectué sept courses et gagné 47 verges.

Seulement 15,246 personnes ont assisté à la rencontre.

## SOMMAIRE

|                                                                        |                                                                      |
|------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| 1er QUART                                                              | Ham—Placement, Sunter, 22, 9:35                                      |
| Mtl—Touché, Rodgers passe de 70 verges de Jones; converti, Sweet 11:13 |                                                                      |
| 2e QUART                                                               | Mtl—Touché, Smith, passe de 16 verges de Jones; converti, Sweet 3:40 |
| Mtl—Placement, Sweet, 34, 12:31                                        |                                                                      |
| Ham—Placement, Sunter, 38, 14:44                                       |                                                                      |
| 3e QUART                                                               | Ham—Placement, Sunter, 24, 5:24                                      |
| Mtl—Placement, Sweet, 14, 12:40                                        |                                                                      |
| 4e QUART                                                               | Ham—Placement, Sunter, 27, 6:13                                      |

## football

|                         |  |
|-------------------------|--|
| MERCREDI                |  |
| LIGUE CANADIENNE        |  |
| Hamilton 12 Montréal 20 |  |
| JEUDI                   |  |
| Ottawa à Toronto        |  |
| Calgary à Vancouver     |  |
| VENDREDI                |  |
| Saskatchewan à Edmonton |  |

| STATISTIQUES        |       |       |
|---------------------|-------|-------|
|                     | Ham   | Mont. |
| Premiers essais     | 17    | 16    |
| Gains au sol        | 58    | 159   |
| Gains aériens       | 269   | 182   |
| Gains nets          | 295   | 314   |
| Passes complétées   |       |       |
| tentées             | 36-16 | 13-21 |
| Interceptions, vges | 1-24  | 2-21  |
| Bottes moyenne      | 2-2   | 2-2   |
| Pénalisations-vges  | 6-60  | 7-70  |



Johnny Rodgers (20) des Alouettes de Montréal, en a fait voir de toutes les couleurs aux Tiger-Cats de Hamilton hier soir dans la victoire des siens au compte de 20-12 à l'Autostade.

(Téléphoto PC)

## Résultats à Richelieu

|                                                                                                      |                 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| MERCREDI                                                                                             |                 |
| COURSE NO 1                                                                                          |                 |
| Amble — Bourse \$1,5500                                                                              |                 |
| No 7 Leslie Range (S Boucher)                                                                        | 32.20 9.90 5.70 |
| No 3 J M Vincent (G Gendron)                                                                         | 3.60 3.00       |
| No 4 Sylvie Bunter (E Bernard)                                                                       | 6.60            |
| Ont aussi couru: Widower Bo Carter, Louder Mir, 1 Wonder, Scampi O Mouette, Duke Speed.              |                 |
| Temps: 32.4 1.04.2 1.35.4 2.07.2                                                                     |                 |
| COURSE NO 2                                                                                          |                 |
| Amble — Bourse \$1,600                                                                               |                 |
| No 8 Leopoldine (Y Gamache)                                                                          | 5.20 2.90 2.60  |
| No 7 Irish Bagie (S Grise)                                                                           | 3.30 3.10       |
| No 5 Espadin (R Seaman)                                                                              | 5.10            |
| Ont aussi couru: Imaqueen Wick, Dancing Bruin, Fastback Angus, Prima Chief, Quilla Messenger         |                 |
| Temps: 32 1.04 1.35.4 2.06.2                                                                         |                 |
| Parl-double: 7-8 \$125.20                                                                            |                 |
| COURSE NO 3                                                                                          |                 |
| Amble — Bourse \$2,200                                                                               |                 |
| No 6 Come Closer (S Grise)                                                                           | 11.00 5.30 3.50 |
| No 4 Power Wave (D Mactavish)                                                                        | 13.70           |
| No 3 Meadow H Peg (S Boucher)                                                                        | 4.70            |
| Ont aussi couru: Gerrys Knight, Qui Nhon, Pampon, Fashion Scott, Mary Sirrah.                        |                 |
| Temps: 31.2 1.03.3 1.35.1 2.06.1                                                                     |                 |
| COURSE NO 4                                                                                          |                 |
| Amble — Bourse \$1,500                                                                               |                 |
| No 6 Richard Ensign (J Hébert)                                                                       | 5.50 3.60 2.70  |
| No 8 Rutledge Queen (R Glingras)                                                                     | 4.60            |
| No 3 Dilly Bob (JP Cheron)                                                                           | 3.50            |
| Ont aussi couru: Beta Ray, Romeo Flicka, Scotch Jeff, Brunella Lady                                  |                 |
| Temps: 33 1.05.1 1.37.1 2.09.2                                                                       |                 |
| Quinella: 6-8 \$14.90                                                                                |                 |
| COURSE NO 5                                                                                          |                 |
| Amble — Bourse \$1,700                                                                               |                 |
| No 3 Twenty One Jewels (S Boucher)                                                                   | 9.50 5.00 3.50  |
| No 8 Solid Oak (Y Gamache)                                                                           | 5.20            |
| No 2 Gemini Joe (D Mactavish)                                                                        | 2.70            |
| Ont aussi couru: Top Deck Lobell, Daniel Bunter, Gusty Knight, Break O Glory, Calyn Volo.            |                 |
| Temps: 31.2 1.03.1 1.35.1 2.05.3                                                                     |                 |
| COURSE NO 6                                                                                          |                 |
| Amble — Bourse \$5,665                                                                               |                 |
| No 2 Larnie Hanover (G Gendron)                                                                      | 3.10 2.70 2.60  |
| No 1 Rusty Moko (A Boucher)                                                                          | 4.70            |
| No 7 Jopaga (J Hébert)                                                                               | 4.20            |
| Ont aussi couru: Effra Lobell, Jambo Butler, Cedar Crest Lee, Nardine Brewer, Fashion Duke.          |                 |
| Temps: 31.1 1.02.3 1.34 2.05.1                                                                       |                 |
| Quinella: 1-2 \$11.60                                                                                |                 |
| TROT GRAND CIRCUIT                                                                                   |                 |
| Bourse — \$13,600                                                                                    |                 |
| Songlori (S Graham) Count Luigi (P Haughton) Mighty Tory (J Kops)                                    |                 |
| Perfect Drummond (A Veilleux) Keystone Maestro (D Mactavish)                                         |                 |
| Temps: 31.4 1.04.1 1.37 2.07.4                                                                       |                 |
| Piste Rapide                                                                                         |                 |
| Pas de pari                                                                                          |                 |
| COURSE NO 7                                                                                          |                 |
| Amble — Bourse \$8,665                                                                               |                 |
| No 4 Hurricane Wave (J Kops)                                                                         | 8.80 4.40 3.40  |
| No 6 Gambit Almahurst (D Arthur)                                                                     | 3.10            |
| No 1A Colette Hill (D Hayes)                                                                         | 3.20            |
| Ont aussi couru: Miracle Belle, Justplain Lady, Buxon Hanover, Steady Hostess, Silents Sister.       |                 |
| Temps: 30.1 1.01.1 1.32 2.02.4                                                                       |                 |
| COURSE NO 8                                                                                          |                 |
| Amble — Bourse \$3,000                                                                               |                 |
| No 2 Alfonso N (Y Gamache)                                                                           | 7.40 3.40 3.00  |
| No 1 Scranton Hanover (A Boucher)                                                                    | 4.00 3.10       |
| No 3 Real Bachelor (G Lachance)                                                                      | 3.20            |
| Ont aussi couru: Betsies Dream, McIdlo, Pouvoir, Racing Pride, Sidney Frost.                         |                 |
| Temps: 30.1 1.02.1 1.33.3 2.02.2                                                                     |                 |
| Quinella: 1-2 \$13.70                                                                                |                 |
| COURSE NO 9                                                                                          |                 |
| Amble — Bourse \$8,665                                                                               |                 |
| No 6 Fair Millie (N Tremblay)                                                                        | 3.20 2.70 2.20  |
| No 3 Cedarwood Song (J Kops)                                                                         | 5.30 3.80       |
| No 5 Saultry Lobell (A Hult)                                                                         | 3.20            |
| Ont aussi couru: Lady O Mouette, Best Choice, My Andrea, Gloria Direct, Quilla Donut, Penolas Dream. |                 |
| Temps: 30.2 1.01.3 1.33.1 2.05                                                                       |                 |
| COURSE NO 10                                                                                         |                 |
| Amble — Bourse \$2,800                                                                               |                 |
| No 2 Little Albert (J Hébert)                                                                        | 5.40 3.30 2.30  |
| No 1 Armbr McKee (S Grise)                                                                           | 4.30 2.60       |
| No 4 Hammer Hank (A Boucher)                                                                         | 2.50            |
| Ont aussi couru: Early Arrival, Barrie Lobell, Galesburg, Lucifer Mir, Stade Presence.               |                 |
| Temps: 31 1.01.4 1.32.2 2.02.3                                                                       |                 |
| Exacta: 2-1 \$19.00                                                                                  |                 |
| Assistance: 6,987                                                                                    |                 |
| Pari-mutuel: \$552,806.                                                                              |                 |

## On devra surveiller les Pirates de Pittsburgh

PITTSBURGH (AP) — Les Pirates de Pittsburgh, victorieux lors de leurs huit derniers matches avant le match d'étoiles, sont partis hier pour un voyage de neuf matches à l'étranger, lequel pourrait bien déterminer leurs chances au titre dans la division Est de la LN.

"Si nous continuons de jouer ainsi, plusieurs clubs devront nous surveiller de près", a déclaré le lanceur Jim Rooker.

Rooker 6-7, et Jerry Reuss 9-7, affrontent les Expos à Montréal ce soir.

Le voyage amènera les Pirates à Philadelphie et New York avant leur retour à

Pittsburgh, où ils recevront St-Louis, Chicago et New York.

Il s'agit de clubs de la division Est où les Pirates ne sont plus qu'à 3 1-2 matches du 1er rang. Ils affichent présentement une moyenne de quatre matches sous .500.

"Nous venons de jouer du très bon baseball, a ajouté Rooker, qui avait déjà accusé les Pirates "de se contenter de se présenter sur le terrain".

C'est peut-être une coïncidence, mais la série de gains des Pirates a débuté le 14 juillet, à la suite d'une bagarre générale contre Cincinnati.

## Praz et Ferland iront à Valleyfield

Hier soir à Portneuf avait lieu les épreuves de qualification en cyclisme pour la sélection des athlètes qui représenteront la région de Québec à Valleyfield du 1er au 11 août prochain.

Quatre cyclistes des catégories cadet, junior et minime ont été choisis, d'après leur classement de ces épreuves de sélection.

Chez les cadets, qui devaient parcourir une distance de 28 milles, Hugo Praz a démontré une grande supériorité sur ses adversaires, parcourant la distance en 1.08.20 heure, devançant son plus proche adversaire Michel Galarneau, de Portneuf, par plus de 7 minutes. Praz courait sous les couleurs du

club Québec-Métro. Guy Beliveau, de Portneuf, et Louis Ferland, de Québec se sont également qualifiés dans cette classe.

Chez les juniors Marc Ferland du Q.M. a parcouru les 49.6 milles en 2.04.22 heures pour triompher dans l'ordre de Guy Gignac (QM), Lucien Rodrigue, Beauceville, et Pierre Poulin de Portneuf.

La catégorie minime avait déjà choisi ses représentants lors de courses présentées samedi dernier et les quatre représentants seront Jacques Alain, de Portneuf, Ricky Burns, également de Portneuf, Richard Galarneau du même club, et Louis Giguère du Lac Etchemin.

## baseball

|                                  |                                 |       |      |       |        |
|----------------------------------|---------------------------------|-------|------|-------|--------|
| HIER                             | Baltimore                       | 49    | 45   | .521  | 1 1/2  |
| LIGUE NATIONALE                  | Aucune                          | joute |      |       |        |
| LIGUE AMERICAINE                 | Cleveland                       | 48    | 45   | .516  | 1      |
| Aucune joute                     | New York                        | 48    | 47   | .505  | 2      |
| LIGUE EASTERN                    | Milwaukee                       | 47    | 48   | .495  | 3      |
| Quebec 13 Pittsfield 7           | Detroit                         | 45    | 50   | .474  | 5      |
| Bristol 7 Reading 0              | Division OUEST                  |       |      |       |        |
| Trois-Rivières 4 Waterbury 5     | G.                              | P.    | Moy. | Diff. |        |
| Thetford 2 West Haven 3          | Oakland                         | 55    | 41   | .564  | —      |
| (6 manches)                      | Chicago                         | 49    | 45   | .521  | 5      |
| Thetford à West Haven (remise)   | Kansas City                     | 47    | 47   | .500  | 7      |
|                                  | Texas                           | 48    | 50   | .490  | 8      |
|                                  | Minnesota                       | 47    | 50   | .485  | 8 1/2  |
|                                  | Californie                      | 39    | 59   | .398  | 17     |
| LIGUE METROPOLITAINE JR          | LIGUE EASTERN                   |       |      |       |        |
| Beaupré 1 Lévis 10               | Division Nationale              |       |      |       |        |
| Beaupré 3 Lévis 9                | G.                              | P.    | Moy. | Diff. |        |
| AUJOURD'HUI                      | Québec                          | 53    | 41   | .564  | —      |
| LIGUE NATIONALE                  | Reading                         | 50    | 42   | .543  | 2      |
| Pittsburgh à Montréal (s) 2      | Thetford                        | 45    | 45   | .500  | 6      |
| San Francisco à Cincinnati (s) 2 | T.-Rivières                     | 46    | 51   | .474  | 8 1/2  |
| Philadelphie à Chicago           | Division Américaine             |       |      |       |        |
| New York à St-Louis (s) 2        | G.                              | P.    | Moy. | Diff. |        |
| Los Angeles à Houston (s) 2      | Bristol                         | 53    | 42   | .558  | —      |
| San Diego à Atlanta (s)          | Pittsfield                      | 46    | 47   | .495  | 6      |
| LIGUE AMERICAINE                 | Waterbury                       | 43    | 51   | .457  | 9 1/2  |
| Baltimore à Cleveland (s) 2      | West Haven                      | 38    | 55   | .409  | 19 1/2 |
| Milwaukee à New York (s)         | LIGUE METROPOLITAINE JR         |       |      |       |        |
| Boston à Detroit (s)             | G.                              | P.    | Moy. | Diff. |        |
| Chicago à Texas (s)              | Lévis                           | 20    | 9    | .846  | —      |
| Kansas City à Californie (s)     | Québec                          | 15    | 9    | .625  | 6      |
| Minnesota à Oakland (s)          | Ste-Foy                         | 13    | 8    | .619  | 6 1/2  |
| LIGUE EASTERN                    | Beauport                        | 11    | 11   | .500  | 9      |
| Québec à Pittsfield              | Beaupré                         | 5     | 15   | .250  | 14     |
| Trois-Rivières à Waterbury       | Montmagny                       | 3     | 22   | .120  | 18 1/2 |
| Thetford à West Haven (2)        | Ligue Inter-Cités               |       |      |       |        |
| Bristol à Reading                | MERCREDI                        |       |      |       |        |
| LIGUE METROPOLITAINE JR          | MOSQUITO                        |       |      |       |        |
| Beaupré à Beauport               | Charlesbourg 2 Orsainville 3    |       |      |       |        |
| LES CLASSEMENTS                  | PEE-WEE                         |       |      |       |        |
| LIGUE NATIONALE                  | Québec-centre 0 Charlesbourg 10 |       |      |       |        |
| Division EST                     | BANTAM                          |       |      |       |        |
| G.                               | Ste-Foy 9 Lévis 6               |       |      |       |        |
| P.                               | Québec-centre 1 Charlesbourg 5  |       |      |       |        |
| Moy.                             | MIDGET                          |       |      |       |        |
| Diff.                            | Limoulo 3 Charlesbourg 6        |       |      |       |        |
| Philadelphia 49                  | JEUDI                           |       |      |       |        |
| St-Louis 46                      | MOSQUITO                        |       |      |       |        |
| Montréal 45                      | Limoulo à Lévis                 |       |      |       |        |
| Pittsburgh 45                    | Québec-centre à Ste-Foy         |       |      |       |        |
| Chicago 41                       | PEE-WEE                         |       |      |       |        |
| New York 40                      | Lévis à Limoulo                 |       |      |       |        |
| Division OUEST                   | Orsainville à Charlesbourg      |       |      |       |        |
| G.                               | BANTAM                          |       |      |       |        |
| P.                               | Limoulo à Lévis                 |       |      |       |        |
| Moy.                             | Québec-centre à Ste-Foy         |       |      |       |        |
| Diff.                            | Diff.                           |       |      |       |        |
| Los Angeles 63                   | Limoulo à Lévis                 |       |      |       |        |
| Cincinnati 58                    | Orsainville à Charlesbourg      |       |      |       |        |
| Houston 51                       | PEE-WEE                         |       |      |       |        |
| Atlanta 50                       | Lévis à Limoulo                 |       |      |       |        |
| S. Francisco 45                  | Orsainville à Charlesbourg      |       |      |       |        |
| San Diego 43                     | BANTAM                          |       |      |       |        |
| LIGUE AMERICAINE                 | Limoulo à Lévis                 |       |      |       |        |
| Division EST                     | Québec-centre à Ste-Foy         |       |      |       |        |
| G.                               | Diff.                           |       |      |       |        |
| P.                               | Limoulo à Lévis                 |       |      |       |        |
| Moy.                             | Québec-centre à Ste-Foy         |       |      |       |        |
| Diff.                            | Diff.                           |       |      |       |        |
| Boston 50                        | Limoulo à Lévis                 |       |      |       |        |
| 46                               | Québec-centre à Ste-Foy         |       |      |       |        |
| 526                              | Diff.                           |       |      |       |        |
| —                                | Diff.                           |       |      |       |        |

## Ce soir au Stade municipal

## A ne pas manquer : Ste-Foy contre Boston

par Yves SABOURIN

Les Bingos de Ste-Foy ont réussi à sauver l'honneur de la région de Québec, en triomphant d'une façon des plus dramatiques, hier soir, au stade municipal, pour ainsi préparer une confrontation des plus extraordinaires, ce soir, à compter de 6:45 hres p.m., alors que les Bingos seront à l'oeuvre contre l'équipe Norwood de Boston, dans un **match à ne pas manquer**. Les spectateurs pourront toujours revivre le magnétisme des séries Canada-Etats-Unis qu'on a connu au Tournoi international de hockey pee-wee.

Pour en revenir à cette joute dramatique qui permet au Ste-Foy d'accéder aux rondes quarts-de-finale de la classe (1), mentionnons que les Bingos avaient pris une avance de 7 à 4 à l'issue de

cinq manches de jeu, mais les voltigeurs firent un retour de trois points dans la dernière manche, pour préparer le tableau de cette fin de partie électrisante.

Daniel Chevalier ouvrit la demi-manche fatidique avec un retrait de routine, mais Jacques Tanguay le suivit avec un solide simple dans la gauche. Tanguay se rendit ensuite au deuxième but, grâce à un vol de but, chose assez difficile à faire contre le receveur Carl Syms, et il se rendit au troisième sac, sur le jeu suivant, alors qu'Yvan Boucher fut crédité d'un coup sûr au champ intérieur. Le match se joua juste après, au moment où le lanceur Jean-Yves Nantel fut débité d'une feinte illégale (balk), pendant que Daniel Caux était au bâton pour Ste-Foy. Quelle fin de match!

## Le tournoi reste international

Plusieurs personnes ont bien vu qu'une équipe de Boston était supposée participer au 9ième Tournoi international de baseball pee-wee, mais la majorité d'entre eux sont quand même demeurés sceptiques préférant croire que ce n'était là qu'un artifice publicitaire. Cependant, ces gens devront bien se rendre à l'évidence ce soir, alors que la formation Norwood de Boston au Massachusetts sautera sur le terrain pour affronter les Bingos de Ste-Foy, dans une rencontre prévue pour 6:45 hres p.m.

L'équipe au complet est arrivée à Québec hier soir et Garry Maus accompagné de Frank Wall a bien voulu parler des chances de son club: "Nous sommes venus ici il y a trois ans et nous n'avions pas connu tellement de succès, mais cette année, nous présentons un bon groupe de jeunes. Notre personnel de lanceurs est à respecter et c'est probablement lui qui décidera de notre sort."

"Demain (en parlant d'aujourd'hui), nous enverrons Greg Lake au monticule. Jusqu'ici, il a trois parties sans point ni coup sûr à son actif, en plus de deux autres ojets où il n'a accordé qu'un seul "hit". Il a conservé une moyenne de 15 re-

traits au bâton par partie depuis le début de la saison, connaissant deux parties de 18 retraits récemment. Il nest donc pas surprenant de constater que sa fiche est présentement de 11 victoires contre aucune défaite.

Pour ce qui est de notre offensive, je pense bien que Jim Schaunaussy en est le principal artisan". Donc un excellent match en perspective.

## Ste-Colette passe à l'étape suivante

François Autate, du Ste-Colette de Montréal-Nord, passa bien près de lancer une partie parfaite, mais un

coup sûr chanceux et une balle passée de son receveur l'empêchèrent de réussir l'exploit. Toutefois sa performance fut suffisante pour permettre aux siens de triompher par 3 à 0, contre les Marquis de Longueuil, une équipe à respecter.

De par cette victoire, le Ste-Colette devenait la première équipe de classe (2) à accéder aux demi-finales et si le prochain lanceur de cette formation réussit à s'en tirer avec une performance respectable, Autate pourrait bien avoir son mot à dire dans la joute de championnat. Si l'équipe gagnante avait marqué ses 2 points de la 2ième manche avec des

beaux coups retenus, aidés par des lanceurs plutôt imprécis des joueurs adverses, le point de la troisième manche, lui, ne laissa aucun doute.

Le joueur d'arrêt-court du Longueuil fit un jeu presque incroyable pour ramasser un dur roulant du receveur Jean Delorme, cependant, son relai au premier but était un peu bas, ce qui permit à Delorme d'être sauf, tout en se méritant un coup sûr. Delorme vola le deuxième but quelques instants plus tard, pour ensuite marquer sur un coup sûr, derrière le second coussin de Piero Mucci et ce fut l'histoire du match.

## Les Reds sont prudents

CINCINNATI (AP) — Les Reds de Cincinnati ont gagné deux parties sur les Dodgers de Los Angeles à pareille date l'an dernier, mais le gérant Sparky Anderson n'a aucune intention de réveiller ses rivaux.

Les Reds ont rattrapé les Dodgers le 4 septembre 1973 et ont pris les devants pour de bon le lendemain dans la division Ouest de la LN.

Les Dodgers ont encore pris les devants cette année en dépit de l'avertissement

d'Anderson à ses joueurs d'éviter une telle situation.

"Pour rattraper les Dodgers, nous devons être formidables pendant la balance de la saison, a confié Anderson, dont le club a encore 64 matches à disputer.

"Ils ne céderont pas sous la pression. Ils ne l'ont pas fait l'an dernier et ne le feront pas cette année, car ils sont un trop bon club."

Anderson croit que son club devra gagner 42 de ses derniers matches pour triom-

pher, soit un de moins que l'an dernier alors qu'ils ont terminé avec un bilan de 43-21.

Les Dodgers avaient présenté une fiche de 32-39, y compris une série de neuf revers d'affilée au début de septembre, alors que les Reds les avaient rattrapés.

Avec une fiche de 58-48, les Reds ne sont qu'à 5 1-2 matches des Dodgers cette année, en comparaison de 7 1-2 parties l'an dernier à pareille date.



Robert Dussault, un jeune artilleur de l'équipe de Longueuil. (Photo Richard St-Laurent)

## Horaire pour aujourd'hui

|                                                  |       |
|--------------------------------------------------|-------|
| 32—Barons de Longueuil vs St-Mathieu de Ste-Foy  | 13:30 |
| 33—As de Duvernay vs Fabreville de Laval         | 15:15 |
| 34—Padres Imm. Conc. vs Jets de Pte aux Trembles | 17:00 |
| 35—Norwood de Boston vs Bingos de Ste-Foy        | 18:45 |
| 36—Marquis St-Camille Mtl. N vs Cobras d'Arvida  | 20:30 |

## Résultats d'hier

|                                |   |   |   |   |   |   |  |  |  |
|--------------------------------|---|---|---|---|---|---|--|--|--|
| <b>Partie No 27</b>            |   |   |   |   |   |   |  |  |  |
| Pointe aux Trembles            | 3 | 1 | 2 | 3 | 0 | 1 |  |  |  |
| Pirates de Beauport            | 0 | 1 | 0 | 2 | 0 | 0 |  |  |  |
| <b>Partie No 28</b>            |   |   |   |   |   |   |  |  |  |
| Marquis de Longueuil           | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |  |  |  |
| Ste-Colette de Montréal Nord   | 0 | 2 | 1 | 0 | 0 | x |  |  |  |
| <b>Partie No 29</b>            |   |   |   |   |   |   |  |  |  |
| Pont Viau de Laval             | 5 | 2 | 1 | 0 | 0 | 0 |  |  |  |
| Optimistes de Lévis            | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |  |  |  |
| <b>Partie No 30</b>            |   |   |   |   |   |   |  |  |  |
| Rosemont                       | 0 | 1 | 0 | 2 | 0 | 0 |  |  |  |
| Alouettes Immaculée Conception | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 |  |  |  |
| <b>Partie No 31</b>            |   |   |   |   |   |   |  |  |  |
| Voltigeurs de Salabury         | 0 | 1 | 2 | 0 | 1 | 3 |  |  |  |
| Bingos de Ste-Foy              | 1 | 0 | 3 | 1 | 2 | 1 |  |  |  |

par Yves Sabourin

Il y a sept personnes, au complet, qui passent leur semaine au stade, sans recevoir un cent, et dont le succès du tournoi dépend grandement. Evidemment ils ne sont pas les seuls à travailler dans l'ombre, car il faut du monde pour s'occuper du comité de logement, de l'horaire des joutes et de tout le tra-la-la. Les sept larsons dont je parle sont les arbitres du tournoi, des gens qui s'efforcent de prendre leur ouvrage au sérieux et qui sont tous de la région de Québec. La plupart d'entre eux ont sûrement reçu la pique du tournoi, car un seul en est à ses premières armes.

Ronald Côté, lui, est là depuis le tout début du tournoi, il y a de cela maintenant neuf ans. Il a eu au cours des années '20 pour être exact, s'attirer le respect de chacun par la méticulosité avec laquelle il absorbait les règles du baseball. Lui qui n'a jamais pensé à joindre les rangs professionnels parce qu'il aime trop les jeunes, en avait long à dire sur la clinique de baseball qu'il était allé suivre à Postdam dans l'état de New-York au mois de mars dernier: "Cette clinique a duré quatre jours et nous étions là de 9 heures du matin à 9 heures du soir, mais je fut enchanté de ma visite. Il y avait là-bas des facilités sportives incroyables, si on considère la grosseur de ce village."

Il y avait entre autre, une arène pour le hockey avec des gradins dissimulés dans les murs et qui pouvaient être

déployés à la simple pression d'un bouton, pour ainsi asseoir 3,000 personnes à volonté. Toutefois ce qui a le plus attiré mon attention, c'est leur stade de baseball intérieur. Evidemment, ce n'est pas l'astrodome de Houston, mais les dimensions sont quand même similaires à celles que nous avons présentement à ce 9ème tournoi, avec cage de frappeur, lanceur automatique et surface de vynile mou. Imaginez-vous donc ce que l'on serait capable de faire avec un complexe pareil à Québec? De plus ils utilisaient des balles de caoutchouc assez dures, qui étaient recouvertes d'un enveloppe de cuir et de coutures comme les vraies balles. C'est la meilleure façon d'habituer les jeunes à affronter la balle sans avoir peur de se faire casser la gueule à chaque fois. J'ai essayé d'en obtenir pour mes cliniques à moi, mais j'en fus incapable."

Pour en revenir à la clinique il serait bon de mentionner que la F.B.A.Q. a dépensé environ \$6,000 pour envoyer une quarantaine de personnes à Postdam et je ne peux comprendre comment il se fait que plus de gens n'y soient allés. Ça fait un bon bout de temps que je suis dans le baseball et je puis dire humblement que j'en apprendrais encore. Pourtant à Québec on pense qu'on sait tout. Je réfère entre autre au parc Ferland, qui refuse nos cliniques depuis 7 ans.

Nous avons averti l'inspecteur que son lanceur

commettait des feintes illégales sur chaque lancer (Balk) et il fut réticent à corriger la situation. Je me suis même offert à donner des leçons particulières au jeune homme, dès le lendemain et personne ne s'est présenté. Je ne vais quand même pas les sortir du lit moi-même!

Je déplore également le fait que trop d'équipes ca-

chent leurs meilleurs joueurs afin de les garder avec eux, les empêchant ainsi de graduer à des niveaux supérieurs et de se développer plus rapidement. C'est une des raisons pour lesquelles les équipes de la région de Montréal continuent à creuser l'écart entre leur calibre et le nôtre. Faut-il conclure que l'esprit de clocher prévaut toujours?"

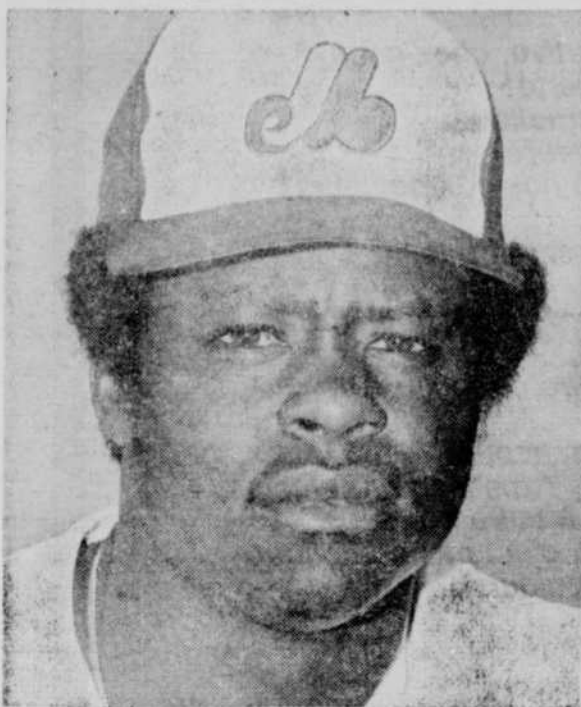


Ronald Côté (Photo Richard St-Laurent)

# Les Carnavals gagnent 13-7

## Cromartie compte 6 points à Pittsfield

PITTSFIELD, Mass. — Dans une partie où les Carnavals de Québec s'en sont donnés à cœur joie au bâton, poussant la balle 13 fois en lieu sûr, le lanceur gaucher Joe Gilbert a vu une partie sans point ni coup sûr lui échapper à la septième manche.



Warren Cromartie y est allé d'une poussée de cinq coups sûrs en six apparitions au bâton.

Les Carnavals l'ont finalement emporté 13 à 7 pour ainsi mériter leur 53e victoire de la saison et leur quatrième victoire en six

parties au cours du présent voyage. Ils se maintiennent donc au sommet de la division Nationale de la ligue Eastern.

Au cours de cette partie assez inusitée, le voltigeur Warren Cromartie, qui avait été tenu en respect lors du premier match à Pittsfield, y est allé de cinq coups sûrs, tous des simples, en six voyages au marbre. Il a fait produire trois points et a lui-même croisé le marbre à six reprises.

### GILBERT FLANCHE

Le lanceur gaucher Joe Gilbert a lancé six manches complètes sans donner de coup sûr et de points aux Rangers. Aucun adversaire n'avait atteint le deuxième sac. Il a été aidé de deux doubles-jeux de la part de ses coéquipiers.

Toutefois, à la 7e manche les Carnavals ont marqué sept points et 13 frappeurs

sont venus au bâton, ce qui a joué contre Gilbert qui a vu son bras se refroidir.

Il a donné un but sur balles au premier frappeur à lui faire face à la 7e strophe, soit Roy Smalley. Puis Tommy Cruz a suivi avec un simple, brisant ainsi toute possibilité de match sans coup sûr. Ce simple de Cruz devait amorcer une poussée de sept points des Rangers, poussée couronnée par un "grand chelem" de Greg Pryor avec deux hommes de retirés. C'en était fait de Gilbert qui était loin d'avoir la même étoffe que lors des premières manches où il n'a accordé que trois buts sur balles et a pris quatre retraits au bâton. Bien plus, Gilbert, avec un compte de deux prises et aucune balle a atteint Rudy Maramba dans cette strophe. Bill At-

kinson est venu "éteindre" le feu et a limité les Rangers à un seul coup sûr par la suite.

### SCOTT CHANCELANT

Dès le départ, les Carnavals ont profité de la générosité du débutant Jeff Scott qui, au cours des quatre premières manches a accordé huit coups sûrs aux Carnavals dont un triple à Ed Creech, son second en autant de soir, et un circuit à Bombo Rivera, son sixième de la saison, pour couronner une poussée de trois

points dans la quatrième reprise.

Les Carnavals ont réussi deux points à la première et un troisième à la seconde avant de porter le pointage 6 à 0 à la 4e manche. Les six points furent mérités à la fin de la septième manche, à ce moment où Scott qui a cédé sa place à Jim Owen, lequel devait donner les sept points aux Carnavals dans la septième reprise. Owen, qui n'a lancé que trois manches, a eu le temps de donner trois coups sûrs et trois buts sur balles en plus d'atteindre un frappeur.

## Bien drôle de partie

Par Régent LAJOIE

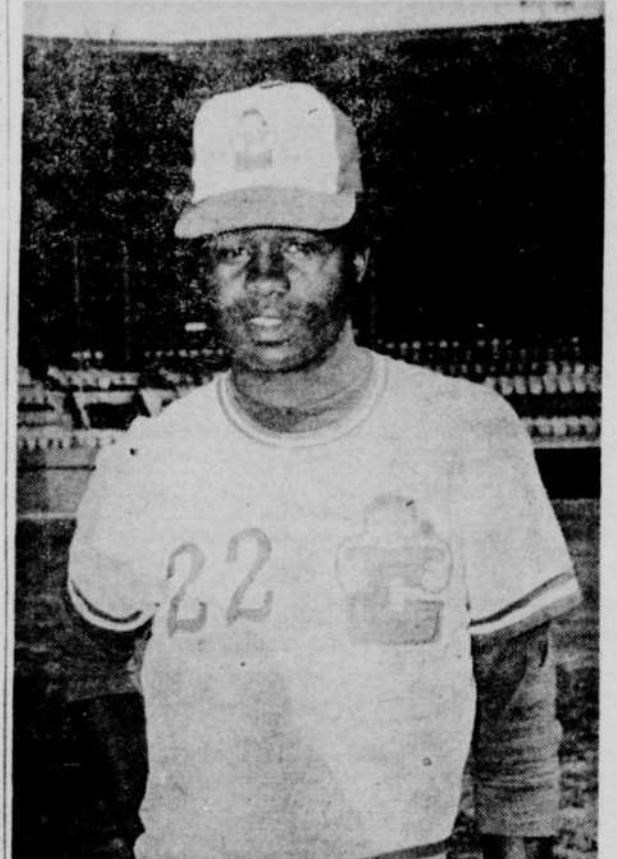
PITTSFIELD, Mass. — "Une bien drôle de partie". Tel fut le premier commentaire du pilote Joe Klein après le match. Il n'avait pas tellement tort.

Ordinairement, sept points suffisent à une équipe pour remporter une victoire. "C'est l'une des rares fois cette saison que nous parvenons à réussir autant de points. Mais c'est également l'un des matches où nous ac-

cordons autant de points à l'adversaire.

De son côté, le voltigeur Tommy Cruz souriait après le match. C'est lui qui a enlevé le "sans coup sûr" à Gilbert. "Tout le monde pensait bien qu'il allait lancer un match sans coup sûr", a-t-il dit en riant.

Quant à Gilbert, il a attribué à cette longue attente, sa faiblesse à la 7e manche. "Après le coup sûr, je pensais au blanchissage, peut-être trop", a-t-il conclu.



Joe Gilbert avait une partie sans point ni coup sûr jusqu'à la septième manche.

## Sommaires

|            |     |     |     |    |    |   |
|------------|-----|-----|-----|----|----|---|
| Pittsfield | 210 | 300 | 700 | 13 | 13 | 0 |
| Quebec     | 210 | 300 | 700 | 13 | 13 | 0 |

Gilbert, Atkinson (7), et Goodman: LG—Gilbert 8-6  
Scott, Owen (4), Brown (7), DeFilippis (8), et Pruitt: LP—Scott 7-6

|                |     |     |     |   |   |   |
|----------------|-----|-----|-----|---|---|---|
| Trois-Rivières | 000 | 022 | 000 | 4 | 8 | 2 |
| Waterbury      | 000 | 400 | 001 | 5 | 5 | 1 |

Fayne, Davis (5) et Del Busto, Wood (9); Van Der Beek (4-3) et Haren. LP—Davis (2-4).

|         |     |     |     |   |   |   |
|---------|-----|-----|-----|---|---|---|
| Bristol | 401 | 000 | 020 | 7 | 7 | 2 |
| Reading | 000 | 000 | 000 | 0 | 4 | 0 |

Barr et Eagan; Hill Wilson et Safewright

## Fernand Marcotte n'a pas d'ami dans l'arène

PAR PIERRE LESAN

CHICOUTIMI — Fernand Marcotte n'a pas d'ami dans l'arène. Le Québécois l'a clairement démontré, hier soir, alors qu'il a servi une correction à Claude Gauthier l'un de ses partenaires d'entraînement.

Se portant à l'attaque dès le début de la deuxième ronde Marcotte a ouvert la machine, comme s'il avait à faire face à son pire ennemi. Utilisant autant sa droite que sa gauche, Marcotte a ébranlé Gauthier qui a vacillé dans les câbles, au même moment que la cloche se faisait entendre.

Marcotte est revenu à la charge en troisième assaut, pour ébranler à nouveau son adversaire qui a dû faire plusieurs efforts pour rester debout. A ce moment, il était visible que l'issue approchait.

Gauthier fut de nouveau sauvé par la cloche, pour finalement déclarer: "Pas un boxeur au Canada n'aurait pu résister aux cla-

ques que je lui ai données, pas plus Chavez que aduan".

"Je ne me suis pas énervé. J'ai utilisé mes deux mains et je suis content du travail de ma gauche, a-t-il poursuivi. Depuis l'opération que j'ai eue, mon bras est resté ave quelque chose. Il n'est pas revenu entièrement droit. Je crois que c'est un avantage pour moi".

Réalisant qu'il ne se trouvait plus dans l'arène, Marcotte a éprouvé un sentiment de tristesse.

"Ca me fait de la peine de constater que je l'ai frappé aussi fort. Je sais que je lui ai fait mal. Souvent, un boxeur décide d'accrocher ses vants après une telle bataille. Je serais encore plus naïf".

### Victoire de Fillion

Dans les autres combats à l'affiche, Jean-Yves Fillion a triomphé par knock-out technique de Léo Richard qui s'est retrouvé au planché à trois reprises.

## Sommaire des Carnavals

| QUEBEC       | AB | P  | CS | PP |
|--------------|----|----|----|----|
| Creech ac    | 4  | 3  | 2  | 0  |
| Peguero ac   | 1  | 0  | 0  | 0  |
| Cromartie cg | 6  | 3  | 5  | 3  |
| Rivera cg    | 4  | 3  | 3  | 2  |
| Parrish 3b   | 3  | 1  | 1  | 1  |
| Valentine cd | 3  | 1  | 2  | 1  |
| Newell 1b    | 3  | 0  | 0  | 2  |
| Goodman r    | 4  | 1  | 0  | 0  |
| Ireland 2b   | 3  | 1  | 0  | 0  |
| Gilbert l    | 4  | 0  | 0  | 0  |
| Atkinson l   | 1  | 0  | 0  | 0  |
| Totals       | 38 | 13 | 13 | 11 |

| PITTSFIELD | AB | P | CS | PP |
|------------|----|---|----|----|
| Pryor 3b   | 4  | 1 | 1  | 4  |
| Smalley ac | 2  | 1 | 0  | 0  |
| Cruz cg    | 3  | 1 | 1  | 0  |
| Pruitt r   | 4  | 1 | 1  | 0  |
| Ault 1b    | 3  | 1 | 1  | 1  |
| Beasley cc | 4  | 1 | 1  | 2  |
| Bordes cd  | 4  | 0 | 1  | 0  |
| Fulk 2b    | 4  | 0 | 0  | 0  |

|              |    |   |   |   |
|--------------|----|---|---|---|
| Scott l      | 1  | 0 | 0 | 0 |
| Owen l       | 1  | 0 | 0 | 0 |
| Brown l      | 0  | 0 | 0 | 0 |
| Jaramillo fu | 0  | 1 | 0 | 0 |
| DeFilippis l | 1  | 0 | 0 | 0 |
| Totals       | 31 | 7 | 6 | 7 |

E—Beasley, Ault. DJ—Québec 2, Pittsfield 1. L5B—Québec 8, Pittsfield 2. 3B—Creech. CC—Rivera (6). Pryor (5). BV—Cromartie BS—Newell.

**LANCEURS :**

|                | mi | cs | p | pm | bb | rb |
|----------------|----|----|---|----|----|----|
| Gilbert g. 8-6 | 6  | 2  | 3 | 5  | 7  | 4  |
| Atkinson       | 2  | 1  | 3 | 1  | 0  | 0  |
| Scott p. 7-6   | 3  | 2  | 3 | 7  | 6  | 3  |
| Owen           | 3  | 4  | 7 | 7  | 3  | 5  |
| Brown          | 1  | 3  | 2 | 0  | 0  | 1  |
| DeFilippis     | 2  | 0  | 0 | 0  | 1  | 1  |

APL—Owen (Creech), Gilbert (Jaramillo)

Assistance: 305

Temps: 2:54

## A bâtons rompus...

Par Régent LAJOIE

PITTSFIELD, Penn. — Pour le dernier match de cette série de trois parties à Pittsfield, les lanceurs partants seront Denis McSweeney (5-2) pour Québec et Jim Umbarger pour Pittsfield. McSweeney en sera à son 10e départ et il a déjà complété quatre parties et obtenu deux blanchissages tout comme Umbarger, lequel en sera à son 7e départ depuis qu'il a rejoint les Rangers.

Quelques dépisteurs étaient sur place hier soir à Pittsfield dont Bill Monbouquette (Yankees) et Packy Rogers (Twins).

Felix Peguero, qui n'a pas débuté un match depuis la deuxième partie du double à Reading a été appelé à remplacer le joueur d'arrêt-court Ed Creech à la 7e manche après que ce dernier eut été atteint à la tête par un lancer de Jim Owen. Peguero est venu croiser le marbre comme coureur d'urgence.

Le joueur d'arrêt-court Roy Smalley, des Rangers, était de retour à Pittsfield où il a participé au match pendant que Charley Bordes patrouillait le champ droit.

Tony Scott n'était pas encore de l'alignement. "Je ressens encore de la douleur à ma jambe et je ne serais pas à l'aise pour courir. On sait qu'il est très rapide sur les sentiers.

Doug Ault domine l'équipe du Pittsfield pour les circuits avec 12 et les points produits (50).

## voilà pourquoi nous aimons le chiffre 7

*l'équipe sportive, chez-nous,  
c'est notre fierté!  
c'est pas compliqué  
c'est la meilleure!  
demandez à nos compétiteurs!*

*vous les voyez en bas,  
ils sont 7,  
c'est pas compliqué, le chiffre 7,  
c'est prouvé,  
c'est un chiffre chanceux!*

*vous êtes chanceux:  
7 bons gars, 7 matins par semaine,  
tôt le matin, à votre porte.  
Ça non plus, c'est pas compliqué  
(enfin, pas toujours).*

le patron  
jean pouliot

Régent  
Lajoie

Henri  
Bertrand

Claude Cadorette

Roger Doré

Robert Jutras

Réal Labbé